



Conseil d'Administration
Session du 24 Juin 2022

Délibérations votées



Conseil d'administration du 24 Juin 2022

DELIBERATIONS ET AVIS VOTES

N° DELIBERATION	INTITULE
22 – 25	Approbation de l'ordre du jour de la séance du 24/06/2022
Information	Information : Mise à jour tableau des emplois
22 – 26	Approbation de l'attribution d'une prime exceptionnelle aux salariés en CDI – Exploitation de La Pichonnerie
22 – 27	Approbation de la demande de fermeture administrative exceptionnelle
22 – 28	Approbation du calendrier d'alternance 2022/2023 du CFAA17
22 – 29	Approbation de la carte des UCARE, MAP et MIL du CFAA17 et du CFPPA
22 – 30	Approbation de la carte des formations 2022/2023 du CFAA17
22 – 31	Approbation de la carte des formations 2022/2023 du CFPPA
22 – 32	Approbation de la fermeture de l'emploi de directeur(trice) adjoint(e) du CFA-CFPPA
22 – 33	Approbation de l'évolution des structures/carte des formations du CFAA17
22 – 34	Approbation de l'évolution des structures/carte des formations du CFPPA
22 – 35	Approbation de l'autorisation au Directeur à contracter un emprunt bancaire
22 – 35 B	Approbation de l'aménagement du calendrier scolaire
22 – 36	Approbation du calendrier des stages des lycées – Année scolaire 2022/2023
22 – 37	Approbation des mobilités collectives des lycées – Année scolaire 2022/2023
22 – 38	Approbation du financement des mobilités collectives des lycées – Année scolaire 2022/2023
22 – 39	Approbation des PEJ des lycées – Année scolaire 2022/2023
22 – 40	Approbation du financement des PEJ des lycées – Année scolaire 2022/2023
22 – 41	Approbation des EIE, MAP, MIL, EPI, enseignements optionnels facultatifs des lycées pour l'année scolaire 2022/2023
22 – 42	Approbation des règlements intérieurs des centres
22 – 43	Approbation de l'évolution des structures - Année scolaire 2023/2024 - LPA Le Petit Chadignac
22 – 44	Approbation de la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé en classe de seconde Générale et Technologique – LEGTA Georges Desclaude
22 – 44 B	Approbation de l'AMI « Sciences grandeur nature » – LEGTA Georges Desclaude
22 – 44 C	Approbation du financement de l'AMI « Sciences grandeur nature » – LEGTA Georges Desclaude
22 – 45	Approbation du tarif forfaitaire hippologie et équitation – LEGTA Desclaude
22 – 46	Approbation de l'accueil à l'internat lycée Desclaude d'étudiant(e)s de Bellevue
22 – 47	Approbation des projets jeunes en librairie – LPA Le Renaudin et LPA Le Petit Chadignac
22 – 48	Approbation du financement des projets jeunes en librairie – LPA Le Renaudin et LPA Le Petit Chadignac
22 – 49	Approbation des concessions de logements : actualisation – LPA Le Renaudin
22 – 50	Approbation des créances irrécouvrables
22 – 51	Approbation de la DM n° 2 – 2022

Le Directeur de l'Agrocampus de Saintonge

Le Président du Conseil d'Administration

Jean-Michel BREGEON

Michel AMBLARD

ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Saintonge

Délibération N° 21-25

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 25

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : ORDRE DU JOUR

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire
le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 20

Absents
ou Excusés : 10

Vote de la délibération

Pour : 20

Contre : 0

Approuve l'ordre du jour :

- Adoption du compte-rendu du 25/03/2022
- Rapport du Directeur de l'Agrocampus
- Décision Modificative N° 2 – 2022
- Délibérations
- Questions diverses

Pièce jointe : -

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Information Conseil d'Administration

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Sur proposition du Directeur de l'Agrocampus de Saintonge,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

<u>Information non soumise au vote</u>	Prend connaissance de la mise à jour du tableau des emplois rémunérés sur le budget de l'EPLFPA suite aux nouveaux fondements législatifs applicables aux emplois de droit public. En application de l'article 4 de l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique, les références à des dispositions abrogées (loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique d'Etat) sont remplacées par les références aux dispositions correspondantes du Code Général de la Fonction Publique.
--	---

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD ,



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22- 26

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 26

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : ATTRIBUTION PRIME EXCEPTIONNELLE
AUX SALARIES EN CDI**

EXPLOITATION LA PICHONNERIE

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Considérant la longue période de l'épidémie de COVID 19 pendant laquelle les salariés de l'exploitation du Domaine de la Pichonnerie ont assumé la continuité du travail dans des conditions parfois difficiles et sans enregistrer d'absence de leur part,

Considérant le niveau exceptionnellement élevé de l'Excédent Brut d'Exploitation de l'exercice comptable 2021,

Sur proposition du Directeur de l'Agrocampus de Saintonge,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 20

Absents

ou Excusés : 10

**Vote de la
délibération**

Pour : 20

Contre : 0

Approuve : le versement d'une prime exceptionnelle (non reconductible pour les prochains exercices) destinée à reconnaître les efforts de chacun des 4 salariés en CDI présents sur cet exercice 2022 de l'Exploitation de la Pichonnerie – site Desclaude.

Le montant distribué correspond à 4% de l'EBE (de l'exercice comptable 2021) de l'exploitation La Pichonnerie et sera calculée de façon à ce que chaque salarié perçoive un montant « net » identique.

Le coût patronale (net perçu + charges) de cette prime est plafonné à 4 500 € pour l'ensemble des salariés.

Le montant sera versé en une seule fois au cours du deuxième semestre 2022.

Le Président du Conseil d'Administration,


Michel AMBLARD

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-27

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 27

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : DEMANDE DE FERMETURE ADMINISTRATIVE
EXCEPTIONNELLE**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu la circulaire n° 2001-2015 du 06/12/2001,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire
le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 20

Absents
ou Excusés : 10

Émet un avis favorable sur les fermetures administratives
exceptionnelles des 3 lycées de l'Agrocampus de Saintonge :

- Fermeture administrative des sites du 26/12/22 au 02/01/23
inclus
- Fermeture administrative des sites du 13/02/23 au 17/02/23
inclus
- Fermeture administrative des sites du 24/07/23 au 15/08/2023
inclus

Motif :

Insuffisance de personnels administratifs pour couvrir l'ensemble des
périodes et faible activité durant la période estivale.

Remarque :

Un personnel d'astreinte assurera la veille minimale.

Cet avis est soumis à une validation de l'autorité académique.

**Vote de la
délibération**

Pour : 20

Contre : 0

Pièce jointe : -

Le Président du Conseil d'Administration,
Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-28

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 28

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : CALENDRIER D'ALTERNANCE 2022-2023 DU CFAA17

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du conseil de perfectionnement du CFAA 17 en date du 31 mai 2022,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 20

**Absents
ou Excusés :** 10

**Vote de la
délibération**

Pour : 20

Contre : 0

Approuve les calendriers de présence des apprentis pour l'ensemble des formations proposées par le CFAA17 pour l'année scolaire 2022-2023.

Pièces jointes : Cf annexes

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



2022				2023				2023			
Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
lundi 1	jeudi 1	samedi 1	mardi 1	jeudi 1	dimanche 1	mercredi 1	jeudi 1	dimanche 1	mardi 1	vendredi 1	dimanche 1
mardi 2	vendredi 2	dimanche 2	mercredi 2	vendredi 2	lundi 2	jeudi 2	vendredi 2	lundi 2	mercredi 2	samedi 2	lundi 2
mercredi 3	samedi 3	lundi 3	jeudi 3	samedi 3	mardi 3	vendredi 3	samedi 3	mardi 3	jeudi 3	dimanche 3	mardi 3
jeudi 4	dimanche 4	mardi 4	vendredi 4	dimanche 4	mercredi 4	samedi 4	dimanche 4	mercredi 4	vendredi 4	lundi 4	mercredi 4
vendredi 5	lundi 5	mercredi 5	samedi 5	lundi 5	jeudi 5	dimanche 5	lundi 5	jeudi 5	samedi 5	mardi 5	jeudi 5
samedi 6	mardi 6	jeudi 6	dimanche 6	mardi 6	vendredi 6	lundi 6	mardi 6	vendredi 6	dimanche 6	mercredi 6	vendredi 6
dimanche 7	mercredi 7	vendredi 7	lundi 7	mercredi 7	samedi 7	mardi 7	mercredi 7	samedi 7	lundi 7	jeudi 7	samedi 7
lundi 8	jeudi 8	samedi 8	mardi 8	jeudi 8	dimanche 8	mercredi 8	jeudi 8	dimanche 8	mardi 8	vendredi 8	dimanche 8
mardi 9	vendredi 9	dimanche 9	mercredi 9	vendredi 9	lundi 9	jeudi 9	vendredi 9	lundi 9	mercredi 9	samedi 9	lundi 9
mercredi 10	samedi 10	lundi 10	jeudi 10	samedi 10	mardi 10	vendredi 10	samedi 10	jeudi 10	jeudi 10	dimanche 10	mardi 10
jeudi 11	dimanche 11	mardi 11	vendredi 11	dimanche 11	mercredi 11	samedi 11	dimanche 11	mercredi 11	vendredi 11	lundi 11	mercredi 11
vendredi 12	lundi 12	mercredi 12	samedi 12	lundi 12	jeudi 12	dimanche 12	lundi 12	jeudi 12	samedi 12	mardi 12	jeudi 12
samedi 13	mardi 13	jeudi 13	dimanche 13	mardi 13	vendredi 13	lundi 13	mardi 13	vendredi 13	dimanche 13	mercredi 13	vendredi 13
dimanche 14	mercredi 14	vendredi 14	lundi 14	mercredi 14	samedi 14	mardi 14	mercredi 14	samedi 14	lundi 14	jeudi 14	samedi 14
lundi 15	jeudi 15	samedi 15	mardi 15	jeudi 15	dimanche 15	mercredi 15	jeudi 15	dimanche 15	mardi 15	vendredi 15	dimanche 15
mardi 16	vendredi 16	dimanche 16	mercredi 16	vendredi 16	lundi 16	jeudi 16	vendredi 16	lundi 16	mercredi 16	samedi 16	lundi 16
mercredi 17	samedi 17	lundi 17	jeudi 17	samedi 17	mardi 17	vendredi 17	samedi 17	mardi 17	jeudi 17	dimanche 17	mardi 17
jeudi 18	dimanche 18	mardi 18	vendredi 18	dimanche 18	mercredi 18	samedi 18	dimanche 18	mercredi 18	samedi 18	lundi 18	mercredi 18
vendredi 19	lundi 19	mercredi 19	samedi 19	lundi 19	jeudi 19	dimanche 19	lundi 19	jeudi 19	samedi 19	mardi 19	jeudi 19
samedi 20	mardi 20	jeudi 20	dimanche 20	mardi 20	vendredi 20	lundi 20	mardi 20	vendredi 20	dimanche 20	mercredi 20	vendredi 20
dimanche 21	mercredi 21	vendredi 21	lundi 21	mercredi 21	samedi 21	mardi 21	mercredi 21	samedi 21	jeudi 21	jeudi 21	samedi 21
lundi 22	jeudi 22	samedi 22	mardi 22	jeudi 22	dimanche 22	mercredi 22	jeudi 22	dimanche 22	mardi 22	vendredi 22	dimanche 22
mardi 23	vendredi 23	dimanche 23	mercredi 23	vendredi 23	lundi 23	jeudi 23	vendredi 23	lundi 23	mercredi 23	samedi 23	lundi 23
mercredi 24	samedi 24	lundi 24	jeudi 24	samedi 24	mardi 24	vendredi 24	samedi 24	mardi 24	jeudi 24	dimanche 24	mardi 24
jeudi 25	dimanche 25	mardi 25	vendredi 25	dimanche 25	mercredi 25	samedi 25	dimanche 25	mercredi 25	vendredi 25	lundi 25	mercredi 25
vendredi 26	lundi 26	mercredi 26	samedi 26	lundi 26	jeudi 26	dimanche 26	lundi 26	jeudi 26	samedi 26	mardi 26	jeudi 26
samedi 27	mardi 27	jeudi 27	dimanche 27	mardi 27	vendredi 27	lundi 27	mardi 27	vendredi 27	dimanche 27	mercredi 27	vendredi 27
dimanche 28	mercredi 28	vendredi 28	lundi 28	mercredi 28	samedi 28	mardi 28	mercredi 28	samedi 28	jeudi 28	jeudi 28	samedi 28
lundi 29	jeudi 29	samedi 29	mardi 29	jeudi 29	dimanche 29	samedi 29	jeudi 29	dimanche 29	mardi 29	vendredi 29	dimanche 29
mardi 30	vendredi 30	dimanche 30	mercredi 30	vendredi 30	lundi 30	jeudi 30	vendredi 30	lundi 30	mercredi 30	samedi 30	lundi 30
mercredi 31		lundi 31		samedi 31	mardi 31		samedi 31		jeudi 31		mardi 31

[illegible]

Autres jours fériés

L. de Miquel

Le Pentagone



Crée le : 01/02/22	Valable le : 01/02/2022	A revoir :
--------------------	-------------------------	------------

Créé le : 01/02/22
par : Responsable
Révisé :

A revoir :

Chemin informatique : RESANA / DQ / 3/AD/CalBPREA_SupMAR

Diffusion :

Classement :
 Classeur pédagogique classe
 Classeur listes apprentis

2022												2023											
Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
lundi 1	jeudi 1	samedi 1	mardi 1	jeudi 1	dimanche 1	mercredi 1	mercredi 1	samedi 1	lundi 1	jeudi 1	samedi 1	lundi 1	jeudi 1	samedi 1	mardi 1	jeudi 1	dimanche 1	mercredi 1	mercredi 1	lundi 1	jeudi 1	samedi 1	lundi 1
mardi 2	vendredi 2	dimanche 2	mercredi 2	vendredi 2	lundi 2	jeudi 2	jeudi 2	dimanche 2	mardi 2	vendredi 2	dimanche 2	mardi 2	vendredi 2	dimanche 2	jeudi 2	dimanche 2	lundi 2	jeudi 2	jeudi 2	mercredi 2	vendredi 2	dimanche 2	lundi 2
mercredi 3	samedi 3	lundi 3	jeudi 3	samedi 3	mardi 3	vendredi 3	vendredi 3	lundi 3	mercredi 3	samedi 3	lundi 3	jeudi 3	samedi 3	lundi 3	mercredi 3	mercredi 3	mercredi 3	mercredi 3	mercredi 3	jeudi 3	dimanche 3	lundi 3	mardi 3
jeudi 4	dimanche 4	mardi 4	vendredi 4	dimanche 4	mercredi 4	samedi 4	samedi 4	mardi 4	jeudi 4	dimanche 4	lundi 4	mercredi 4	dimanche 4	lundi 4	vendredi 4	dimanche 4	jeudi 4	jeudi 4	jeudi 4	jeudi 4	jeudi 4	jeudi 4	jeudi 4
vendredi 5	lundi 5	mercredi 5	samedi 5	lundi 5	jeudi 5	dimanche 5	dimanche 5	mercredi 5	vendredi 5	dimanche 5	mardi 5	jeudi 5	dimanche 5	lundi 5	mercredi 5	dimanche 5	jeudi 5	jeudi 5	jeudi 5	jeudi 5	jeudi 5	jeudi 5	jeudi 5
samedi 6	mardi 6	jeudi 6	dimanche 6	mardi 6	vendredi 6	samedi 6	lundi 6	jeudi 6	samedi 6	dimanche 6	lundi 6	mercredi 6	dimanche 6	lundi 6	vendredi 6	dimanche 6	jeudi 6	jeudi 6	jeudi 6	jeudi 6	jeudi 6	jeudi 6	jeudi 6
dimanche 7	mercredi 7	vendredi 7	lundi 7	mercredi 7	samedi 7	mardi 7	mardi 7	vendredi 7	dimanche 7	dimanche 7	lundi 7	mercredi 7	dimanche 7	lundi 7	vendredi 7	dimanche 7	jeudi 7	jeudi 7	jeudi 7	jeudi 7	jeudi 7	jeudi 7	jeudi 7
lundi 8	jeudi 8	samedi 8	mardi 8	jeudi 8	dimanche 8	mercredi 8	mercredi 8	samedi 8	lundi 8	jeudi 8	samedi 8	lundi 8	jeudi 8	samedi 8	mercredi 8	mercredi 8	jeudi 8	jeudi 8	jeudi 8	jeudi 8	jeudi 8	jeudi 8	jeudi 8
mardi 9	vendredi 9	dimanche 9	mercredi 9	vendredi 9	lundi 9	jeudi 9	jeudi 9	dimanche 9	mardi 9	vendredi 9	dimanche 9	mercredi 9	dimanche 9	lundi 9	jeudi 9	jeudi 9	jeudi 9	jeudi 9	jeudi 9	jeudi 9	jeudi 9	jeudi 9	jeudi 9
mercredi 10	samedi 10	lundi 10	jeudi 10	samedi 10	mardi 10	vendredi 10	vendredi 10	lundi 10	mercredi 10	dimanche 10	lundi 10	jeudi 10	dimanche 10	lundi 10	vendredi 10	dimanche 10	jeudi 10	jeudi 10	jeudi 10	jeudi 10	jeudi 10	jeudi 10	jeudi 10
jeudi 11	dimanche 11	mardi 11	vendredi 11	dimanche 11	mercredi 11	samedi 11	samedi 11	mardi 11	jeudi 11	dimanche 11	lundi 11	mercredi 11	dimanche 11	lundi 11	vendredi 11	dimanche 11	jeudi 11	jeudi 11	jeudi 11	jeudi 11	jeudi 11	jeudi 11	jeudi 11
vendredi 12	lundi 12	mercredi 12	samedi 12	lundi 12	jeudi 12	dimanche 12	dimanche 12	mercredi 12	vendredi 12	dimanche 12	lundi 12	mercredi 12	dimanche 12	lundi 12	jeudi 12	jeudi 12	jeudi 12	jeudi 12	jeudi 12	jeudi 12	jeudi 12	jeudi 12	jeudi 12
samedi 13	mardi 13	jeudi 13	dimanche 13	mardi 13	vendredi 13	lundi 13	lundi 13	jeudi 13	dimanche 13	lundi 13	mercredi 13	dimanche 13	lundi 13	jeudi 13	jeudi 13	jeudi 13	jeudi 13	jeudi 13	jeudi 13	jeudi 13	jeudi 13	jeudi 13	jeudi 13
dimanche 14	mercredi 14	vendredi 14	lundi 14	mercredi 14	samedi 14	mardi 14	mardi 14	vendredi 14	dimanche 14	dimanche 14	lundi 14	mercredi 14	dimanche 14	lundi 14	vendredi 14	dimanche 14	jeudi 14	jeudi 14	jeudi 14	jeudi 14	jeudi 14	jeudi 14	jeudi 14
lundi 15	jeudi 15	samedi 15	mardi 15	jeudi 15	dimanche 15	mercredi 15	mercredi 15	samedi 15	lundi 15	jeudi 15	samedi 15	lundi 15	jeudi 15	samedi 15	mercredi 15	mercredi 15	jeudi 15	jeudi 15	jeudi 15	jeudi 15	jeudi 15	jeudi 15	jeudi 15
mardi 16	vendredi 16	dimanche 16	mercredi 16	vendredi 16	lundi 16	jeudi 16	jeudi 16	dimanche 16	mardi 16	vendredi 16	dimanche 16	mercredi 16	dimanche 16	lundi 16	jeudi 16	jeudi 16	jeudi 16	jeudi 16	jeudi 16	jeudi 16	jeudi 16	jeudi 16	jeudi 16
mercredi 17	samedi 17	lundi 17	jeudi 17	samedi 17	mardi 17	vendredi 17	vendredi 17	lundi 17	mercredi 17	dimanche 17	lundi 17	jeudi 17	dimanche 17	lundi 17	vendredi 17	dimanche 17	jeudi 17	jeudi 17	jeudi 17	jeudi 17	jeudi 17	jeudi 17	jeudi 17
jeudi 18	dimanche 18	mardi 18	vendredi 18	dimanche 18	mercredi 18	samedi 18	samedi 18	mardi 18	jeudi 18	dimanche 18	lundi 18	mercredi 18	dimanche 18	lundi 18	vendredi 18	dimanche 18	jeudi 18	jeudi 18	jeudi 18	jeudi 18	jeudi 18	jeudi 18	jeudi 18
vendredi 19	lundi 19	mercredi 19	jeudi 19	lundi 19	jeudi 19	dimanche 19	dimanche 19	mercredi 19	vendredi 19	dimanche 19	lundi 19	mercredi 19	dimanche 19	lundi 19	jeudi 19	jeudi 19	jeudi 19	jeudi 19	jeudi 19	jeudi 19	jeudi 19	jeudi 19	jeudi 19
samedi 20	mardi 20	jeudi 20	dimanche 20	mardi 20	vendredi 20	lundi 20	lundi 20	jeudi 20	dimanche 20	lundi 20	mercredi 20	dimanche 20	lundi 20	jeudi 20	jeudi 20	jeudi 20	jeudi 20	jeudi 20	jeudi 20	jeudi 20	jeudi 20	jeudi 20	jeudi 20
dimanche 21	mercredi 21	vendredi 21	lundi 21	mercredi 21	samedi 21	mardi 21	mardi 21	vendredi 21	dimanche 21	dimanche 21	lundi 21	mercredi 21	dimanche 21	lundi 21	vendredi 21	dimanche 21	jeudi 21	jeudi 21	jeudi 21	jeudi 21	jeudi 21	jeudi 21	jeudi 21
lundi 22	jeudi 22	samedi 22	mardi 22	jeudi 22	dimanche 22	mercredi 22	mercredi 22	samedi 22	lundi 22	jeudi 22	samedi 22	lundi 22	jeudi 22	samedi 22	mercredi 22	mercredi 22	jeudi 22	jeudi 22	jeudi 22	jeudi 22	jeudi 22	jeudi 22	jeudi 22
mardi 23	vendredi 23	dimanche 23	mercredi 23	vendredi 23	lundi 23	jeudi 23	jeudi 23	dimanche 23	mardi 23	vendredi 23	dimanche 23	mercredi 23	dimanche 23	lundi 23	jeudi 23	jeudi 23	jeudi 23	jeudi 23	jeudi 23	jeudi 23	jeudi 23	jeudi 23	jeudi 23
mercredi 24	samedi 24	lundi 24	jeudi 24	samedi 24	mardi 24	vendredi 24	vendredi 24	lundi 24	mercredi 24	dimanche 24	lundi 24	jeudi 24	dimanche 24	lundi 24	vendredi 24	dimanche 24	jeudi 24	jeudi 24	jeudi 24	jeudi 24	jeudi 24	jeudi 24	jeudi 24
jeudi 25	dimanche 25	mardi 25	vendredi 25	dimanche 25	mercredi 25	samedi 25	samedi 25	mardi 25	jeudi 25	dimanche 25	lundi 25	mercredi 25	dimanche 25	lundi 25	vendredi 25	dimanche 25	jeudi 25	jeudi 25	jeudi 25	jeudi 25	jeudi 25	jeudi 25	jeudi 25
vendredi 26	lundi 26	mercredi 26	jeudi 26	lundi 26	jeudi 26	dimanche 26	dimanche 26	mercredi 26	vendredi 26	dimanche 26	lundi 26	mercredi 26	dimanche 26	lundi 26	jeudi 26	jeudi 26	jeudi 26	jeudi 26	jeudi 26	jeudi 26	jeudi 26	jeudi 26	jeudi 26
samedi 27	mardi 27	jeudi 27	dimanche 27	mardi 27	vendredi 27	lundi 27	lundi 27	jeudi 27	dimanche 27	lundi 27	mercredi 27	dimanche 27	lundi 27	jeudi 27	jeudi 27	jeudi 27	jeudi 27	jeudi 27	jeudi 27	jeudi 27	jeudi 27	jeudi 27	jeudi 27
dimanche 28	mercredi 28	vendredi 28	lundi 28	mercredi 28	samedi 28	mardi 28	mardi 28	vendredi 28	dimanche 28	dimanche 28	lundi 28	mercredi 28	dimanche 28	lundi 28	vendredi 28	dimanche 28	jeudi 28	jeudi 28	jeudi 28	jeudi 28	jeudi 28	jeudi 28	jeudi 28
lundi 29	jeudi 29	samedi 29	mardi 29	jeudi 29	dimanche 29	lundi 29	lundi 29	jeudi 29	dimanche 29	lundi 29	mercredi 29	dimanche 29	lundi 29	jeudi 29	jeudi 29	jeudi 29	jeudi 29	jeudi 29	jeudi 29	jeudi 29	jeudi 29	jeudi 29	jeudi 29
mardi 30	vendredi 30	dimanche 30	mercredi 30	vendredi 30	lundi 30	jeudi 30	jeudi 30	dimanche 30	mardi 30	vendredi 30	dimanche 30	mercredi 30	dimanche 30	lundi 30	jeudi 30	jeudi 30	jeudi 30	jeudi 30	jeudi 30	jeudi 30	jeudi 30	jeudi 30	jeudi 30
mercredi 31		lundi 31		samedi 31	mardi 31	vendredi 31	vendredi 31	lundi 31	mercredi 31	dimanche 31	lundi 31	jeudi 31	dimanche 31	lundi 31	vendredi 31	dimanche 31	jeudi 31	jeudi 31	jeudi 31	jeudi 31	jeudi 31	jeudi 31	jeudi 31

Semaines de présence au centre de formation

Stages



A revoir : 03/23

Crée le : 28/03/22
Validé le : 28/03/22
par : AQ

par : Responsable Pédago

Chemin informatique : Resana / DQ / 3 / AD / Cal_BPREA_Multi280322

Diffusion :
Secrétariat
Pilotes

Classement :
Classeur pédagogique classe
Classeur listes apprentis

2022												2023											
Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
lundi 1	jeudi 1	samedi 1	mardi 1	jeudi 1	dimanche 1	mercredi 1	mercredi 1	samedi 1	lundi 1	jeudi 1	samedi 1	lundi 1	jeudi 1	samedi 1	mardi 1	jeudi 1	dimanche 1	mercredi 1	mercredi 1	samedi 1	lundi 1	jeudi 1	samedi 1
mardi 2	vendredi 2	dimanche 2	mercredi 2	vendredi 2	lundi 2	jeudi 2	jeudi 2	dimanche 2	mardi 2	vendredi 2	dimanche 2	mardi 2	vendredi 2	dimanche 2	jeudi 2	jeudi 2	lundi 2	lundi 2	lundi 2	lundi 2	mardi 2	vendredi 2	dimanche 2
mercredi 3	samedi 3	lundi 3	jeudi 3	samedi 3	mardi 3	vendredi 3	vendredi 3	lundi 3	mercredi 3	samedi 3	lundi 3	jeudi 3	jeudi 3	lundi 3	mercredi 3	mercredi 3	mercredi 3	mercredi 3	mercredi 3	mercredi 3	jeudi 3	samedi 3	lundi 3
jeudi 4	dimanche 4	mardi 4	vendredi 4	dimanche 4	mercredi 4	samedi 4	samedi 4	mardi 4	jeudi 4	dimanche 4	mercredi 4	jeudi 4	jeudi 4	mercredi 4	jeudi 4	jeudi 4	jeudi 4	jeudi 4	jeudi 4	jeudi 4	jeudi 4	jeudi 4	jeudi 4
vendredi 5	lundi 5	mercredi 5	samedi 5	lundi 5	jeudi 5	dimanche 5	dimanche 5	jeudi 5	jeudi 5	jeudi 5	jeudi 5	jeudi 5	jeudi 5	jeudi 5	jeudi 5	jeudi 5	jeudi 5	jeudi 5	jeudi 5	jeudi 5	jeudi 5	jeudi 5	jeudi 5
samedi 6	mardi 6	jeudi 6	dimanche 6	mardi 6	vendredi 6	lundi 6	lundi 6	vendredi 6	jeudi 6	jeudi 6	jeudi 6	jeudi 6	jeudi 6	jeudi 6	jeudi 6	jeudi 6	jeudi 6	jeudi 6	jeudi 6	jeudi 6	jeudi 6	jeudi 6	jeudi 6
dimanche 7	mercredi 7	vendredi 7	lundi 7	mercredi 7	samedi 7	mardi 7	mardi 7	samedi 7	jeudi 7	jeudi 7	jeudi 7	jeudi 7	jeudi 7	jeudi 7	jeudi 7	jeudi 7	jeudi 7	jeudi 7	jeudi 7	jeudi 7	jeudi 7	jeudi 7	jeudi 7
lundi 8	jeudi 8	samedi 8	mardi 8	jeudi 8	dimanche 8	mercredi 8	mercredi 8	dimanche 8	jeudi 8	jeudi 8	jeudi 8	jeudi 8	jeudi 8	jeudi 8	jeudi 8	jeudi 8	jeudi 8	jeudi 8	jeudi 8	jeudi 8	jeudi 8	jeudi 8	jeudi 8
mardi 9	vendredi 9	dimanche 9	mercredi 9	vendredi 9	lundi 9	jeudi 9	jeudi 9	lundi 9	mercredi 9	mercredi 9	mercredi 9	mercredi 9	mercredi 9	mercredi 9	mercredi 9	mercredi 9	mercredi 9	mercredi 9	mercredi 9	mercredi 9	mercredi 9	mercredi 9	mercredi 9
mercredi 10	samedi 10	lundi 10	jeudi 10	samedi 10	mardi 10	vendredi 10	vendredi 10	jeudi 10	jeudi 10	jeudi 10	jeudi 10	jeudi 10	jeudi 10	jeudi 10	jeudi 10	jeudi 10	jeudi 10	jeudi 10	jeudi 10	jeudi 10	jeudi 10	jeudi 10	jeudi 10
jeudi 11	dimanche 11	mardi 11	vendredi 11	dimanche 11	mercredi 11	samedi 11	samedi 11	dimanche 11	jeudi 11	jeudi 11	jeudi 11	jeudi 11	jeudi 11	jeudi 11	jeudi 11	jeudi 11	jeudi 11	jeudi 11	jeudi 11	jeudi 11	jeudi 11	jeudi 11	jeudi 11
vendredi 12	lundi 12	mercredi 12	samedi 12	lundi 12	jeudi 12	dimanche 12	dimanche 12	lundi 12	mercredi 12	mercredi 12	mercredi 12	mercredi 12	mercredi 12	mercredi 12	mercredi 12	mercredi 12	mercredi 12	mercredi 12	mercredi 12	mercredi 12	mercredi 12	mercredi 12	mercredi 12
samedi 13	mardi 13	jeudi 13	dimanche 13	mardi 13	vendredi 13	lundi 13	lundi 13	jeudi 13	jeudi 13	jeudi 13	jeudi 13	jeudi 13	jeudi 13	jeudi 13	jeudi 13	jeudi 13	jeudi 13	jeudi 13	jeudi 13	jeudi 13	jeudi 13	jeudi 13	jeudi 13
dimanche 14	mercredi 14	vendredi 14	lundi 14	mercredi 14	samedi 14	mardi 14	mardi 14	vendredi 14	jeudi 14	jeudi 14	jeudi 14	jeudi 14	jeudi 14	jeudi 14	jeudi 14	jeudi 14	jeudi 14	jeudi 14	jeudi 14	jeudi 14	jeudi 14	jeudi 14	jeudi 14
lundi 15	jeudi 15	samedi 15	mardi 15	jeudi 15	dimanche 15	mercredi 15	mercredi 15	lundi 15	mercredi 15	mercredi 15	mercredi 15	mercredi 15	mercredi 15	mercredi 15	mercredi 15	mercredi 15	mercredi 15	mercredi 15	mercredi 15	mercredi 15	mercredi 15	mercredi 15	mercredi 15
mardi 16	vendredi 16	dimanche 16	jeudi 16	vendredi 16	lundi 16	jeudi 16	jeudi 16	dimanche 16	jeudi 16	jeudi 16	jeudi 16	jeudi 16	jeudi 16	jeudi 16	jeudi 16	jeudi 16	jeudi 16	jeudi 16	jeudi 16	jeudi 16	jeudi 16	jeudi 16	jeudi 16
mercredi 17	samedi 17	lundi 17	jeudi 17	samedi 17	mardi 17	vendredi 17	vendredi 17	jeudi 17	jeudi 17	jeudi 17	jeudi 17	jeudi 17	jeudi 17	jeudi 17	jeudi 17	jeudi 17	jeudi 17	jeudi 17	jeudi 17	jeudi 17	jeudi 17	jeudi 17	jeudi 17
jeudi 18	dimanche 18	mardi 18	vendredi 18	dimanche 18	mercredi 18	samedi 18	samedi 18	dimanche 18	jeudi 18	jeudi 18	jeudi 18	jeudi 18	jeudi 18	jeudi 18	jeudi 18	jeudi 18	jeudi 18	jeudi 18	jeudi 18	jeudi 18	jeudi 18	jeudi 18	jeudi 18
vendredi 19	lundi 19	mercredi 19	samedi 19	lundi 19	jeudi 19	dimanche 19	dimanche 19	lundi 19	mercredi 19	mercredi 19	mercredi 19	mercredi 19	mercredi 19	mercredi 19	mercredi 19	mercredi 19	mercredi 19	mercredi 19	mercredi 19	mercredi 19	mercredi 19	mercredi 19	mercredi 19
samedi 20	mardi 20	jeudi 20	dimanche 20	mardi 20	vendredi 20	lundi 20	lundi 20	jeudi 20	jeudi 20	jeudi 20	jeudi 20	jeudi 20	jeudi 20	jeudi 20	jeudi 20	jeudi 20	jeudi 20	jeudi 20	jeudi 20	jeudi 20	jeudi 20	jeudi 20	jeudi 20
dimanche 21	mercredi 21	vendredi 21	lundi 21	mercredi 21	samedi 21	mardi 21	mardi 21	vendredi 21	jeudi 21	jeudi 21	jeudi 21	jeudi 21	jeudi 21	jeudi 21	jeudi 21	jeudi 21	jeudi 21	jeudi 21	jeudi 21	jeudi 21	jeudi 21	jeudi 21	jeudi 21
lundi 22	jeudi 22	samedi 22	mardi 22	jeudi 22	dimanche 22	mercredi 22	mercredi 22	lundi 22	mercredi 22	mercredi 22	mercredi 22	mercredi 22	mercredi 22	mercredi 22	mercredi 22	mercredi 22	mercredi 22	mercredi 22	mercredi 22	mercredi 22	mercredi 22	mercredi 22	mercredi 22
mardi 23	vendredi 23	dimanche 23	jeudi 23	vendredi 23	lundi 23	jeudi 23	jeudi 23	dimanche 23	jeudi 23	jeudi 23	jeudi 23	jeudi 23	jeudi 23	jeudi 23	jeudi 23	jeudi 23	jeudi 23	jeudi 23	jeudi 23	jeudi 23	jeudi 23	jeudi 23	jeudi 23
mercredi 24	samedi 24	lundi 24	jeudi 24	samedi 24	mardi 24	vendredi 24	vendredi 24	jeudi 24	jeudi 24	jeudi 24	jeudi 24	jeudi 24	jeudi 24	jeudi 24	jeudi 24	jeudi 24	jeudi 24	jeudi 24	jeudi 24	jeudi 24	jeudi 24	jeudi 24	jeudi 24
jeudi 25	dimanche 25	mardi 25	vendredi 25	dimanche 25	mercredi 25	samedi 25	samedi 25	dimanche 25	jeudi 25	jeudi 25	jeudi 25	jeudi 25	jeudi 25	jeudi 25	jeudi 25	jeudi 25	jeudi 25	jeudi 25	jeudi 25	jeudi 25	jeudi 25	jeudi 25	jeudi 25
vendredi 26	lundi 26	mercredi 26	samedi 26	lundi 26	jeudi 26	dimanche 26	dimanche 26	lundi 26	mercredi 26	mercredi 26	mercredi 26	mercredi 26	mercredi 26	mercredi 26	mercredi 26	mercredi 26	mercredi 26	mercredi 26	mercredi 26	mercredi 26	mercredi 26	mercredi 26	mercredi 26
samedi 27	mardi 27	jeudi 27	dimanche 27	mardi 27	vendredi 27	lundi 27	lundi 27	jeudi 27	jeudi 27	jeudi 27	jeudi 27	jeudi 27	jeudi 27	jeudi 27	jeudi 27	jeudi 27	jeudi 27	jeudi 27	jeudi 27	jeudi 27	jeudi 27	jeudi 27	jeudi 27
dimanche 28	mercredi 28	vendredi 28	lundi 28	mercredi 28	samedi 28	mardi 28	mardi 28	vendredi 28	jeudi 28	jeudi 28	jeudi 28	jeudi 28	jeudi 28	jeudi 28	jeudi 28	jeudi 28	jeudi 28	jeudi 28	jeudi 28	jeudi 28	jeudi 28	jeudi 28	jeudi 28
lundi 29	jeudi 29	samedi 29	mardi 29	jeudi 29	dimanche 29	mercredi 29	mercredi 29	lundi 29	mercredi 29	mercredi 29	mercredi 29	mercredi 29	mercredi 29	mercredi 29	mercredi 29	mercredi 29	mercredi 29	mercredi 29	mercredi 29	mercredi 29	mercredi 29	mercredi 29	mercredi 29
mardi 30	vendredi 30	dimanche 30	jeudi 30	vendredi 30	lundi 30	jeudi 30	jeudi 30	dimanche 30	jeudi 30	jeudi 30	jeudi 30	jeudi 30	jeudi 30	jeudi 30	jeudi 30	jeudi 30	jeudi 30	jeudi 30	jeudi 30	jeudi 30	jeudi 30	jeudi 30	jeudi 30
mercredi 31		lundi 31		samedi 31	mardi 31	vendredi 31	vendredi 31	jeudi 31	jeudi 31	jeudi 31	jeudi 31	jeudi 31	jeudi 31	jeudi 31	jeudi 31	jeudi 31	jeudi 31	jeudi 31	jeudi 31	jeudi 31	jeudi 31	jeudi 31	jeudi 31

Semaines de présence au centre de formation

Autres jours fériés

Le 1er Paquet
Port de l'éclosion
L de Pentecôte

2022												2023											
Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
lundi 1	jeudi 1	samedi 1	mardi 1	jeudi 1	dimanche 1	mercredi 1	mercredi 1	samedi 1	lundi 1	jeudi 1	samedi 1	lundi 1	jeudi 1	samedi 1	mardi 1	jeudi 1	dimanche 1	mercredi 1	mercredi 1	dimanche 2	lundi 2	jeudi 1	samedi 1
mardi 2	vendredi 2	dimanche 2	mercredi 2	vendredi 2	lundi 2	jeudi 2	jeudi 2	dimanche 2	mardi 2	vendredi 2	dimanche 2	mardi 2	vendredi 2	dimanche 2	jeudi 2	jeudi 2	lundi 2	dimanche 2	dimanche 2	lundi 3	mercredi 2	vendredi 2	dimanche 2
mercredi 3	samedi 3	lundi 3	jeudi 3	samedi 3	mardi 3	vendredi 3	vendredi 3	lundi 3	mercredi 3	jeudi 3	lundi 3	jeudi 3	vendredi 3	dimanche 3	mercredi 3	jeudi 3	mercredi 3	jeudi 3	jeudi 3	mercredi 3	dimanche 3	lundi 3	lundi 3
jeudi 4	dimanche 4	mardi 4	vendredi 4	dimanche 4	mercredi 4	samedi 4	samedi 4	mardi 4	jeudi 4	dimanche 4	lundi 4	jeudi 4	vendredi 4	dimanche 4	mercredi 4	jeudi 4	dimanche 4	dimanche 4	dimanche 4	lundi 4	mercredi 4	jeudi 4	mardi 4
vendredi 5	lundi 5	mercredi 5	samedi 5	lundi 5	jeudi 5	dimanche 5	dimanche 5	mercredi 5	jeudi 5	dimanche 5	mardi 5	jeudi 5	vendredi 5	dimanche 5	mercredi 5	jeudi 5	dimanche 5	dimanche 5	dimanche 5	lundi 5	mercredi 5	jeudi 5	mercredi 5
samedi 6	mardi 6	jeudi 6	dimanche 6	mardi 6	vendredi 6	lundi 6	lundi 6	jeudi 6	samedi 6	dimanche 6	jeudi 6	jeudi 6	vendredi 6	dimanche 6	mercredi 6	jeudi 6	dimanche 6	dimanche 6	dimanche 6	lundi 6	mercredi 6	jeudi 6	jeudi 6
dimanche 7	mercredi 7	vendredi 7	lundi 7	mercredi 7	samedi 7	mardi 7	mardi 7	jeudi 7	dimanche 7	dimanche 7	mercredi 7	mercredi 7	jeudi 7	dimanche 7	mercredi 7	jeudi 7	dimanche 7	dimanche 7	dimanche 7	lundi 7	mercredi 7	jeudi 7	vendredi 7
lundi 8	jeudi 8	samedi 8	mardi 8	jeudi 8	dimanche 8	mercredi 8	mercredi 8	samedi 8	lundi 8	jeudi 8	samedi 8	jeudi 8	vendredi 8	dimanche 8	mercredi 8	jeudi 8	dimanche 8	dimanche 8	dimanche 8	lundi 8	mercredi 8	jeudi 8	samedi 8
mardi 9	vendredi 9	dimanche 9	mercredi 9	vendredi 9	lundi 9	jeudi 9	jeudi 9	dimanche 9	mardi 9	vendredi 9	dimanche 9	mardi 9	jeudi 9	dimanche 9	mercredi 9	jeudi 9	dimanche 9	dimanche 9	dimanche 9	lundi 9	mercredi 9	jeudi 9	dimanche 9
mercredi 10	samedi 10	lundi 10	jeudi 10	samedi 10	mardi 10	vendredi 10	vendredi 10	lundi 10	mercredi 10	jeudi 10	lundi 10	jeudi 10	vendredi 10	dimanche 10	mercredi 10	jeudi 10	dimanche 10	dimanche 10	dimanche 10	lundi 10	mercredi 10	jeudi 10	lundi 10
jeudi 11	dimanche 11	mardi 11	vendredi 11	dimanche 11	mercredi 11	samedi 11	samedi 11	mardi 11	jeudi 11	dimanche 11	mardi 11	jeudi 11	vendredi 11	dimanche 11	mercredi 11	jeudi 11	dimanche 11	dimanche 11	dimanche 11	lundi 11	mercredi 11	jeudi 11	mardi 11
vendredi 12	lundi 12	mercredi 12	samedi 12	lundi 12	jeudi 12	dimanche 12	dimanche 12	mercredi 12	jeudi 12	dimanche 12	mercredi 12	jeudi 12	vendredi 12	dimanche 12	mercredi 12	jeudi 12	dimanche 12	dimanche 12	dimanche 12	lundi 12	mercredi 12	jeudi 12	mercredi 12
samedi 13	mardi 13	jeudi 13	dimanche 13	mardi 13	vendredi 13	lundi 13	lundi 13	jeudi 13	dimanche 13	dimanche 13	mercredi 13	jeudi 13	vendredi 13	dimanche 13	mercredi 13	jeudi 13	dimanche 13	dimanche 13	dimanche 13	mardi 13	jeudi 13	mercredi 13	jeudi 13
dimanche 14	mercredi 14	vendredi 14	lundi 14	mercredi 14	samedi 14	mardi 14	mardi 14	jeudi 14	dimanche 14	dimanche 14	mercredi 14	jeudi 14	vendredi 14	dimanche 14	mercredi 14	jeudi 14	dimanche 14	dimanche 14	dimanche 14	lundi 14	mercredi 14	jeudi 14	vendredi 14
lundi 15	jeudi 15	samedi 15	mardi 15	jeudi 15	dimanche 15	mercredi 15	mercredi 15	samedi 15	lundi 15	jeudi 15	samedi 15	jeudi 15	vendredi 15	dimanche 15	mercredi 15	jeudi 15	dimanche 15	dimanche 15	dimanche 15	mardi 15	jeudi 15	mercredi 15	samedi 15
mardi 16	vendredi 16	dimanche 16	mercredi 16	vendredi 16	lundi 16	jeudi 16	jeudi 16	dimanche 16	mardi 16	vendredi 16	dimanche 16	mardi 16	jeudi 16	dimanche 16	mercredi 16	jeudi 16	dimanche 16	dimanche 16	dimanche 16	lundi 16	mercredi 16	jeudi 16	samedi 16
mercredi 17	samedi 17	lundi 17	jeudi 17	samedi 17	mardi 17	vendredi 17	vendredi 17	lundi 17	mercredi 17	jeudi 17	lundi 17	jeudi 17	vendredi 17	dimanche 17	mercredi 17	jeudi 17	dimanche 17	dimanche 17	dimanche 17	mardi 17	jeudi 17	mercredi 17	lundi 17
jeudi 18	dimanche 18	mardi 18	vendredi 18	dimanche 18	mercredi 18	samedi 18	samedi 18	mardi 18	jeudi 18	dimanche 18	mardi 18	jeudi 18	vendredi 18	dimanche 18	mercredi 18	jeudi 18	dimanche 18	dimanche 18	dimanche 18	lundi 18	mercredi 18	jeudi 18	mardi 18
vendredi 19	lundi 19	mercredi 19	samedi 19	lundi 19	jeudi 19	dimanche 19	dimanche 19	mercredi 19	jeudi 19	dimanche 19	mercredi 19	jeudi 19	vendredi 19	dimanche 19	mercredi 19	jeudi 19	dimanche 19	dimanche 19	dimanche 19	lundi 19	mercredi 19	jeudi 19	mercredi 19
samedi 20	mardi 20	jeudi 20	dimanche 20	mardi 20	vendredi 20	lundi 20	lundi 20	jeudi 20	dimanche 20	dimanche 20	mercredi 20	jeudi 20	vendredi 20	dimanche 20	mercredi 20	jeudi 20	dimanche 20	dimanche 20	dimanche 20	mardi 20	jeudi 20	mercredi 20	jeudi 20
dimanche 21	mercredi 21	vendredi 21	lundi 21	mercredi 21	samedi 21	mardi 21	mardi 21	jeudi 21	dimanche 21	dimanche 21	mercredi 21	jeudi 21	vendredi 21	dimanche 21	mercredi 21	jeudi 21	dimanche 21	dimanche 21	dimanche 21	lundi 21	mercredi 21	jeudi 21	vendredi 21
lundi 22	jeudi 22	samedi 22	mardi 22	jeudi 22	dimanche 22	mercredi 22	mercredi 22	samedi 22	lundi 22	jeudi 22	samedi 22	jeudi 22	vendredi 22	dimanche 22	mercredi 22	jeudi 22	dimanche 22	dimanche 22	dimanche 22	mardi 22	jeudi 22	mercredi 22	samedi 22
mardi 23	vendredi 23	dimanche 23	mercredi 23	vendredi 23	lundi 23	jeudi 23	jeudi 23	dimanche 23	mardi 23	vendredi 23	dimanche 23	mardi 23	jeudi 23	dimanche 23	mercredi 23	jeudi 23	dimanche 23	dimanche 23	dimanche 23	lundi 23	mercredi 23	jeudi 23	dimanche 23
mercredi 24	samedi 24	lundi 24	jeudi 24	samedi 24	mardi 24	vendredi 24	vendredi 24	lundi 24	mercredi 24	jeudi 24	lundi 24	jeudi 24	vendredi 24	dimanche 24	mercredi 24	jeudi 24	dimanche 24	dimanche 24	dimanche 24	mardi 24	jeudi 24	mercredi 24	lundi 24
jeudi 25	dimanche 25	mardi 25	vendredi 25	dimanche 25	mercredi 25	samedi 25	samedi 25	mardi 25	jeudi 25	dimanche 25	mardi 25	jeudi 25	vendredi 25	dimanche 25	mercredi 25	jeudi 25	dimanche 25	dimanche 25	dimanche 25	lundi 25	mercredi 25	jeudi 25	mardi 25
vendredi 26	lundi 26	mercredi 26	samedi 26	lundi 26	jeudi 26	dimanche 26	dimanche 26	mercredi 26	jeudi 26	dimanche 26	mercredi 26	jeudi 26	vendredi 26	dimanche 26	mercredi 26	jeudi 26	dimanche 26	dimanche 26	dimanche 26	mardi 26	jeudi 26	mercredi 26	mercredi 26
samedi 27	mardi 27	jeudi 27	dimanche 27	mardi 27	vendredi 27	lundi 27	lundi 27	jeudi 27	dimanche 27	dimanche 27	mercredi 27	jeudi 27	vendredi 27	dimanche 27	mercredi 27	jeudi 27	dimanche 27	dimanche 27	dimanche 27	mardi 27	jeudi 27	mercredi 27	jeudi 27
dimanche 28	mercredi 28	vendredi 28	lundi 28	mercredi 28	samedi 28	mardi 28	mardi 28	jeudi 28	dimanche 28	dimanche 28	mercredi 28	jeudi 28	vendredi 28	dimanche 28	mercredi 28	jeudi 28	dimanche 28	dimanche 28	dimanche 28	lundi 28	mercredi 28	jeudi 28	vendredi 28
lundi 29	jeudi 29	samedi 29	mardi 29	jeudi 29	dimanche 29	mercredi 29	mercredi 29	samedi 29	lundi 29	jeudi 29	samedi 29	jeudi 29	vendredi 29	dimanche 29	mercredi 29	jeudi 29	dimanche 29	dimanche 29	dimanche 29	mardi 29	jeudi 29	mercredi 29	samedi 29
mardi 30	vendredi 30	dimanche 30	mercredi 30	vendredi 30	lundi 30	jeudi 30	jeudi 30	dimanche 30	mardi 30	vendredi 30	dimanche 30	mardi 30	jeudi 30	dimanche 30	mercredi 30	jeudi 30	dimanche 30	dimanche 30	dimanche 30	lundi 30	mercredi 30	jeudi 30	dimanche 30
mercredi 31		lundi 31		samedi 31	mardi 31	jeudi 31	vendredi 31		mercredi 31			mercredi 31								mercredi 31			lundi 31



LE DÉPARTEMENT AGGLOMÉRÉ DE L'AVANTURE DU VIVANT LES ACTIVITÉS DE LA VITICULTURE Capa MA Viticulture HSP MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE DE L'AVANTURE DU VIVANT												CALENDRIER CAPa MA Viticulture HSP Septembre 2022												805 h en centre, 385 h en stage, 10 jours de congés												Page 1 sur 1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Version 1												2022												2023												Version 1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Aout												Septembre												Octobre												Novembre												Décembre												Janvier												Février												Mars												Avril												Mai												Juin												Juillet																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
lundi 1												jeudi 1												samedi 1												mardi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi 1												jeudi 1												samedi 1												lundi											

Semaines de présence au centre de formation

Congés

L de Pratiques
 L de Pentecôte

Autres jours fériés



Diffusion :
 Secrétaire
 Classeur listes apprentis

Chemin informatique : RESANA/DQ/3AD/
 Cal_CapamAVITHSP_SEPTV1.0/210322

Créé le : 21/03/22
 Validé le : 21/03/22
 par : AQ

par : Responsable
 Pédagogie

A revoir :
 03/23

Classement :
 Classeur pédagogique classe
 Classeur listes apprentis

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-29

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 29

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : CARTE DES UCARE, MAP et MIL du CFAA17 et du CFPPA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du conseil de perfectionnement du CFAA 17 en date du 31 mai 2022,
Après consultation du conseil de centre du CFPPA en date du 31 mai 2022,

Sur proposition du Directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 20

Absents
ou Excusés : 10

**Vote de la
délibération**

Pour : 20

Contre : 0

Approuve la carte des UCARE, MAP et MIL, ci-joint, pour le CFAA17 et le CFPPA pour l'année scolaire 2022-2023.

Pièces jointes : Cf annexes

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



CFAA17

Tableau récapitulatif des MAP, EIL et UCARE

SECTION	TYPE	DUREE	INTITULE
CAPa Jardinier Paysagiste	UCARE	70H	Attente retour Catalogue National UCARE
BP Aménagements Paysagers	UCARE1	70H	Réaliser l'installation et la maintenance d'équipements paysagers autonomes et ou connectés
BP REA	UCARE1	70H	Mise en œuvre des agroéquipements
	UCARE2	70H	Transformer la production de l'atelier viticole
Bac Pro Aménagements Paysagers	MAP	50H	Conduite en sécurité et secourisme au travail
BTSA Aménagements Paysagers	EIL	87H	Entretien des terrains de sport
BTSA Technico-Commercial	EIL	87H	Jardinage biologique
BTSA Productions Horticoles	EIL	87H	Commercialisation en circuit court, valorisation des productions horticoles

CFPPA17

Tableau récapitulatif des MAP, EIL et UCARE

SECTION	TYPE	DUREE	INTITULE
CAPa Jardinier Paysagiste	UCARE	70H	Attente retour Catalogue National UCARE
CAPa Métiers de l'Agriculture, support Horticulture	UCARE	70H	Attente retour Catalogue National UCARE
CAPa Métiers de l'Agriculture, support Horticulture	UCARE	70H	Attente retour Catalogue National UCARE
BP Aménagements Paysagers	UCARE1	70H	Réaliser l'installation et la maintenance d'équipements paysagers autonomes et ou connectés
BP REA, support Viticulture	UCARE1	70H	Mise en œuvre des agroéquipements
	UCARE2	70H	Transformer la production de l'atelier viticole
BP REA, support Horticulture	UCARE 1	70H	Conduire un verger dans le cadre d'un parcellaire maraîcher.
	UCARE 2	70H	Autoconstruction

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-30

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 30

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : CARTE DES FORMATIONS 2022-2023 DU CFAA 17

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du conseil de perfectionnement du CFAA 17 en date du 31 mai 2022,

Sur proposition du Directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 20

Absents

ou Excusés : 10

**Vote de la
délibération**

Pour : 20

Contre : 0

Approuve la carte des formations du CFAA17 en annexe.

Pièce-jointe : annexe.

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



CARTE DES FORMATIONS DU CFAA17

Code de la formation	Libellé de la formation	Durée en année	Heures Centre
50321405	JARDINIER PAYSAGISTE (CAPa)	2	910 h
50321130	METIERS DE L'AGRICULTURE (CAPa) Support Viticulture	2	910 h
50321130	METIERS DE L'AGRICULTURE (CAPa) Support Ruminants	2	910 h
45321403	AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BP)	2	1050 h
45321007	RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE (BP)	2	1050 h
45321006	AGROEQUIPEMENT CONDUITE ET MAINTENANCE DES MATERIELS (BP)	2	1050 h
40321405	AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BAC PRO AG)	3	1995 h
46321404	CONSTRUCTIONS PAYSAGERES (CSA)	1	525 h
56321305	ARBORISTE ELAGUEUR (CSA)	1	525 h
46321220	CONDUITE D'UN ELEVAGE BOVIN LAIT (CSA)	1	490 h
46T34301	TECHNICIEN(NE) DE TRAITEMENT DES EAUX (TP)	1	630 h
32321401	AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BTSA)	2	1365 h
32321111	PRODUCTION HORTICOLE (BTSA)	2	1400 h
32321013	TECHNICO-COMMERCIAL PAB(BTSA)	2	1400 h
32321013	TECHNICO-COMMERCIAL JVO (BTSA)	2	1400 h
32321013	TECHNICO-COMMERCIAL AGROFOURNITURES (BTSA)	2	1400 h

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-31

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 31

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : CARTE DES FORMATIONS 2022-2023 DU CFPPA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du conseil de centre du CFPPA en date du 31 mai 2022,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 20

Absents
ou Excusés : 10

**Vote de la
délibération**

Pour : 20

Contre : 0

Approuve la carte des formations du CFPPA en annexe.

Pièce-jointe : annexe.

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



CARTE DES FORMATIONS DU CFPPA

Code de la formation	Libellé de la formation	Durée en année	Heures Centre
50321405	JARDINIER PAYSAGISTE (CAPA)	1	805 h
50321130	METIERS DE L'AGRICULTURE (CAPA) Support viticulture/Support Horticulture	1	805 h
45321403	AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BP)	1	848 h
45321007	RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE (BP)	1	910 h
45321104	RESPONSABLE DE PRODUCTIONS LEGUMIERES, FRUITIERES, FLORALES ET DE PEPINIERES	1	690 h
46321404	CONSTRUCTIONS PAYSAGERES (CSA)	1	560 h
56321305	ARBORISTE ELAGUEUR (CSA)	1	560 h
46T34301	TECHNICIEN(NE) DE TRAITEMENT DES EAUX (TP)	1	630 h

REFERENCENCEMENT -HABILITATION CQP

SPECIALITES	ARCHITECTURE
Ouvrier qualifié de l'exploitation viticole	4 blocs: 2 imposés- 2 au choix et facultatifs de 399 h à 560 h
Ouvrier qualifié en productions légumières Ouvrier spécialisé en productions légumières	4 blocs: 3 imposés- 1 au choix- 198 à 259 h 3 blocs obligatoires- 163 h
Salaré qualifié en élevage laitier (bovins) Salaré spécialisé en élevage laitier (bovins)	4 blocs: 3 imposés- 1 au choix- 280 à 420 h 3 blocs : 1 obligatoire et 2 au choix- 182 à 224 h
Ouvrier hautement qualifié conducteur d'engins agricoles Ouvrier qualifié conducteur d'engins agricoles	5 blocs: 3 imposés- 2 au choix - 295 h à 455 h 4 blocs: 3 imposés- 1 au choix- 270 h à 360 h

BLOCS DE COMPETENCE PROPOSES

Spécifiques	Bovins lait	OQ - -Bovins lait OS - Bovins lait OQ - OS-Bovins lait OQ - Bovins lait OQ - OS-Bovins lait OQ - OS-Bovins lait OQ - Bovins lait	Alimentation et surveillance-105h Alimentation -56h Conduite du matériel attelé- 70 h Entretien et contention- 56 h Pilotage du Robot de traite-35 h Santé et reproduction- 105h Traite- 70 h Transformation et vente à la ferme- 56 h
	Conducteur d'engins	OHQ- CEA OHQ- CEA OHQ- CEA OHQ- CEA OQ -CEA OQ -CEA	Maîtrise des techniques de récolte - 35 H Maîtrise des technologies embarquées - 105 h Conduite de chariots automoteurs et d'engins de chantier en sécurité- 105 h Maintenance des agro équipements - 175 h Communication professionnelle - 15 h Irrigation- 50 h
	Viti	OQ-Viti OQ-Viti OQ-Viti	Arrachage Renouvellement du vignoble- 28 h Conduite du vignoble- 175 h Vinification- 105 h
	Productions légumières	OQ-Productions légumières OQ-Productions légumières OQ-Productions légumières OQ-Productions légumières OQ-Productions légumières	Entretien de la culture et récolte - 70 h Conduite et utilisation des matériels - 70 h Mise en place de la culture - 63 h Protection des cultures - 49 h Tri conditionnement - 30 h
Inter CQP		OQ Inter CQP OQ Inter CQP OQ Inter CQP OQ Inter CQP OQ Inter CQP OQ Inter CQP OQ Inter CQP OQ Inter CQP	Animation d'équipe- 49 h Conduite et entretien des matériels- 105h Conduite du matériel attelé - 70h Préparation et application des produits- 60 h Protection des cultures- 70 h Récolte- 35 h Stockage des récoltes - 70 h Travail du sol- 105 h

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de SAINTONGE

Délibération N°22-32

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 32

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : FERMETURE DE L'EMPLOI DE DIRECTEUR(TRICE)
ADJOINT(E) du CFA-CFPPA**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée et son décret d'application n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié

Vu la délibération n° 20- 81A prise par le conseil d'administration lors de sa séance du 27 novembre 2020 fixant les conditions d'emploi des personnels en CFA et CFPPA,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 20

Absents

ou Excusés : 10

**Vote de la
délibération**

Pour : 20

Contre : 0

approuve la fermeture de l'emploi 03-69 de Directeur(trice) adjoint(e) du CFA-CFPPA à compter du 01/08/2022.

Ces modifications seront insérées dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,



Michel AMBLARD

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-33

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 33

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : EVOLUTION STRUCTURES/CARTE DES FORMATIONS
CFAA17
RENTREE SCOLAIRE 2022

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du conseil de perfectionnement du CFAA 17 en date du 31 mai 2022,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 20

Absents
ou Excusés : 10

**Vote de la
délibération**

Pour : 20

Contre : 0

Approuve l'ouverture de la formation par apprentissage :

- CAPA Métiers de l'Agriculture Support « Ruminants » à la rentrée scolaire 2022.
- Durée de la formation : 2 ans
- Nombre d'heures en centre : 910 H (13 semaines par an)

Pièce jointe : -

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-34

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 34

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : EVOLUTION STRUCTURES/CARTE DES FORMATIONS
CFPPA
RENTREE SCOLAIRE 2022

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du conseil de centre du CFPPA en date du 31 mai 2022,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 20

Absents

ou Excusés : 0

Vote de la
délibération

Pour : 19

Contre : 0

Approuve l'ouverture de la formation pour adulte :

- BP Responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières.
- Durée de la formation : 1 an
- Nombre d'heures en centre : 690 H

Pièce jointe : -

Abstention : 1

Le Président du Conseil d'Administration,



Michel AMBLARD

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-35

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 35

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : REALISATION D'UN EMPRUNT BANCAIRE

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu l'instruction comptable M99,
Sur proposition de l'agent comptable,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire
le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 20

Absents

ou Excusés : 10

**Vote de la
délibération**

Pour : 20

Contre : 0

autorise le Directeur de l'EPLFPA de Saintonge à contracter, auprès
des établissements de crédit, un emprunt bancaire pour l'objet suivant :

- Objet : financement d'un plateau technique paysage d'un
montant de 102 807,28€ TTC sur le site de Chadignac
- Montant de l'emprunt : 100 000 €
- Durée de l'emprunt : 15 ans
- Taux : selon offre des établissements de crédit.

NB : Sous réserve de l'accord de la DDFIP et du Conseil Régional.

Pièce jointe : dossier.

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



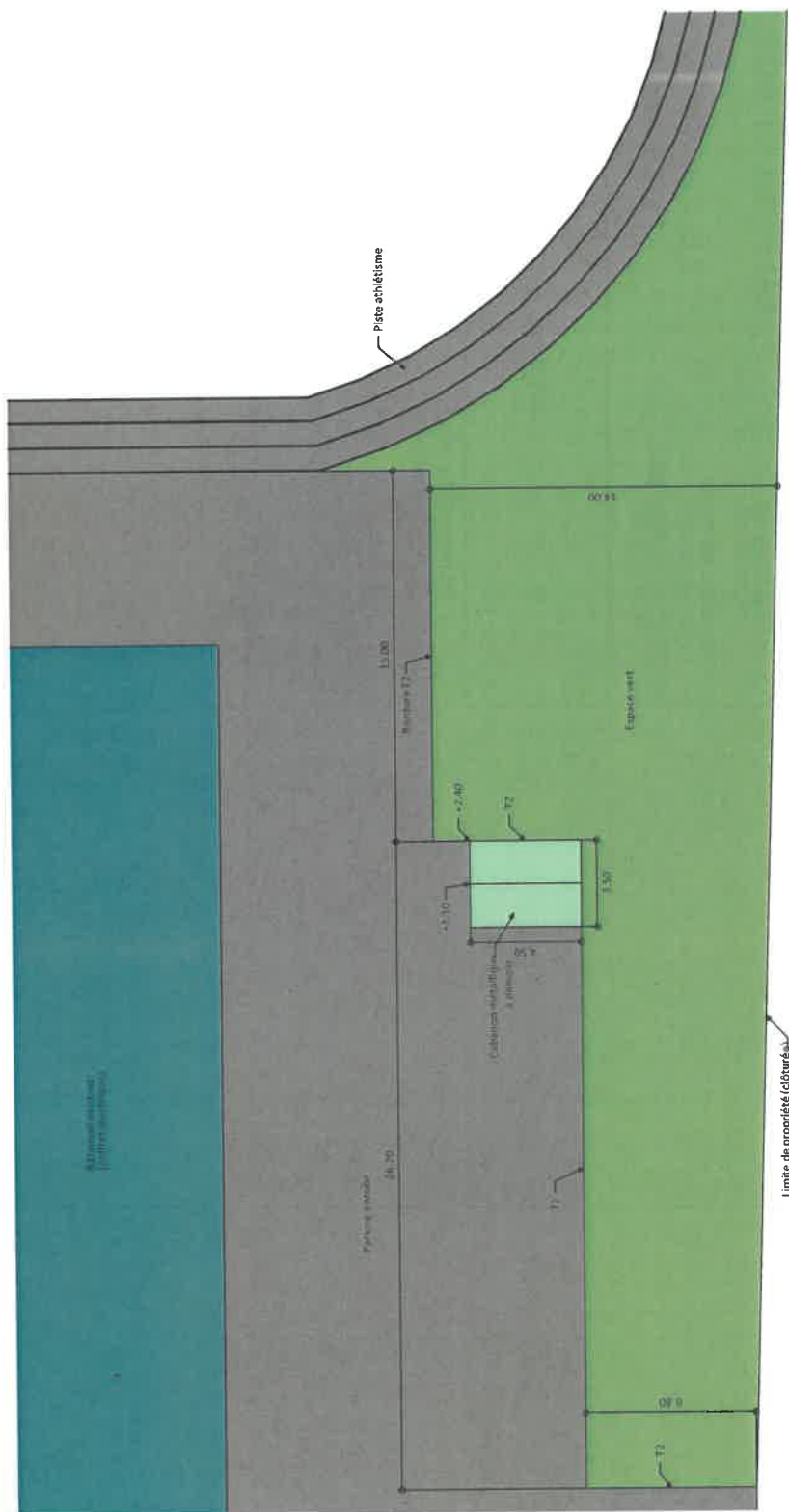
Lycée Horticole et du Paysage du Petit Chadignac

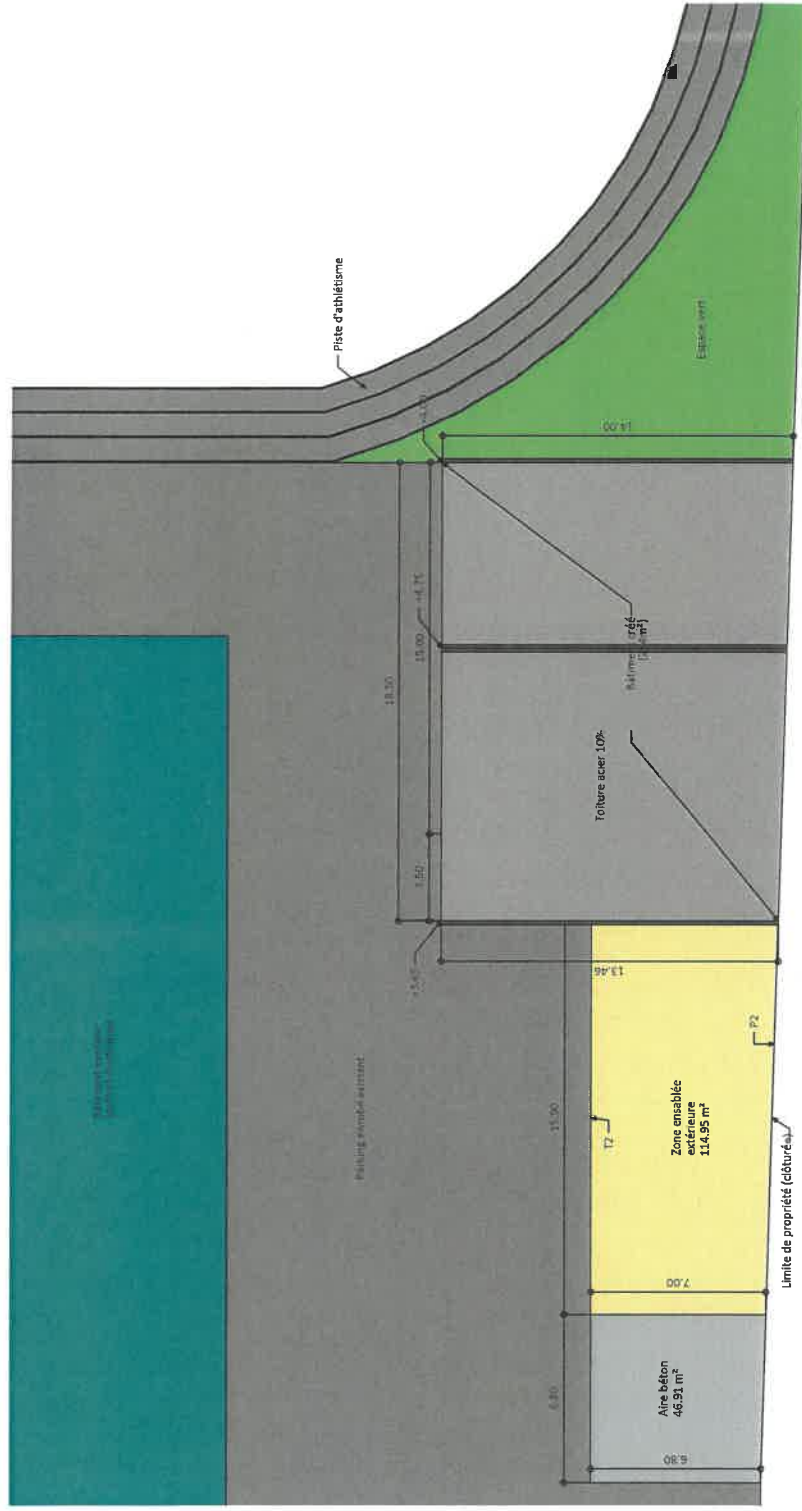
Construction d'une aire couverte pour travaux pratiques

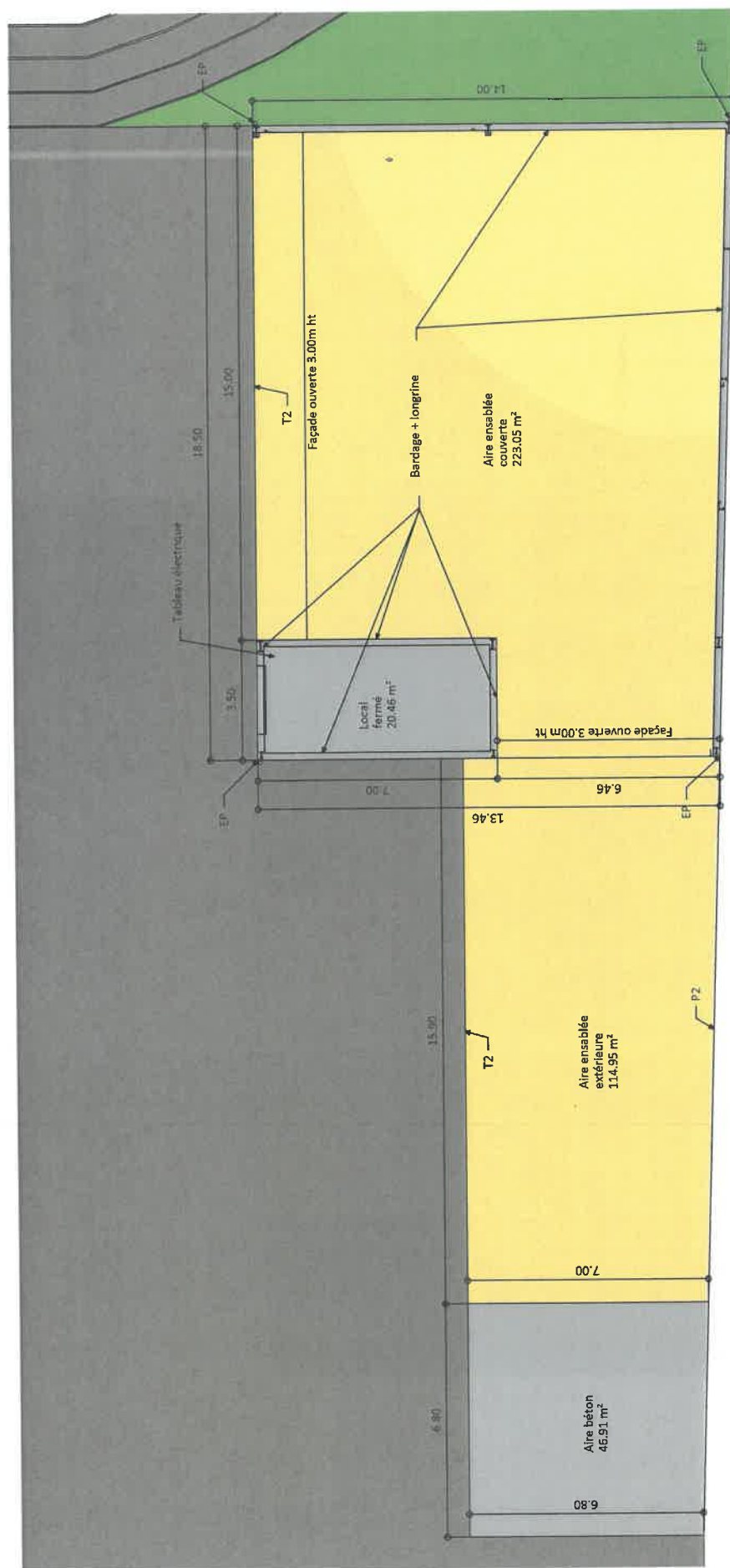
 HORIZON ATLANTIQUE 25 rue des Vacherons 17100 SAINTES contact@horizon-atlantique.fr 06 51 91 33 16	Lycée Horticole et du Paysage du Petit Chadignac 3 Le Petit Chadignac 17100 Saintes
Plans Esquisse	
Responsable projet Grégory NADAL	Responsable technique Valentin KUCHCIAK

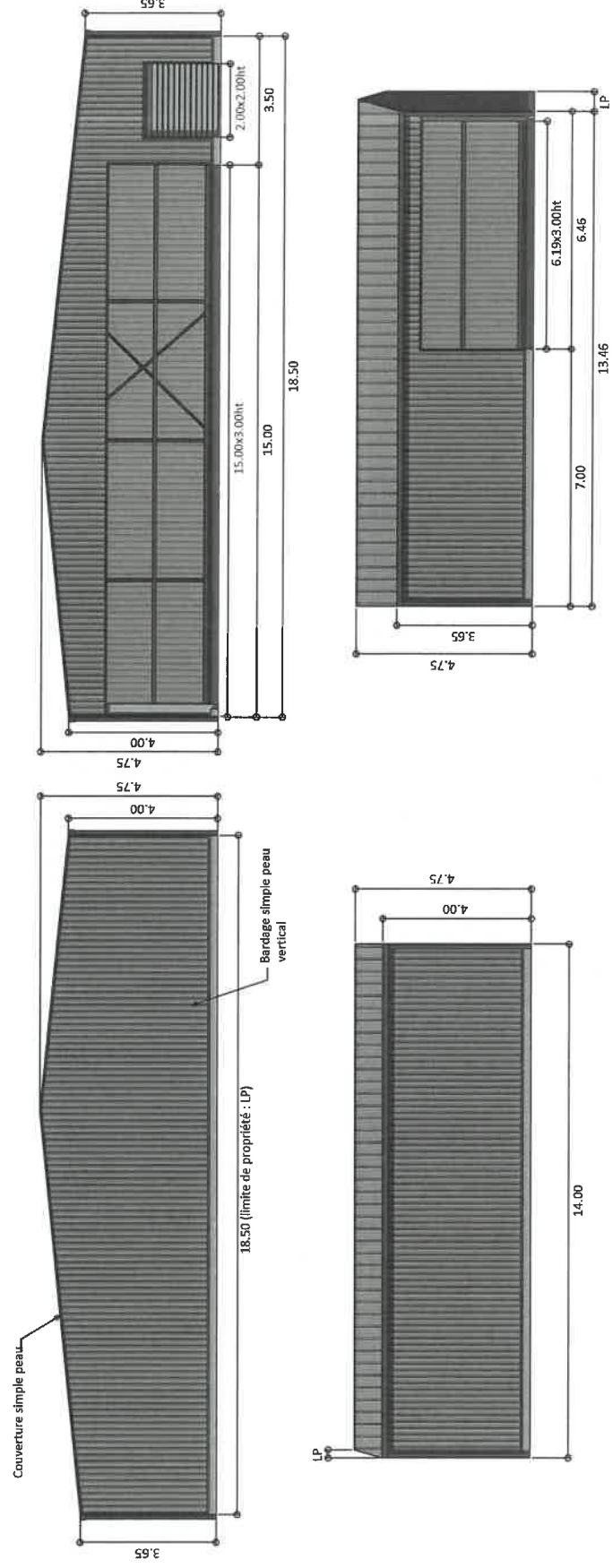
Indices	Date	Nature de la modification
0	21/01/2021	Émission Originale

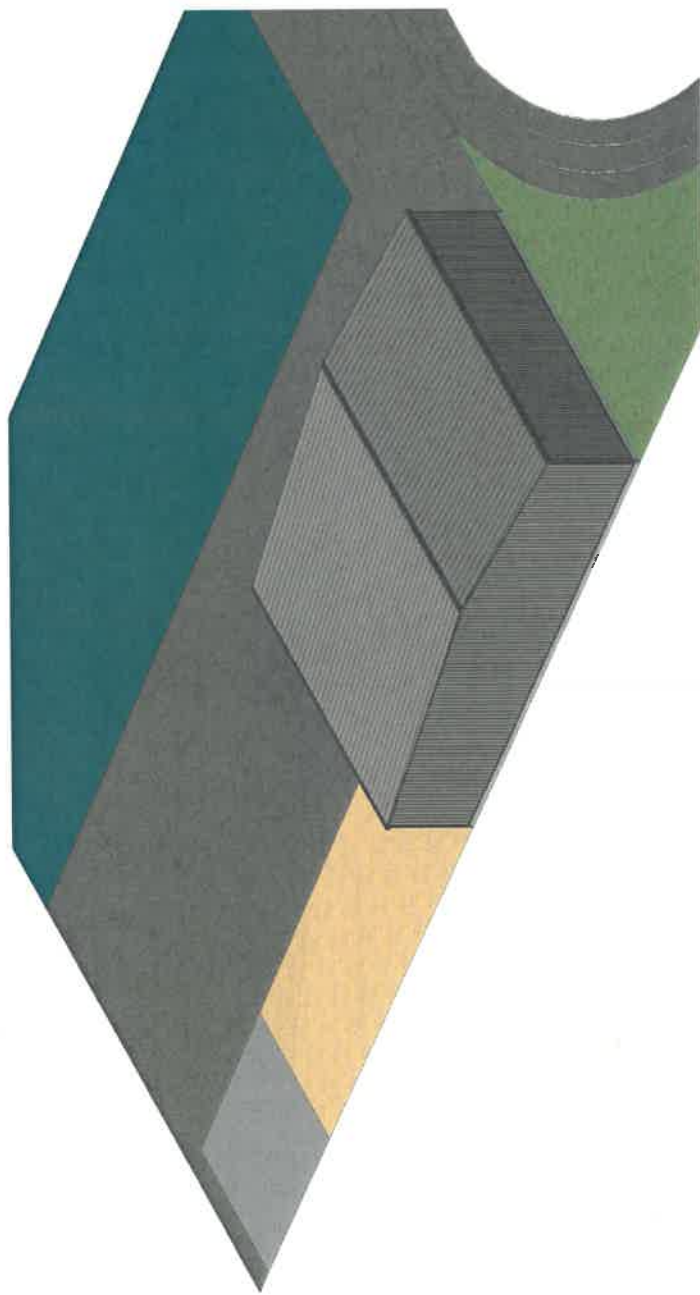
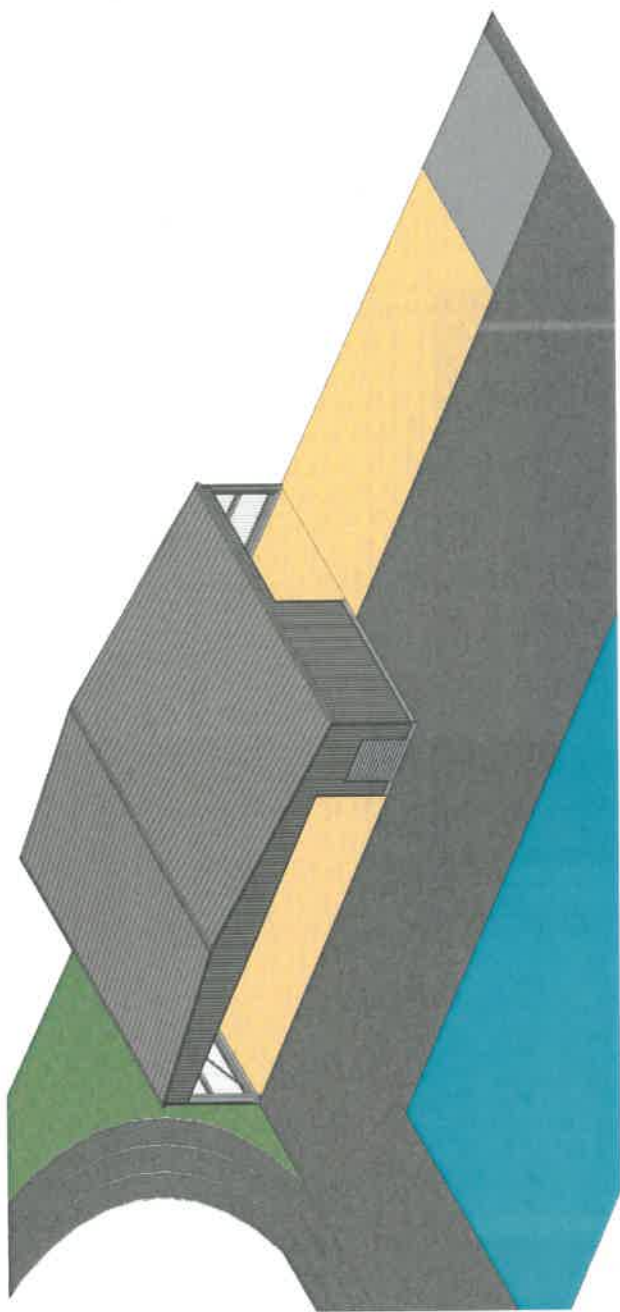
ESQ	Numéro Affaire	Indice
	021-004	0













EMPRUNT AIRE COUVERTE PAYSAGE CHADIGNAC – CFA - 2022
Note d'opportunité - ordonnateur

OBJECTIFS DE LA CREATION D'UNE AIRE COUVERTE POUR LES TRAVAUX PRATIQUES

Le site de Chadignac arrive à saturation en termes d'outils pédagogiques en raison d'une croissance des apprenants dans la filière Aménagements Paysagers. Afin d'offrir les meilleures conditions pédagogiques il convient de créer un nouveau plateau technique. Ce dernier doit permettre à chaque apprenant de s'exercer, aux différentes tâches pratiques indispensable à l'apprentissage du métier.

Cet atelier, indispensable est une zone sablée en partie couverte pour permettre les apprentissages :

- Une zone sablée correspond à une surface délimitée par des éléments rigides à l'intérieur de laquelle un volume de sable est présent
- Utilisation pour la mise en œuvre d'exercices de maçonnerie
- Topographie
- Exercice de plantation
- Construction bois

Ce nouvel atelier prévu apporte une réponse appropriée et indispensable pour la qualité des enseignements pratiques.

ELEMENTS DE CONTEXTE FINANCIER

Pour cette aire couverte paysage, l'EPLFPA souhaite faire un emprunt de 100 k€ pour un total d'opération de 102 k€. L'EPLFPA a un budget de 9 millions d'euros en fonctionnement et un seul emprunt de 200 k€ sur 180 mois. L'établissement a un fonds de roulement net de 3,16 M€ au 31/12/2021, et une trésorerie de 2,09 M€ au 31/12/2021.

Les annuités prévisionnelles pour cet emprunt sont de 15 k€ pour une capacité d'autofinancement de 297 000€.

ELEMENTS CONSTITUTIFS DE L'EMPRUNT

- L'emprunt est réalisé sur le budget du CFA
- Le montant emprunté est de 100k€ sur un montant prévisionnel de 100 k€
- La durée d'emprunt est de 180 mois
- Taux fixe après mise en concurrence

Le Conseil d'Administration se prononce sur cette opération dans sa réunion du 24 juin prochain. Nous sollicitons l'autorisation du directeur des finances publiques et de l'exécutif du Conseil Régional conformément à R811 – 67 du code rural et de la pêche maritime.

Le Directeur de l'Agrocampus 17, EPLEFPA de Saintonge


Jean-Michel BREGÉON


Ministère de l'Agriculture
Agrocampus
de Saintonge
BP 10549
17119 SAINTES Cedex
05 46 93 31 22
et de l'Alimentation

Copies :

- Agent Comptable, M. Pouvreau
- Secrétaire Générale, Mme Daniel
- Chef du SRFD, M. Chanson
- Proviseur Chadignac, M. Mohand
- Directeur CFA/CFPPA, M. Girard



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DE SAINTONGE
RUE GEORGES DESCLAUDE - BP 10549 – 17119 SAINTES CEDEX
Tel : 05.46.93.31.22 - Fax : 05.46.93.72.03 - Mail : epl.saintes@educagri.fr - Site : <http://formagri17.fr>

Saintes, le 08/06/2022

Agence Comptable
Rue Georges Desclaude
BP 10549
17119 SAINTES Cedex

**Monsieur le Directeur de l'EPLEFPA
Agrocampus de Saintonge**

N°

Affaire suivie par : M POUVREAU
Tél. : 05 46 93 88 66
Mail : etienne.pouvreau@educagri.fr

Objet : Emprunt « Aire Paysage » Site de Chadignac

Monsieur le Directeur,

Vous avez sollicité mon avis concernant un emprunt de 100 000€ pour la réalisation d'une « aire paysage » consistant en un terrassement et un bâtiment technique pédagogique sur le site de Chadignac.

Le présent avis se base sur l'analyse de la situation financière de l'établissement au 31/12/2021, assorti d'une actualisation des prévisions budgétaires pour 2022.

1. Eléments de contexte

Les investissements prévus portent sur un montant total de 102 807.28€ sur fonds propres.

Un recours à l'emprunt est envisagé pour 100 000€, la durée restant à préciser. Cet emprunt s'ajoute à celui en cours de finalisation à hauteur de 200 000€ (cf. tableau d'amortissement prévisionnel ci-joint sur 180 mois), pour lequel un avis favorable de la DDFIP17 a déjà été obtenu.

Le recours à l'emprunt est prévu par l'instruction M99 (Titre II §3.1.2.6) : « Le recours à l'emprunt ne peut normalement être envisagé que si les dépenses prévues sont génératrices de recettes permettant de faire face aux remboursements des annuités. »

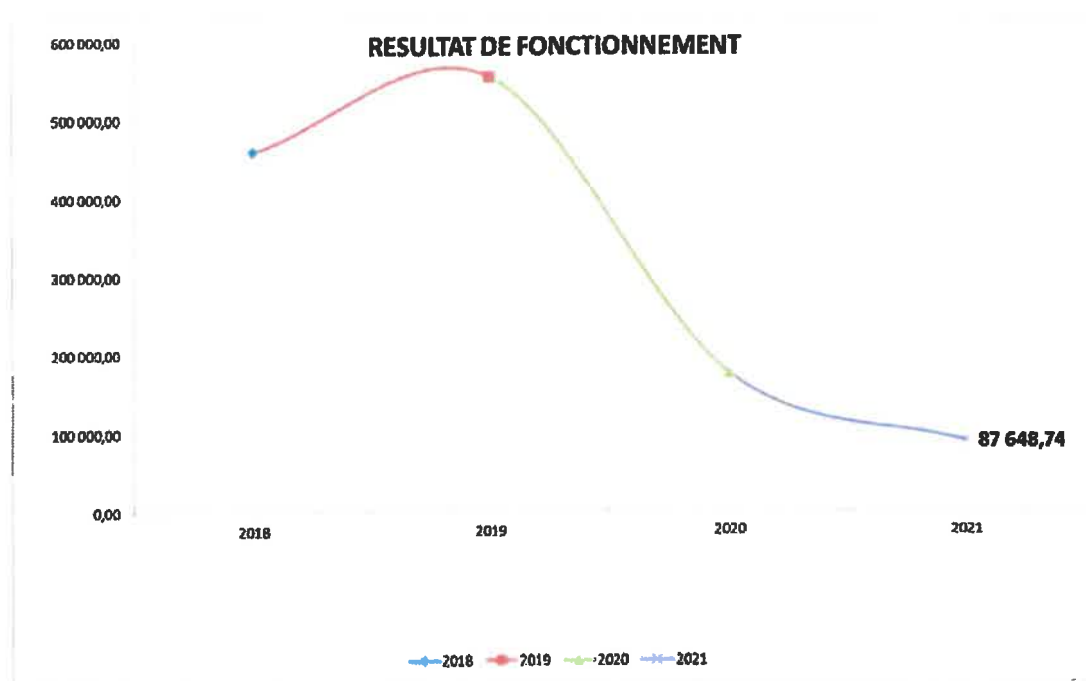
Il également précisé que : « Cette analyse fera l'objet d'un document présenté au conseil d'administration à l'appui de la proposition de décision. Le conseil d'administration doit délibérer sur le montant, la durée, les modalités de l'emprunt, dont l'exécution ne pourra intervenir qu'à l'issue des délais de transmission réglementaires. »

Enfin, « la souscription d'un emprunt ne peut être poursuivie qu'après avoir recueilli les avis motivés du directeur départemental des finances publiques et de l'exécutif de la collectivité de rattachement (article R.811-67 du code rural et de la pêche maritime). »

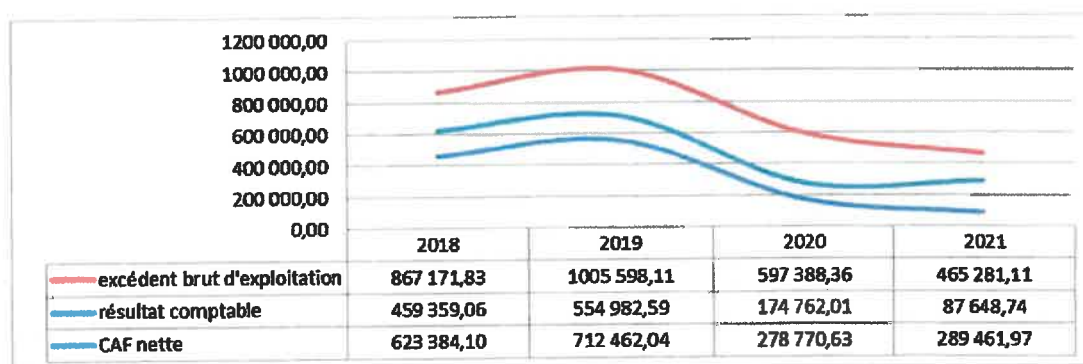
2. Analyse financière statique

2.1 Le résultat

De 2017 à 2019 le compte de résultat poursuit une dynamique ascendante passant de +355K€ à +555K€. 2020 est marqué par une inversion nette de cette tendance avec un résultat positif de 175K€. L'évolution du résultat tend à se stabiliser après la chute connue en 2020. Il est obtenu dans un contexte de forte reprise de l'activité : +19.6% en charges et +17.8 en produits.



2.2 La CAF



Le solde entre les produits et charges décaissables est positif. La CAF Brute est de 297K€, et elle représente 3.7% des produits réels (4.28% en 2020, 9.64% en 2019, 9% en 2018). Cet indicateur est proche de la Marge Brute d'Autofinancement, cette dernière n'excluant pas l'impact des cessions d'actif. On constate donc une tendance à la baisse de la capacité de l'EPL à dégager des ressources de trésorerie potentielle.

La CAF nette (CAF Brute moins le capital remboursé au titre des emprunts contractés par l'EPLEFPA) est de 289K€.

Sur l'exercice écoulé, avec 100 euros encaissés, l'Etablissement a donc reconstitué son financement à hauteur de 3.7€ en brut, et 3.61€ en net.

L'emploi de la CAF en 2021 :

Le financement interne disponible pour l'EPL		L'utilisation de ce financement par l'EPL	
	2021		2021 En %
CAF BRUTE	297 149,49 €	Remboursement emprunts	7 687,52 € 2,37%
Produit des cessions d'immobilisations	27 328,77 €	Autofinancement des investissements (équipements, etc.)	405 008,87 € 124,82%
		Autofinancement des investissements financiers (parts sociales)	686,40 € 0,21%
		Augmentation du fonds de roulement	-88 904,53 € -27,40%
TOTAL	324 478,26 €	TOTAL	324 478,26 € 100,00%

Les dépenses d'investissements de l'EPL ont donc excédé le financement disponible, obligeant à une ponction dans le fonds de roulement de 89K€ pour faire face aux engagements de dépense.

2.3 L'endettement

L'endettement de l'EPL est nul au 31/12/2021. En projection, le montant de l'annuité du nouvel emprunt serait de l'ordre de 15.5K€ (simulation sur 7 ans au taux de 2%).

L'annuité de l'emprunt en cours de négociation s'élève à 15K€ (sur 15 ans) soit un total prévisionnel de 30.5K€.

La CAF de l'EPLFPA couvre la charge de la dette.

L'EPLFPA de Saintonge ne rencontre donc aucune difficulté en ce qui concerne le remboursement de la dette au moyen de ses ressources d'exploitation.

2.4 Le FDR

FONDS DE ROULEMENT	2018	2019	2020	2021	n/n-1
Capitaux propres	7 651 257,70 €	8 099 978,24 €	8 209 920,81 €	8 220 990,53 €	11 069,72 €
Actif immobilisé	4 011 078,12 €	3 880 692,93 €	3 954 015,68 €	4 053 989,93 €	99 974,25 €
Dépreciations (C/39 et C/49)	44 941,60 €	44 941,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonds de roulement brut global	3 685 121,08 €	4 264 224,81 €	4 255 905,13 €	4 167 000,60 €	-88 904,53 €
variation FDR	528 686,63 €	579 103,73 €	-8 319,68 €	-88 904,53 €	-80 584,85 €

Le FDR représente 184 jours de fonctionnement brut (-41j) et 140 jours nets (-35j). Cette dégradation s'explique par une diminution en valeur du FdR (-89K€) rapporté à une masse de charges en forte progression (+17.8%).

2.5 Le FDR immédiatement mobilisable (FDRIM)

Eléments à retenir		2019	2020	2021
	Fonds de roulement net global au 31/12	3 402 851,93 €	3 303 938,54 €	3 161 429,20 €
	Fonds de roulement lié à des dépenses futures probables ou certaines	177 543,94 €	161 286,63 €	148 746,55 €
1	Provisions passif social dépréciations	44 941,50 €	0,00 €	0,00 €
2	Emprunt et dettes assimilées	55 683,09 €	5 589,15 €	
3	Restes à réaliser sur recettes échues	76 919,35 €	154 697,48 €	148 746,55 €
4&5	opérations pluriannuelles : restes à réaliser sur programmes d'investissement, prélèvements dans le cadre de plan de retour à l'équilibre budgétaire			
	Fonds de roulement affecté à des activités particulières (N+1)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Excédents relatifs à la formation continue			
7	Fonds de roulement appartenant à des structures comptables autonomes, non mobilisables (ou parcellément seulement) par l'établissement			
	Eléments de fragilité potentielle du fonds de roulement (N+1)	793 967,12 €	1 126 542,19 €	1 357 067,82 €
8	Eventuelle réserve de fonctionnement nécessaire à l'activité / Seuil de trésorerie prudentiel	700 000,00 €	1 072 729,62 €	1 285 482,60 €
9	Créances supérieures à deux ans non provisionnées	93 967,12 €	53 812,57 €	51 234,79 €
10	Dettes supérieures à deux ans non provisionnées	0,00 €	0,00 €	20 350,43 €
	Fonds de roulement disponible			
11	FRNG disponible au 31/12	2 431 340,87 €	2 016 109,72 €	1 655 614,84 €
12	Variation FRNG prévisionnel (N+1)	119 309,00 €	139 699,00 €	-385 229,00 €
13	FRNG disponible au 31/12	2 650 649,87 €	2 155 808,72 €	1 270 385,84 €
14	Ratio de JFDRIM	138,61	120,58	59,30
	Autonomie financière			
15	Créances (sd cf 4 + 49)	1 216 143,50 €	2 653 987,19 €	2 020 382,18 €
16	Autonomie financière au 31/12	1 334 506,37 €	-498 170,47 €	-749 996,35 €

On relève ici que le ratio de jour de FDRIM se voit amputé de moitié. A la baisse du FDR net s'ajoute la hausse du budget qui impose mécaniquement un seuil prudentiel en phase avec les enjeux financiers. Cette diminution de 361K€ se cumule avec le prélèvement prévisionnel de FDR de 2022 (-385K€) ce qui ramène le FDR disponible à seulement 1.27M€ (-885K€). L'EPL atteint ici un seuil qu'il convient de ne pas dépasser.

L'analyse de la capacité à prélever (part mobilisable du FDR) indique au 31/12/2021 un ratio de 59 jours, soit le niveau du seuil prudentiel minimal appliqué aux EPL.

2.6 Le BFR

	2018	2019	2020	2021	n/n-1
Actif circulant d'exploitation	2 224 904,03 €	2 216 425,00 €	3 659 766,35 €	3 097 538,81 €	-562 227,54 €
Dettes d'exploitation	943 054,69 €	776 109,13 €	1 184 951,15 €	1 017 977,82 €	-176 973,33 €
Dépreciations (C/39 et C/49)	44 941,50 €	44 941,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin en fonds de roulement d'exploitation	1 326 790,84 €	1 486 257,37 €	2 484 815,20 €	2 079 560,99 €	-385 254,21 €
variation BFR	231 067,84 €	158 466,53 €	979 557,83 €	-385 254,21 €	
Actif circulant hors exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dettes hors exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin en fonds de roulement hors exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin en fonds de roulement	1 326 790,84 €	1 486 257,37 €	2 484 815,20 €	2 079 560,99 €	-385 254,21 €
variation BFR	231 067,84 €	158 466,53 €	979 557,83 €	-385 254,21 €	

Le BFR Brut (-385K€) est sujet à une forte variabilité sur les deux derniers exercices clos. Si l'on examine la variation du BFR Net, elle s'établit à -438K€ pour 2021, elle est donc proche de celle du brut, ce qui indique que les stocks jouent un rôle modeste dans l'évolution du BFR Brut.

2.7 La Trésorerie

TRESORERIE	2019	2020	2020	2021	2021
Trésorerie active	2 358 330,24 €	2 778 967,44 €	1 791 089,93 €	2 087 439,61 €	296 349,68 €
Trésorerie passive	- €	- €	- €	- €	- €
Trésorerie	2 358 330,24 €	2 778 967,44 €	1 791 089,93 €	2 087 439,61 €	296 349,68 €

Le ratio de jours de trésorerie devrait être favorablement orienté au regard du rebond de près de 300K€ de la trésorerie. On relève que le ratio diminue passe de 100j (2020) à 97j (2021), en raison d'un volume de charges décaissables en nette hausse (+20% soit +1.27M€).

3. Analyse dynamique

3.1 Tableau des flux de trésorerie

Ainsi qu'il est possible de le constater :

- la stratégie d'investissement occasionne une ponction de 392K€, légèrement supérieure à celle connue en 2020
- l'activité de l'Etablissement et donc le BFR est un déterminant majeur : la situation est diamétralement inversée entre 2020 et 2021 : la forte contraction des créances en est la principale raison.

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2020	2021
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	174 762,01 €	87 648,74 €
Élimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissements et provisions	371 719,04 €	429 648,77 €
- Plus-values de cessions	21 680,41 €	10 682,52 €
- Neutralisation des amortissements		
- Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	236 102,14 €	209 468,50 €
Capacité d'autofinancement	288 698,50 €	297 149,49 €
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
- Stocks	90 593,71 €	53 604,81 €
- créances d'exploitation	1 325 542,67 €	-624 269,79 €
- Dettes d'exploitation	556 169,27 €	-178 860,56 €
- Autres créances liées à l'activité	27 204,97 €	8 437,44 €
- Autres dettes liées à l'activité (y compris les intérêts courus)	-137 327,25 €	1 887,23 €
- Dépréciations	44 941,50 €	0,00 €
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-690 859,33 €	682 403,70 €
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	480 934,05 €	557 202,27 €
Cessions d'immobilisations	28 629,07 €	27 328,77 €
Réduction d'immobilisations financières	0,00 €	0,00 €
Subvention d'investissement reçues	145 214,67 €	137 575,00 €
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-287 090,31 €	-392 298,50 €
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Nouveaux emprunts	0,00 €	13 932,00 €
Remboursement d'emprunts	9 927,87 €	7 687,52 €
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-9 927,87 €	6 244,48 €
Variation de trésorerie	-987 877,51 €	296 349,68 €
Trésorerie d'ouverture	2 778 967,44 €	1 791 089,93 €
Trésorerie de clôture	1 791 089,93 €	2 087 439,61 €
Variation de trésorerie	-987 877,51 €	296 349,68 €

3.2 Le tableau pluriannuel des flux financiers (TPFF)

Pour aller plus avant dans l'étude des flux de trésorerie liés à l'activité, il convient d'analyser l'excédent de trésorerie d'exploitation (ETE), au moyen du TPFF.

Il permet notamment de faire apparaître l'emploi de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE, ou « profit » brut) : s'il est supérieur à l'investissement en capital circulant (augmentation du BFR), la part non investie représente l'excédent de trésorerie d'exploitation, ou flux de trésorerie effective d'EBE compte tenu des décalages de paiement.

TABLEAU PLURIANNUEL DES FLUX FINANCIERS

Année	2018	2019	2020	2021	Var. N/N-1
Financement de la croissance par l'EBE :					
EBE	867 171,83	1 005 598,11	597 388,36	465 281,11	-22,11%
Variation du BFR	231 067,84	158 466,53	979 557,83	-385 254,21	-139,33%
EBE - Variation du BFR = ETE (excédent de trésorerie d'exploitation)	636 103,99	847 131,58	-382 169,47	850 535,32	-322,55%
Investissements en Immobilisations	483 375,50	247 565,35	460 934,05	556 515,87	20,74%
Subventions d'investissement	358 596,25	97 864,87	136 421,07	136 421,07	0,00%
ETE - Investissement en immobilisations autofinancées = DAFIC (disponible après financement de la croissance)	511 324,74	697 431,10	-706 682,45	430 440,52	-160,91%
L'endettement net et ses contreparties					
Variation de la dette	-9 228,36	-9 571,72	-9 927,87	-7 687,52	-22,57%
- frais financiers	1 210,40	867,04	510,89	141,50	-72,30%
= SOLDE FINANCIER	-10 438,76	-10 438,76	-10 438,76	-7 829,02	-25,00%
DAFIC + Solde Financier = SOLDE COURANT	500 885,98	686 992,34	-717 121,21	422 611,50	-158,93%

L'analyse des flux financiers permet d'observer un rebond de l'ETE malgré une évolution négative (-22%) de l'EBE : une meilleure maîtrise du BFR explique donc la progression de l'ETE qui revient au niveau de 2019.

Le DAFIC est cependant largement inférieur à celui de 2019, pourtant comparable au plan de l'ETE : la stratégie d'investissement reste très active en 2021 avec une dynamique d'acquisitions hors subventionnement plus soutenue qu'en 2020.

Le solde financier est marginal au regard du DAFIC dans la formation du solde courant, ce qui indique que l'Etablissement dispose de marges sur le flux de la dette, via un nouvel endettement.

4. Conclusion

Au terme de l'examen de ces principaux indicateurs arrêtés au 31/12/2021, la situation de l'EPLFPA semble compatible avec la charge de remboursement de l'emprunt proposé.

Il convient cependant de considérer le niveau de FDRiM actuel comme un seuil minimal à ne pas franchir, et à limiter au strict nécessaire les investissements menés hors subventions.

L'Agent Comptable

Etienne POUVREAU



ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-35 B

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 35 B

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☒ Action éducative
☐ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : AMÉNAGEMENT DU CALENDRIER SCOLAIRE

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation des conseils intérieur du LEGTA Desclauze, du LPA Le Renaudin, du LPA Le Petit Chadignac, et des conseils de délégués des élèves,
Après consultation du conseil de perfectionnement et conseil de centre,
Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 20

Absents

ou Excusés : 0

Vote de la délibération

Pour : 20

Contre : 0

Emet un avis favorable aux aménagements suivants :

- La journée de solidarité sera récupérée à la Journée Portes Ouvertes :
 - JPO : 11/03/2023 pour les 3 sites de l'établissement.

NB : Deux demi-journées seront consacrées à des portes ouvertes pour les 3 sites : 28/01/2023 (matin), 05/04/2023 (après-midi).

Pièce jointe : -

Le Président du Conseil d'Administration,
Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-36

Année 2022

CA n° 2

N° 36

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : Calendrier des stages des lycées
pour l'année scolaire 2022/2023

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation des Conseils intérieur du LEGTA Georges Desclaude, du LPA Le Renaudin et du LPA Le Petit Chadignac, en dates respectives des 03/06/2022, 30 et 31/05/2022,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance
CA installé
Quorum : 16
Présents : 20
Absents ou Excusés : 10

Approuve :

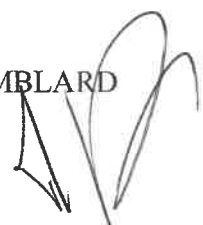
- les calendriers des stages pour l'année scolaire 2022/2023.
- la modification des dates de stage Term CGEVV et CGEA – LPA Le Renaudin.

Vote de la délibération
Pour : 20
Contre : 0

Pièces-jointes : calendriers pour chaque site.

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



Mise à jour 03 06 22

Classes de 2nde GT :

Stages en entreprise :

2nde GT : stage 1 semaine du 12/06/23 au 16/06/23

(1 semaine - 1/scolarité)

Bac STAV :

Stage individuel en entreprise : 5 semaines dont 3 semaines sur la scolarité sur le cycle de 2ans

❖ **Promotion 2021-2023**

Stages en entreprise :

Tle STAV : stage 2 semaines entre le 17/10/22 et le 05/11/22

(2 semaines - 1/scolarité)

Stages collectifs :

Stage Territoires + stage Education à la Santé et au DD => Production du 14/09/22 au 16/09/22

=> Aménagement du 19/09/22 au 22/09/22

❖ **Promotion 2022-2024**

Stages en entreprise

1^{ère} STAV P :

Stage 1 semaine entre le 06/02/23 et le 17/02/23 ou entre 11/04/23 et le 21/04/23

(1 semaine - 0/scolarité)

Stage 2 semaines du 19/06/22 au 07/07/23

(2 semaines - 2/scolarité)

1^{ère} STAV A :

Soit 1 semaine entre 11/04/23 et le 21/04/23 et 2 semaines entre le 19/06/22 et le 07/07/23

(3 semaines - 2/scolarité)

Soit 3 semaines entre le 19/06/23 et 15/07/23

(3 semaines - 2/scolarité)

Stages collectifs :

Stage Etude d'une activité dans un territoire => 2 jours à définir

Stage Education à la Santé & DD => 1 journée en janvier 2023 (sécurité au travail)

Stage Territoires => Production : voyage en mai 2023

=> Aménagement : voyage en mai 2023

Bac Général :

Voyage Etude de territoire dans les Landes (Parentis en Born ou Sabres) - 1^{ère} et Terminale du 19 au 23/09/22

BTSA Aménagements Paysagers :

Stage individuel en entreprise : 12 à 16 semaines dont 10 semaines prises sur la scolarité sur le cycle de 2ans

❖ **Promotion 2021 - 2023**

Stages en entreprise :

AP 2 : 4 semaines du 24/10/22 au 19/11/22

(4 semaines - 3/scolarité)

Stages collectifs :

AP1 : M11 : à définir

(1 semaine - 1/scolarité)

AP1 : 1 semaine répartie sur le cycle de formation / Chantier Espaces verts

(1 semaine - 1/scolarité)

❖ **Promotion 2022 - 2024**

Stages en entreprise :

AP 1 : 3 semaines du 27/03/23 au 15/04/23 – Stage principal

(3 semaines - 2/scolarité)

AP 1 : 5 semaines du 12/06/23 au 15/07/23

(5 semaines - 4/scolarité)

Stages collectifs :

AP1 : Stage de positionnement du 05/09/22 au 09/09/22

(1 semaine - 1/scolarité)

AP1 : M11 : improvisation théâtrale du 16/01/23 au 20/01/23

(1 semaine - 1/scolarité)

AP 1 / 2 : 1 semaine répartie sur le cycle de formation / Chantier Espaces verts

(AP1 : en février 2023 et AP2 en février 2024)

(1 semaine - 1/scolarité)

BTSA GEMEAU :

Stage individuel en entreprise : 12 à 16 semaines dont 10 semaines prises sur la scolarité sur le cycle de 2 ans

❖ Promotion 2021-2023

GEMEAU 2 : stage 4 semaines du 16/01/23 au 10/02/23

(4 semaines - 3/scolarité)

Stages collectifs :

Stage coopération internationale avril – mai 2023

(1 semaine - 1/scolarité)

❖ Promotion 2022-2024



GEMEAU 1 : stage long 7 à 9 semaines du 29/05/23 au 26/08/23

(7 à 9 semaines - 6/scolarité)

Stages collectifs :

1 semaine bassin versant du 05/09/22 au 09/09/22

(1 semaine – 1/scolarité)

BTSA Technico-Commercial Jardins Végétaux d'Ornement /Univers Jardins et Animaux de Compagnie :

Stage individuel en entreprise : 12 à 16 semaines dont 10 semaines prises sur la scolarité sur le cycle de 2ans

❖ Promotion 2021-2023 (TC JVO)

Stage en entreprise :

TC 2 : 3 semaines « thèmes commerciaux » du 17/10/22 au 12/11/22

(3 semaines - 2/scolarité)

TC 2 : 2 semaines « thèmes commerciaux » du 06/02/23 au 24/02/23

(2 semaines - 1/scolarité)

TC 2 : 4 semaines « thèmes commerciaux » du 03/04/23 au 06/05/23

(4 semaines - 3/scolarité)

Stage collectif :

1 semaine - Stage : dates à définir

(1 semaine - 1/scolarité)

PROCAP

Animation commerciales s/ temps libre et week-end

(1 semaine - 0/scolarité)

Actions commerciales réparties sur l'ensemble de l'année

(1 semaine - 1/ scolarité)

❖ Promotion 2022-2024 (TC UJAC)

Stage en entreprise :

TC 1 : 2 semaines entre le 30/01/23 et le 18/02/23

(2 semaines - 1/scolarité)

TC 1 : 2 semaines entre le 03/04/23 et le 22/04/23

(2 semaines - 1/scolarité)

Stage collectif :

1 semaine - Stage : dates à définir

(1 semaine - 1/scolarité)

PROCAP

Animation commerciales s/ temps libre et week-end

(1 semaine - 0/scolarité)

Actions commerciales réparties sur l'ensemble de l'année

(1 semaine - 1/scolarité)

LPA Le RENAUDIN

Diagram illustrating the distribution of 100% of time across three categories:

- Vacances scolaires (Yellow)
- Périodes scolaires (Grey)
- Stages individuels (Orange, Red, Blue, Purple, Green)

Tableau des stages en milieu professionnel

Classes	Session : 1	Session : 2	Session : 3
2° Pro PH	Du 13/02 au 24/02/23	Du 17/04 au 21/04/23	Du 19/06 au 07/07/23
2° Pro TP	Du 31/10 au 04/11/22	Du 17/04 au 28/04/23	Du 19/06 au 07/07/23
2° Pro TC	Du 19/12 au 23/12/21	Du 17/04 au 28/04/23	Du 19/06 au 07/07/23
Bac Pro 1 CPH	Du 03/04 au 14/04/23	Du 09/05 au 19/05/23	Du 19/06 au 07/07/23
Bac pro 1 AP	Du 31/10 au 18/11/22	Du 13/03 au 14/04/23	Du 19/06 au 07/07/23
Bac Pro 1 TCV	Du 03/04 au 14/04/23	Du 09/05 au 19/05/23	Du 19/06 au 07/07/23
Bac Pro 2 AP	Du 21/11 au 09/12/22	Du 13/02 au 24/03/23	
Bac Pro 2 TCV	Du 31/10 au 18/11/22	Du 12/12 au 16/12/22	Du 03/04 au 14/04/2023
Bac Pro 2 CPH	Du 28/08 au 09/09/22	Du 17/10 au 28/10/22	

ACTE CA JUIN 2022

Modification éventuelle des dates de stage

Term CGEA GC et CGE VV

Objet :

Autorisation de modification éventuelle des dates de la première période de stage des Terminales BAC PRO CGEA et CGE VV de 2 semaines en amont ou en aval des dates prévues selon l'évolution du cycle végétatif de la vigne.

Situation :

Les élèves de Terminales BAC PRO CGEA et CGE VV partiront en stage « Récoltes/Préparations semis et Vendanges/Vinifications) de la semaine 38 (19 septembre 2022) à la semaine 41 (15 octobre 2022) pour une durée de 4 semaines selon le calendrier prévisionnel présenté au vote.

Ces dates ont été établies selon une évolution prévisionnelle du cycle végétatif de la vigne et pour des dates de vendanges mi-septembre mais cela reste incertain selon les évolutions météorologiques des mois de mai, juin, juillet et Août.

En effet, ces dates prévisionnelles peuvent être soit plus précoces soit plus tardives.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-37

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 37

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : MOBILITES COLLECTIVES DES LYCEES
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Après consultation des Conseils intérieur du LEGTA Georges Desclaude du LPA Le Renaudin et du LPA Le Petit Chadignac, en dates respectives des 03/06/2022, 30/05/2022, 31/05/2022,
Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 

Présents : 

Absents

ou Excusés : 

Approuve l'organisation pédagogique des voyages présentés en annexe, pour l'année scolaire 2022/2023.

Leur réalisation dépendra de l'obtention des financements prévus et des consignes de sécurité (plan vigipirate, recommandations du Ministère des solidarités et de la Santé).

LEGTA Georges Desclaude :

- Voyage Val de Loire
- Voyage Bourcefranc le Chapus
- Voyage Soulac sur Mer
- Voyage Landes
- Voyage Marennes

LPA Le Renaudin :

Boyardville

LPA Le Petit Chadignac :

- Voyage à Chaumont sur Loire
- Voyage pluridisciplinaire à la Mongie

Voyages à caractère facultatif.

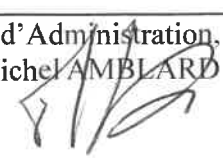
Pièces jointes : Récapitulatifs pour chaque lycée.

**Vote de la
délibération**

Pour : 

Contre : 

Le Président du Conseil d'Administration,
Michel AMBLARD



ORGANISATION PEDAGOGIQUE DES VOYAGES – Année scolaire 2022-2023

Centre : LEGTA G. Desclauze

Classe	Nombre de participants		Destination	Intitulé ou Thème	Dates ou Mois	Nature du voyage		Objectifs pédagogiques	Contenus – Activités
	Apprenants	Accompagnateurs				Obligatoire	Facultatif		
BTS 1 Aménagements Paysagers	24	2	Val de Loire	M11 stage positionnement	7 au 9/09/22	x		Ce stage de positionnement doit permettre aux étudiants de percevoir l'intérêt d'analyser la conception des parcs et jardins historiques pour mieux appréhender l'évolution des différents styles de conception. Il s'agit également pour eux de montrer les interrelations existantes entre l'évolution historique, sociale ou économique d'une région et l'évolution des différents domaines artistiques.	Visites de sites et jardins
Terminale STAV Production	19	2	Bourcefranc le Chapus (17)	Stage collectif Education Santé et Développement Durable	14 au 16/09/22	x		Rencontre avec les professionnels des différentes filières professionnelles liées à la production agricole, à l'environnement et au Paysage. Appréhender et comparer les dynamiques de territoires de la Nouvelle Aquitaine. Comprendre les enjeux liés à la protection de l'écosystème. Questionnement sur des problématiques environnementales, et ainsi mieux comprendre les enjeux liés à la protection des écosystèmes.	Visites
Terminale STAV Aménagement	18	2	Soulac sur Mer (33)	Stage collectif Education Santé et Développement Durable	19 au 22/09/22	x			Visites
1ère et Terminale G	65	4	Landes	Etude de territoire	19 au 23/09/22	x		Appréhender la dynamique d'un territoire (rencontre avec différents acteurs de ce territoire impliqués dans la vie sociale et culturelle, la sauvegarde du patrimoine, la préservation de l'environnement dans toute sa diversité...), Découvrir l'héritage culturel de la région par des visites patrimoniales, des visites historiques, des visites culturelles, Comprendre les enjeux liés à la protection de l'environnement à plusieurs échelles (paysagère, spécifique) et les moyens mis en œuvre... Créer des liens entre les élèves des deux classes de 1ère et de Terminale en favorisant les échanges et les travaux de groupe (apprendre à travailler ensemble et à se faire confiance, à écouter l'avis des autres, à vivre ensemble...)	Visites
BTS 1 Gestion et Maintenance de l'Eau	27	3	Marennes (17)	Stage Bassin versant	26 au 30/09/22	x		Découvrir les différents domaines de l'eau avec une approche qualité, quantité, milieux. Rencontrer des professionnels de l'eau. Se familiariser avec la démarche de gestion globale par le bassin versant et les interdépendances de gestion entre l'amont et l'aval.	Visites

MOBILITE COLLECTIVE 2022/2023

PROJET SEJOUR D'INTEGRATION DE LA CLASSE DE 3EME EA

BOYARDVILLE

CONTENU PEDAGOGIQUE

Classe concernée : 3EME EA

Nombre d'élèves : 14

Période : du Lundi 12 Septembre 2022 au Vendredi 16 Septembre 2022

Enseignants concernés : Mme DELGRANGE Dominique et Enseignant EPS

Objectifs pédagogiques :

- Placer les élèves dans diverses situations leur permettant de se valoriser et de vivre une expérience fédérative structurante
- Amener les élèves à prendre confiance dans l'établissement vis-à-vis des personnels, des autres élèves et de la formation au travers des activités
- Encourager les élèves à écouter et à prendre des notes
- Utiliser ce séjour pour rappeler les règles de bien vivre ensemble : respect, responsabilité
- Restituer ce séjour sous forme de journal, tableau de bord avec invitation faite aux personnels et aux familles

Objectifs culturels :

- Présenter aux élèves un environnement culturel et économique : Fort Royer, un village ostréicole centenaire toujours exploité
- Aborder la notion d'art modeste

Objectif technique / professionnel :

- Caractériser des interventions entre êtres vivants et milieux

Compétence attendue :

- Se situer et s'impliquer dans une communauté
- Vivre avec les autres en respectant des principes communs
- Développer sa motricité, s'approprier une culture physique, sportive et artistique
- Créer, produire, traiter et exploiter des données
- Ecouter, comprendre et prendre en compte la parole d'autrui
- Rédiger un texte bref à partir de consignes imposées : expliquer, décrire, raconter
- Formuler clairement un propos simple devant un auditoire

Contenu :

Quatre séances de voile en mer et visite de Fort Royer

Moyen mobilisé : véhicules administratifs

STAGE PLURIDISCIPLINAIRE

Art, Jardins et Paysages

29 et 30 septembre 2022

Éducation socioculturelle/ Aménagements paysagers/ Biologie-écologie

Classe de terminale bac pro aménagements paysagers.

Afin de favoriser des pratiques pédagogiques transversales, ouvrir nos élèves à d'autres paysages et d'autres patrimoines, les amener à se questionner sur le rapport entre le jardin et l'art, sur la transformation d'une friche industrielle en un vaste espace paysager et enrichir leurs connaissances des végétaux et d'un milieu, nous souhaitons leur faire découvrir le Festival International des Jardins de Chaumont sur Loire (41) et Port Boinot à Niort.

Ce stage pluridisciplinaire s'inscrit dans le cadre des référentiels de formation : L'EIE *Jardin contemporain*, le MP1 *Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers* et le MP3 *Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers*.

Objectifs pédagogiques :

- Approche artistique et culturelle des jardins.
- Approche historique de l'Art des jardins.
- La conception et la réalisation d'un espace à aménager.
- Les choix techniques d'aménagement et leurs enjeux.
- Approche paysagère, architecturale et patrimoniale de la région visitée : identification des différents types de paysages rencontrés et les caractéristiques architecturales locales, l'évolution d'un paysage.

Jour 1 : Le Festival International des Jardins de Chaumont sur Loire.

Jour 2 : Port Boinot à Niort.

Stage pluridisciplinaire et d'étude de milieu montagnard à La Mongie (65)
6 mars 2023 – 10 mars 2023
Classe : 1TP

Motivation du projet :

- élargir le champ d'action de notre enseignement ;
- favoriser les actions pédagogiques pluridisciplinaires en confrontant différentes approches : écologiques, techniques, sportives, juridiques et économiques ;
- créer des conditions nécessaires à la mise en place de projet de classe intégré dans la formation scolaire ;
- utiliser un milieu nouveau « marqué », pour développer le sens de l'adaptation, l'autonomie, la prise de responsabilités et la gestion de la sécurité chez les élèves.

Objectifs du stage :

- apprendre à gérer un projet, le vivre, le témoigner ;
- associer des activités sportives (ski alpin, raquettes) à la découverte d'un milieu spécifique ;
- apprendre les conduites sécuritaires indispensables à la pratique de ces activités et pouvoir les transférer à d'autres activités ;
- parfaire ses connaissances dans le domaine de l'écologie du milieu montagnard ;
- concrétiser la lecture de paysage et ainsi la mettre en relation avec les décisions d'aménagement ;
- découvrir les problématiques d'aménagement en montagne et inventorier les différentes techniques d'aménagement appropriées ;
- intégrer les notions essentielles en matière de protection et de respect de l'environnement (conduite citoyenne)

Contenu du stage :

- étude de la faune et du végétal et de leur adaptation au milieu montagnard ;
- observation des techniques d'aménagement ;
- lecture de paysage, de carte, orientation et météorologie ;
- protection des paysages et de l'environnement ;
- économie en milieu montagnard ;

- approche du Parc National des Pyrénées.

Organisation pratique :

- effectif : 24 élèves ;
- encadrement : 4 enseignants, dont un enseignant d'EPS ;
- 2 moniteurs de ski alpin, diplômés (ESF)
- 1 moniteur diplômé randonnée raquettes

Lieu :

La Mongie, 65710 Campan

Hébergement avec restauration et salle de cours :

Centre PEP d'Artigues, 65710 Campan

Tel : 05 62 91 91 64

Restitution du stage :

- les élèves effectueront un travail de restitution pendant le stage et un travail de synthèse au retour du stage ;
- un dossier individuel sera élaboré pour illustrer les réponses aux problématiques évoquées pendant le stage.

Mesures de sécurité préventives mises en place :

- préparation physique et consignes de sécurité en amont du stage ;
- encadrement diplômé des activités en montagne ;
- fiches sanitaires des élèves ;
- trousse de premiers secours.

Les enseignants et la CPE organisateurs du stage :

DEFFES Corinne

DROUET Mathilde

MARINGUES Frédéric

VIGOUROUX Laurent

ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-38

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 38

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : FINANCEMENT DES MOBILITES COLLECTIVES DES LYCEES ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation des Conseils intérieur du LEGTA Georges Desclaude du LPA Le Renaudin et du LPA Le Petit Chadignac, en dates respectives des 03/06/2022, 30/05/2022, 31/05/2022,

Sur proposition du Directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 20

Absents

ou Excusés : 10

Vote de la délibération

Pour : 20

Contre : 0

- Approuve le financement prévisionnel des mobilités collectives concernant les lycées.

Leur réalisation dépendra de l'obtention des financements prévus de chaque voyage et des consignes de sécurité (plan vigipirate, recommandations du Ministère des Solidarités et de Santé).

Voyages à caractère facultatif.

Pièces jointes : Tableau récapitulatif du financement des voyages par centre

Le Président du Conseil d'Administration,
Michel AMBLARD



FINANCEMENT DES VOYAGES – Année scolaire 2022-2023

Centre :		LEGTA G. Desclaude										A		ou B			N° de priorité si financement Conseil Régional
Classe	Destination	Nature du voyage		Budget prévisionnel	Financement				Participation maximale des familles	Participation maximale des familles			Observations				
		Obligatoire	Facultatif		Etablissement	Conseil Régional	Dons	Familles		Total	I	DP		E			
BTS 1 Aménagements Paysagers	Val de Lore	x		4 651 €	1 291 €	2 400 €		960 €	4 651 €	40 €	0 €	29 €	40 €	2			
Terminale STAV Production	Bourcefranc le Chapus (17)	x		2 400 €	1 450 €			960 €	2 400 €	50 €	24 €	41 €	50 €				
Terminale STAV Aménagement	Soulac sur Mer (33)	x		2 040 €	910 €		230 €	900 €	2 040 €	50 €	24 €	41 €	50 €				
1ère et Terminale G	Landes	x		13 205 €	205 €	6 500 €		6 500 €	13 205 €	100 €	56 €	85 €	100 €	1			
BTS 1 Gestion et Maintenance de l'Eau	Marennes (17)	x		519 €	519 €				519 €								
Total Centre				22 815 €	4 375 €	8 900 €	230 €	9 310 €	22 815 €								

* Pour les voyages obligatoires, la participation des familles correspond au surcoût lié à l'hébergement et à la restauration.

MOBILITE COLLECTIVE

BUDGET PREVISIONNEL

CLASSE CONCERNEE : 3EME EA 2022/2023

DATES : Du Lundi 12/09/2022 au Vendredi 16/09/2022

RESPONSABLES DU PROJET :

DELGRANGE Dominique & ENSEIGNANT EPS

RECETTES		DEPENSES	
Participation des familles		Hébergement et restauration	
14 élèves x 40 € =	560.00 €		2 827.50 €
Lycée	3 490.75 €	Activités : voile et VTT	1 153.25 €
		Visite	70.00 €
TOTAL	4 050.75 €	TOTAL	4 050.75 €

Nom et adresse établissement : LPA Le Petit Chadignac – EPLEFPA de SAINTONGE – 17100 SAINTES

Intitulé du projet : STAGE PLURIDISCIPLINAIRE Art, Jardins et Paysage – 28 et 29 Septembre 2022
(Terminale Bac Pro Aménagements Paysagers)

N° Dossier :

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

DÉPENSES	À PRÉCISER	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Intervenant, prestation diverse	Hébergement + petit déjeuner + dîner Pique-nique midi	880,00 € 220,00 €	Participation lycée	772,00 €
Petit matériel (dans la limite de 400 €)			Participation famille	
Visite, billetterie	Festival des jardins de Chaumont sur Loire (22 élèves x 6 €)	132,00 €	Autres partenaires :	
Transport	1 autocar	1 700,00 €	Autres ressources :	
Autres dépenses	Adhésion groupe Ethic Etapes	40,00 €	Subvention Région (Aide limitée à 80 % du projet) 22 élèves x 100 €	2 200,00 €
TOTAL		2 972,00 €	TOTAL	2 972,00 €

Nom et adresse établissement : LPA Le Petit Chadignac – EPLEFPA de SAINTONGE – 17100 SAINTES

Intitulé du projet : STAGE PLURIDISCIPLINAIRE A LA MONGIE (65) – 6 au 10 Mars 2023 (1ère TP)

N° Dossier :

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

DÉPENSES	À PRÉCISER	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Intervenants, prestations diverses	Hébergement, restauration, animations (moniteur, ski/raquette, forfait ski, matériel)	5 661,00 €	Participation lycée	2 350,00 €
Petit matériel (dans la limite de 400 €)			Participation famille 24 élèves x 150 €	3 600,00 €
Visites, billetterie :			Autres partenaires : -	
Transport	2 minibus Chadignac + 1 minibus location Péage + carburant	1 500,00 €	Autres ressources : • Photos classes • Actions élèves	700,00 € 611,00 €
Autres dépenses :	Petit matériel pédagogique	100,00 €	Subvention Région (Aide limitée à 50 % du coût total du projet)	0
TOTAL		7 261,00 €	TOTAL	7 261,00 €

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-39

Année : 2021

n° du CA : 2

n° de l'acte : 39

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : PROJETS EDUCATIFS JEUNESSE DES LYCEES
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation des Conseils intérieur du LEGTA Georges Desclauze, du LPA Le Renaudin et du LPA Le Petit Chadignac, en dates respectives des 03/06/2022, 30/05/2022, 31/05/2022,

Sur proposition du Directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 20

**Absents
ou Excusés :** 0

**Vote de la
délibération**

Pour : 20

Contre : 0

Approuve les Projets Educatifs Jeunesse proposés par les lycées pour l'année scolaire 2022/2023 :

LEGTA Georges Desclauze :

- Priorité 1 : Tous en scène
- Priorité 2 : Cycloférence
- Priorité 3 : Gestion du stress et bien-être
- Priorité 4 : Groupe Adultes Relais

LPA Le Renaudin :

- Mots, Corps et Maux
- Quel monde pour demain
- La Rumeur
- Sons dans les chais

LPA Le Petit Chadignac :

- Priorité 1 : Au delà du feuillage
- Priorité 2 : A Fleur de pot
- Priorité 3 : Les Bac Pro à l'Opéra

Pièces-jointes : Récapitulatifs pour chaque lycée.

Le Président du Conseil d'Administration,
Michel AMBLARD



PROJET EDUCATIF JEUNESSE n°1
Thématique T1 – Education artistique et culturelle

TOUS EN SCENE

Classes concernées : 2^{nde} Générale et Technologique (2^{nde} GT) et BTS 1^{ère} année Aménagements Paysagers (BTS 1 AP).

Responsables du projet : Véronique PERONNET et Paul-Louis ROYER (Enseignants)

Objectifs : Acquérir des savoirs, savoirs-faire et savoirs-être en s'appuyant particulièrement sur des pratiques coopératives. Permettre aux élèves et étudiants de découvrir des compétences, des moyens de progresser, d'exprimer leur créativité et comprendre l'importance d'une dynamique de groupe.

Déroulement de l'action :

Interventions de la comédienne Pauline Pidoux de la Compagnie La Révolante sur les plages horaires prévues dans l'emploi du temps. L'intervenante sera accompagnée par des enseignants sur l'écriture puis le suivi du travail.

Intervention d'un total de 60 heures : 36 heures en 2^{nde} GT et 24 heures en BTS1 AP.

PROJET EDUCATIF JEUNESSE n°2
Thématique T2 – Engagement citoyen et devoir de mémoire

CYCLOFERENCE

Classes concernées : Tous les élèves primo-arrivants du lycée Desclaude et CFA.

Responsable du projet : Patricia SOTO (Infirmière)

Objectifs : Amener les élèves à apprendre et se questionner sur de nombreuses valeurs notamment la liberté, l'égalité, la laïcité dans le but de lutter contre toutes formes de discriminations.

Déroulement de l'action :

- forme : un triptyque de 3 x 2 heures (à quelques semaines d'intervalle)
- public : lycéens, étudiants BTS et apprentis.

Inspiré par la démarche et les actions de la DILCRAH (délégation interministérielle de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT) Vincent BYRD LE SAGE (Association ADN'S) décide de construire un spectacle visant à lutter contre toute forme de radicalisation de la pensée. Il se plonge dans les lectures scientifiques en vue d'écrire ce que Michel SERRES appelle « le grand récit », 14 milliards d'années d'histoire. Cela permet une compréhension plus large du monde, de la vie, de notre histoire pour construire leur propre pensée.

Une représentation représente 6 heures de spectacle en 3 actes à quelques semaines d'écart.
Nous avons prévu 1 représentation afin de permettre aux apprenants du site de l' Agrocampus de Saintonge de bénéficier de ce spectacle scientifique.

PROJET EDUCATIF JEUNESSE n°3
Thématique T6 – Education par la pratique sportive

GESTION DU STRESS ET BIEN-ETRE

Classes concernées : Les classes terminales du lycée

Responsables du projet : Renée LEROUGE (enseignante Education Socio-Culturelle), Patricia SOTO (infirmière), Frédérique ARTICLAUX-MALLET et Gilles KERGONNA (CPE), Bernard CABUZAT (enseignant EPS).

Intervenants :

Nathalie Dumas, professeur de yoga, Saintes, 06 77 08 67 20
Emmanuelle Raimbault, psychomotricienne, GREZAC, 06 22 86 20 02
ARC Nature à SAINT SAUVANT, 06 79 92 70 01
Michel Larivière, Dompierre sur Charente, 07 61 15 53 18

Public concerné par le projet : 40 lycéens et étudiants volontaires.

Contexte du projet : Certains jeunes ont exprimé le besoin d'une prise en charge, au lycée Georges Desclaude, afin de mieux gérer un état de stress tant dans leur vie quotidienne, leurs études et l'échéance des examens. Le besoin d'activité physique et de technique de gestion du stress a été une nécessité.

Objectifs généraux : Mieux appréhender et gérer les situations difficiles, de stress.

Objectifs spécifiques :

- Permettre une meilleure connaissance de soi,
- Développer la confiance en soi,
- Acquérir des techniques de gestion du stress, de relaxation et d'optimisation de ses facultés cognitives,
- Etre acteur de sa santé par la pratique d'activités physiques et ludiques,
- Partager des temps d'expression, d'échanges et d'activités de bien-être.

Déroulement de l'action :

Cette action se déroulerait de mars à juin 2022 sous la forme d'ateliers diversifiés et complémentaires et sorties sportives sur les temps périscolaires. Des professionnels interviendront afin de permettre l'acquisition de techniques de gestion du stress et de relaxation et d'optimisation de ses facultés cognitives. Différentes activités sportives de plein air seront proposées ainsi que des ateliers réguliers de Yoga, sophrologie et « Braingym ».

Le yoga : afin d'apprendre à mieux contrôler sa respiration, à purifier et renforcer l'organisme, à oxygéner le corps et le cerveau, à dénouer les tensions à faire le vide dans sa tête et évacuer les tracas du quotidien ou les pensées parasites en améliorant les capacités à se concentrer et à canaliser son énergie et à l'utiliser de manière plus positive, plus apaisée.

Braingym : afin d'apprendre à se connaître, afin d'identifier ses appréhensions, acquérir des techniques d'optimisation mentale (mobilisation de l'attention et de ses compétences), technique d'expression orale.

Le tir à l'arc : afin de développer la précision, le contrôle, la concentration et la patience par la régulation de la tension musculaire, la respiration et en maintenant son attention.

Le canoë-kayak : afin de bénéficier des bienfaits du milieu naturel et aquatique sur le cerveau et sur le corps : amélioration de l'endurance et de la santé cardiorespiratoire.

PROJET EDUCATIF JEUNESSE n°4

Thématique T5 – Education à la santé

GROUPE ADULTES RELAIS (G.A.R.)

Classes concernées : Toutes les classes du lycée.

Responsable du projet : Patricia SOTO (Infirmière)

Objectifs : Observer, repérer, écouter, orienter et accompagner les élèves en difficulté.

Modalités de l'action :

L'école est le territoire idéal de la prévention car tous les ados y viennent et l'enseignement des savoirs côtoie l'éducation à la vie citoyenne. Plus un ado va mal moins il a de chance d'en parler. Ce qu'il ne dira pas avec les mots il l'exprimera par le biais de symptômes. Le symptôme est l'expression d'une souffrance, un langage, un appel au secours, un mécanisme de défense.

Pour apporter du soutien à un adolescent en crise, il est important de repérer le plus précocement possible les symptômes qu'il manifeste.

Un groupe d'adultes relais (G.A.R.) est une équipe multi-professionnelle, bénévole et bienveillante qui se réunit une fois par mois pour échanger sur des comportements d'élèves sous la supervision d'un psychologue régulateur du groupe. La composition pluri-catégorielle permet de partager des points de vue sur des jeunes en construction.

Former, éduquer, insérer, cela nécessite que l'on voit clairement ce qui fait obstacle et qu'on construise les compétences qui permettent de les dépasser. Tout ceci autour d'analyses partagées lors de réunions, puis à l'occasion de temps de supervision ou de régulation.

Le GAR est particulièrement pertinent pour aider au diagnostic des besoins, pour suggérer des pistes de travail mais aussi pour promouvoir un regard évaluateur sur son propre fonctionnement ainsi que sur les actions projetées en matière de politique éducative.

Le GAR rend des comptes par le biais de compte-rendus et d'un bilan soumis au Conseil intérieur et au Conseil d'Administration tout en respectant l'anonymat.

Le régulateur permet de garantir un climat de tolérance et de bienveillance sur les questions en débat ainsi que de demeurer dans le champ de l'éducatif.

PEJ 2022/2023

MOTS, CORPS & MAUX

Classes concernées : Premières Bac Pro

Responsables : PENINON Thomas – GALLAIS Séverine – ROUGER Corinne

Nombre d'élèves : 50

Objectifs : Améliorer sa communication orale, mettre des mots sur ses sensations, mettre en mouvement ses émotions

Déroulement : Favoriser l'expression créative, orale et corporelle – Acquérir des techniques d'expression – Encourager l'écoute – Rencontrer des artistes

Production : Atelier d'expression avec un artiste professionnel – Rencontre et échanges avec d'autres classes – Production de scénettes, d'ateliers

PEJ 2022/2023

QUEL MONDE POUR DEMAIN
Quelles réalités ? Changements climatiques ? Technologies ?
Mondialisation ? Guerres ?

Classes concernées : Secondes CEC & VV + Terminales Bac Pro CGEA GC & CGE VV

Responsable : ROUGER Corinne

Enseignants : Mmes LESERVOISIER + THERY + HENRY + CROSLAND

Nombre d'élèves : 60

Objectifs : Affiner et développer ses connaissances et ses réflexions, découvrir les différents domaines artistiques, les différentes créations artistiques, s'approprier un mode d'expression artistique pour transmettre un message.

Notions : Projet – Réflexions – Autonomie – Monde artistique – Engagement - Production

Déroulement : S'informer, se documenter, Echanger et partager, prendre connaissance des différents modes d'expressions artistiques, rencontrer des artistes, des professionnels, créer et réaliser des œuvres artistiques. Les présenter à un public.

Production : Workshop avec artiste – Performance - Exposition

PEJ 2022/2023

La Rumeur

Classes concernées : Terminale Bac Pro TCVPA

Responsable : ROUGER Corinne

Nombre d'élèves : 20

Objectifs : Favoriser les échanges, la parole autour des a priori, des stéréotypes, se sensibiliser au monde artistique (théâtre...). Réaliser un temps artistique avec des échanges.

Déroulement : Définir des thèmes, des sujets – S'entretenir avec différents publics – Découvrir des modes d'expression artistique – Travailler avec des intervenants du milieu artistique – Préparer un temps fort avec un public.

Production : Workshop avec artiste – Présentation d'un travail artistique

PEJ 2022/2023

Sons dans les chais

Classes concernées : Terminale Bac Pro CGE Vigne et Vin

Responsables : ROUGER Corinne & LESERVOISIER Aurélie

Nombre d'élèves : 20

Objectifs : Travailler sur le terroir – Associer Art et patrimoine – Rencontrer et travailler avec des professionnels et artistes – Créer un temps port d'échanges

Déroulement : Identifier les points forts du terroir – Les mettre en évidence – Travailler avec des professionnels artistes – Imaginer un temps fort artistique – Créer une rencontre avec un public.

Production : Temps fort sous forme d'une soirée musicale avec des lectures

PROJET EDUCATIF JEUNESSE

Culture

2022-2023

Au delà du feuillage

Etablissement : Lycée Horticole du Petit Chadignac à Saintes

Classes : -Terminale bac pro aménagements paysagers

Discipline : ESC

Nombre d'élèves : 22

Responsables du projet : Sandrine Savoie, professeure d'éducation socioculturelle

Date de réalisation : janvier à avril 2023

Artistes : - Hervé Luiggi, danseur et chorégraphe hip hop

- Easioner, graffeur

Axes du projet

Ce projet s'inscrit dans l'axe du projet d'action et de développement culturel du projet d'établissement de l'Agrocampus de Saintonge, et entre également dans le cadre du parcours de développement culturel et artistique de nos élèves. Ce dernier repose sur les trois piliers suivants :

- **des rencontres** : avec des œuvres artistiques, avec des artistes, des professionnels des arts, de la culture et des multimédias.
- **des pratiques** : individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés et dont les créations peuvent être socialisées.
- **des connaissances** : appropriation de repères et d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art, d'image, de médias et d'enjeux sociétaux. Il est également en adéquation avec les référentiels de formation, (module MG1 du référentiel d'éducation socioculturelle)

Objectifs du projet

S'appuyant notamment sur les connaissances acquises en cours d'éducation socioculturelle, la classe entrera dans un processus d'apprentissage et d'écriture graphique et chorégraphique lié à la culture hip hop et en adéquation avec le sujet imposé intitulé « Au delà du feuillage ». Ce temps de recherche, d'apprentissage et de création aboutira à un vernissage dansé public au Lycée Horticole du Petit Chadignac.

→ **L'objectif principal conformément au référentiel du module MG1 d'ESC est :**

Pratiquer une approche concrète du fait artistique.

→ **Cet objectif implique les objectifs suivants :**

► **Se questionner, réfléchir et échanger** quant au sujet imposé « *Au delà du feuillage* »

► **Développer et approfondir ses connaissances culturelles et artistiques.**

► **S'approprier et réinvestir** ces références artistiques, culturelles et ces réflexions, leur donner « forme » et « consistance » afin de créer sa propre fresque et sa propre chorégraphie. La forme finale sera l'aboutissement des temps d'apprentissage, de recherche, d'exploration, et d'appropriation de tous les éléments par le groupe et par chaque élève en particulier....

► **Concevoir et réaliser** une œuvre collective avec des artistes professionnels.

► **Favoriser l'expression** créative, graphique et corporelle.

► **Renforcer la confiance en soi** en facilitant la prise de parole mais aussi la prise de risques en sortant de sa zone de confort et en dépassant ses limites.

► **Favoriser le travail de groupe, l'écoute et le respect** des uns et autres autour d'un **projet commun renforçant la cohésion de la classe.**

► **Contribuer à l'amélioration de son cadre de vie.**

Descriptif du projet

La conception du projet

► **Réflexion et échanges** concernant le thème imposé.

► **Enrichissement des connaissances artistiques et culturelles** afin d'y puiser des sources d'inspiration pour sa propre création. Travaux dirigés et étude d'extraits d'œuvres chorégraphiques ou de documentaires, de tableaux ou de photographies afin de :

- définir ce qu'est la danse.
- rappeler ce qu'est la culture Hip hop, ses enjeux et son évolution.
- identifier les caractéristiques de la danse hip hop, ses courants et références.
- définir le **street art**, découvrir son histoire, son évolution, ses techniques et artistes à travers notamment des documentaires *Allons enfants* et *Writers*.
- **étudier la représentation du végétal et de l'animal dans l'art :**
 - en danse (classiques, contemporaine ou hip hop) : *Le spectre de la rose* et *l'Après-midi d'un faune* des ballets de Diaghilev, *Fractus* de Sidi Larbi Cherkaoui, *Uprising* d'Hofesh Shechte, Merzuki, Kader, Kader Attou, Bruce Ikanji...
 - en peinture : l'art pariétal, Le Douanier Rousseau, Delacroix, Rubens, David, Magritte, Gauguin, les street artistes War, Sofles, Mode-2 et A-MO..
- observer le mouvement du végétal et de l'animal dans l'art et dans la nature.
- étudier les gestes, mouvements et le positionnement de l'être humain au contact du végétal, de l'animal, du sol et des phénomènes météorologiques.
- ressentir et prendre conscience de la force collective à travers des œuvres visuelles ou chorégraphiques illustrant cela : *La liberté guidant le peuple* de Delacroix, la chorégraphie *Krump des Indes galantes* réadaptées par Clément Cogitore...
- parfaire ses connaissances et sa maîtrise de la perspective.
- étudier des œuvres jouant sur les perspectives et illusions d'optiques : G. Rousse...
- Choisir, analyser et connaître les œuvres musicales de la partie dansée.

- **Rencontre directe avec des œuvres et des artistes dans le cadre d'ateliers de pratique mais aussi** en assistant à une représentation de hip hop ou de danse contemporaine et en allant découvrir un lieu dédié au street art.
- **Acquisition des techniques de danse hip hop et de street art** dans le cadre d'ateliers d'expression graphique ou corporelle encadrés par des professionnels.
- **Création graphique et chorégraphique croisant** les propositions des élèves et celles des artistes.

La réalisation du projet

► **Conception et réalisation d'une production artistique :**

La classe sera divisée en deux groupes distincts : l'un sera formé à la danse hip hop, l'autre au graff. Chacun des deux groupes devra produire une œuvre collective

répondant à la thématique imposée et réinvestissant les références artistiques et culturelles étudiées en cours d'ESC. Un temps d'initiation à chacun des deux modes d'expression sera également prévu pour les deux groupes. La partie dansée intégrera également une chorégraphie avec l'ensemble de la classe, soit sous forme de battle, soit à l'unisson.

Les élèves seront accompagnés par deux artistes professionnels locaux, Hervé Luiggi en danse hip hop et Easioner pour la partie Graff.

Le groupe graff investira la partie de l'établissement se trouvant à l'entrée du foyer socioculturel, où existent déjà des fresques mais qui nécessitent d'être refaites.

La chorégraphie hip hop fera écho aux éléments présents dans la fresque ou suggérera des sensations inhérentes au feuillage ou à ce qui se trouve au delà du feuillage , à savoir : traverser un feuillage, évoquer la richesse végétale, sa croissance et ses mouvements, ses formes et textures, ressentir les aspérités du sol, les sensations de l'air, du vent, de l'eau, du soleil sur son propre corps, suggérer la présence animale et sa diversité.

Le temps de création se clôturera par un vernissage dansé le jeudi 6 avril 2023 à 18h.

► **L'évaluation de la conception et de la réalisation de la production artistique :**

La conception et la réalisation de la production artistique donneront lieu à une évaluation et compteront pour l'examen final de bac pro.

L'évaluation sera tout d'abord collective. Elle prendra en compte la capacité des élèves à travailler en groupe, à conceptualiser un projet et à produire une œuvre qui fasse preuve de références artistiques et culturelles et de qualités techniques, esthétiques et créatives.

L'évaluation s'achèvera par un examen oral individuel ayant pour but d'évaluer les connaissances acquises par les élèves au cours du projet et leur capacité à justifier et à évaluer les choix et les qualités techniques et esthétiques de l'œuvre. Ils devront être capable également de présenter et d'évaluer leur implication individuelle dans chaque phase du projet.

PROJET
EDUCATIF JEUNESSE
Culture
2022 - 2023

A fleur de Pot

Etablissement : Lycée Horticole du Petit Chadignac à Saintes

Classes : Terminale BAC PRO Technicien Conseil Vente de Produits horticoles et de Jardin + Terminale BAC PRO Conduite de Productions Horticoles

Discipline : Éducation Socioculturelle, Français, Éducation Physique et Sportive

Nombre d'élèves : 32 élèves (23 + 9)

Responsables du projet : Nathalie Carrau, professeure d'éducation socioculturelle

Date de réalisation : 27 février 3 mars 2023 : ateliers pratiques
vendredi 3 mars – 20h00 : présentation publique de la création

Partenaires : - Association One Again Production 31 rue d Cormier 17100 Saintes
Tel : 0633253262 / Mail : oneagainprod@gmail.com

Artiste intervenante : Elise Gauthier, comédienne

- Cie Sensitive Cie 15 rue Saint Eutrope 17100 Saintes
Tel : 06 95 20 35 34 / Mail : sensitive.cie@gmail.com

Artiste intervenante : Loona Daranlot, danseuse chorégraphe

Axes du projet

S'inscrivant dans l'axe du projet d'action et de développement culturel du projet d'établissement de l'EPLFPA de Saintonge, ce projet fait également partie du parcours de développement culturel et artistique de nos élèves. Ce dernier repose sur les trois piliers suivants :

- **des rencontres** : avec des œuvres artistiques, avec des artistes, des professionnels des arts, de la culture et des multimédias.
- **des pratiques** : individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés et dont les créations peuvent être socialisées.
- **des connaissances** : appropriation de repères et d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art, d'image, de médias et d'enjeux sociétaux. Il est également en adéquation avec les référentiels de formation, (module MG1 du référentiel d'éducation socioculturelle)

Objectifs du projet

Le thématique retenue est **le corps au travail**, la posture professionnelle en lien avec l'option professionnelle de chaque classe. Le point commun entre les 2 formations reste le végétal.

Le champ artistique retenu pour la classe de terminale Bac Pro TCVPJ est la danse contemporaine et pour la classe de terminale BAC PRO CPH le genre clownesque contemporain.

Dans chacune des 2 classes, les élèves ont une approche différente de l'engagement et l'utilisation de leurs corps mais il s'agira pour chacune de réfléchir et rendre compte de la façon dont on peut exprimer ce qui nous heurte, ce que l'on refuse, ce qui nous anime ou qui nous rend enthousiaste dans la pratique professionnelle de l'option de formation.

Dans l'option TCVPJ, la représentation de l'acte de vente repose essentiellement sur l'oralité. Hors nombres d'études de communication montrent que dans la transmission d'un message, le poids du langage non verbal ou langage du corps représente 55 % du message véhiculé. Il s'agira alors de s'interroger sur ces postures caractéristiques pour les amener vers un langage dansé. Mais vendre un produit s'est aussi s'interroger sur ce produit, ici le végétal. Comment le corps peut-il exprimer alors son point de vue sur la façon dont il a été produit ? Comment le corps peut exprimer ce qui est ressenti vis à vis d'un produit vendu ? Dans l'option CPH, l'engagement du corps est pour les élèves immédiatement visible dans leur pratique professionnelle. Il s'agira alors de l'approcher de manière clownesque afin qu'il traduise non seulement le rapport au végétal, les valeurs traversant ce rapport mais aussi le rapport au travail horticole de manière générale.

Ces deux approches doivent conduire les élèves à créer et présenter au grand public un spectacle dans les Serres de Chadignac : une confrontation inattendue de deux univers.

→ **L'objectif principal conformément au référentiel du module MG1 d' ESC est :**

Pratiquer une approche concrète du fait artistique en s'immergeant dans un processus de création par un apprentissage de la danse contemporaine ou de la technique clownesque, de leurs vocabulaires et techniques propres, en les expérimentant et en créant leur spectacle.

→ **Cet objectif implique les objectifs suivants :**

● **Mener une réflexion sur le langage du corps dans le rapport au travail**

- étude du film *Les temps modernes* de Charlie Chaplin
- étude d'œuvres picturales : les repasseuses de Degas, de Picasso...et étude de l'œuvre *Les raboteurs de parquet*, G. Caillebotte et analyse transposition chorégraphique du tableau par A. Prejlocaj
- étude chorégraphiques : *Weerk*, J. Kovijsmans ; *Les feuilles*, R. Chopinot

● Mener une réflexion sur la production végétale

- étude de documents sur les impacts environnementaux et sociaux des techniques de production

● Développer et approfondir ses connaissances artistiques et culturelles sur la danse contemporaine ou le genre clownesque contemporain

- Danse contemporaine : au travers de l'étude de ses codes dans des extraits d'œuvres de Mary Wigman, Ninjinski, Pina Bausch, Sergio Simon, Antonin Prejlocaj, Régine Chopinot ...etc

- Clown : au travers l'étude de l'évolution du personnage du clown du cirque traditionnel au clown contemporain et théâtral : étude des personnages du clown blanc et de l'Auguste (extraits de sketches Zavatta, Charlie Rivel, Grock, Charlie Caroli ou encore Popov) et de différents clowns contemporains (extraits sketches Bonaventure Gacon, Emma la Clown, Les nouveaux Nez etc)

● S' approprier, réinvestir ces références artistiques, culturelles, techniques pour leur donner forme et consistance dans la création du spectacle *A fleur de pot*— Concevoir une production artistique

- au travers les ateliers d'expression du langage du corps : danse contemporaine ou clown
- au travers la construction de la mise en espace de ses interprétations dans les Serres de Chadignac

● **Réaliser une production artistique : la présentation publique du spectacle**
La classe présentera sa création **A fleur de pot le vendredi 3 mars 2022 à 20h00 au grand public**. Il sera ainsi l'aboutissement des temps d'apprentissages, de recherches, d'explorations, et d'appropriations de tous les éléments par les groupes et par chaque élève en particulier....

Descriptif du projet

● La conception du projet :

- ▶ Questionner le langage du corps dans sa dimension professionnelle
- ▶ Questionner les valeurs de son univers professionnels
- ▶ Acquérir des connaissances artistiques et culturelles afin d'y puiser des sources d'inspiration pour sa propre création.
- ▶ Découvrir et expérimenter le langage du corps à travers la danse contemporaine ou le théâtre
- ▶ Être à l'écoute de soi, des autres et des éléments qui nous environnent.
- ▶ Favoriser le travail de groupe, l'écoute, la découverte de soi et de l'autre, le respect
- ▶ Rencontrer des artistes et professionnels de la culture

● La réalisation :

▶ Concevoir et réaliser des productions artistiques pour développer son imaginaire et sa créativité.

Les élèves devront ,durant les ateliers de pratiques artistiques, **réinvestir l'ensemble**

des connaissances acquises et expérimentations traitées en cours d'éducation socioculturelle, EPS pour **produire les contenus de leur spectacle**.

Ils seront **accompagnés** pour cela par Loona Daranlot, danseuse chorégraphe pour la **classe de terminale Vente** et Elise Gauthier, comédienne pour la **classe de terminale Productions Horticoles**

● **L'évaluation de la conception et de la réalisation de la production artistique :**

La conception et la réalisation de la production artistique donneront lieu à une évaluation et compteront pour l'examen final de bac pro.

L'évaluation sera tout d'abord collective. Elle prendra en compte la capacité des élèves à travailler en groupe, à conceptualiser un projet et à produire une œuvre qui fasse preuve de références artistiques et culturelles et de qualités techniques, esthétiques et créatives.

L'évaluation s'achèvera par un examen oral individuel ayant pour but d'évaluer les connaissances acquises par les élèves au cours du projet et leur capacité à justifier et à évaluer les choix et les qualités techniques et esthétiques des différents contenus de leur spectacle. Ils devront être capable également de présenter et d'évaluer leur implication individuelle dans chaque phase du projet.

EIE 1^{ère} Bac Pro TC

Les Bac Pro à l'opéra et au musée

Maïwenn SARDIN, LPH Chadignac 17100 SAINTES



I) Les objectifs pédagogiques

Objectif principal :

L'objectif essentiel de ce projet vise à susciter l'envie des élèves de lire et de se cultiver, d'apprendre de façon différente et inédite. Les élèves de 1^{ère} Bac Pro TC rencontrent des difficultés importantes en lecture et en écriture et sont en rupture importante avec le monde littéraire et artistique. Ce projet a pour ambition de leur redonner confiance en eux, de les valoriser dans le but de les faire progresser.

Objectif du référentiel : Analyser, comparer, produire des discours écrits et oraux ; développer sa culture littéraire et son esprit critique

1.1 Ecrire pour soi et pour les autres

- Résumer, rendre compte, expliquer, justifier
- Rédiger un discours argumentatif, prendre en compte la thèse adverse, énoncer un point de vue, le soutenir par des arguments, conclure
- Pratiquer l'écriture d'invention
- Respecter les codes de la langue écrite, utiliser des procédés stylistiques

1.2 Echanger à l'oral : s'exprimer, écouter, réagir

- Mettre en voix
- Reformuler, exposer, débattre
- Exprimer un point de vue nuancé (les valeurs d'aujourd'hui et d'autrefois)
- Maîtriser les procédés de la parole efficace

1.3 Devenir un lecteur actif et critique

- Mettre en relation des œuvres en relation avec leur contexte historique
- Analyser la dimension symbolique d'un personnage, d'une situation, d'une œuvre

Cette séquence aura pour objectif de faire découvrir aux élèves un monde inconnu, celui de l'opéra. En choisissant d'assister à un spectacle mettant en scène la réécriture d'un grand mythe ou d'un classique de la littérature, l'occasion sera donnée de différentes lectures toujours mises en œuvre en relation avec le contexte historique. Le travail portera également sur la notion de réécriture. La littérature n'est pas un ensemble d'œuvres closes qui n'entretenaient aucun rapport entre elles. Au contraire, les jeux d'écho et de reprise d'un texte à l'autre lui sont inhérents. Comment un mythe est-il réécrit au travers des différentes époques ? Pourquoi le mythe traverse-t-il les siècles ? En quoi ce mythe parle-t-il au public contemporain et en particulier à des adolescents ?

Le travail sur les notions théâtrales abordé en classe de seconde sera réactivé en particulier en évoquant la mise en scène, le décor, les costumes, l'éclairage. Pour cela, on pourra s'appuyer sur le livret mais aussi sur des documents variés : photographies, articles de presse, brochure de l'opéra.

Les élèves seront conduits à exprimer leur point de vue tant à l'écrit qu'à l'oral, à argumenter dans le but de convaincre, à rendre compte de leur expérience inédite.

Chaque lecture pourra être l'occasion d'un travail écrit soit dans la pratique de l'écriture d'invention soit dans une visée critique et enfin dans la réalisation d'un carnet de lecture.

Cette séquence pourra enfin faire l'objet d'un travail pluridisciplinaire intégrant le cours de documentation et d'éducation socio-culturelle : une exposition sur l'opéra peut être envisagée au CDI et un travail artistique pourra être réalisé en ESC.

II) La mise en œuvre pédagogique

Chaque élève aura réalisé au cours de la séquence un carnet de suivi personnalisé dans lequel seront notés les impressions, le résultat des recherches, des photos, souvenirs de visite, billet d'entrée, biographie de musiciens...

Chaque élève gardera ainsi une trace écrite personnelle de cette expérience. Ce carnet ne sera pas été évalué en tant que tel mais il a été un support dans les différents travaux évalués.



Séances	Objectifs	Déroulés	Evaluation
1	Découvrir le monde de l'opéra	Travail de recherches documentaires Réalisation d'exposés ou panneaux d'affichage sur l'histoire de l'opéra	Evaluation à l'oral par groupe Supports numériques ou panneaux d'affichage
2	Susciter l'intérêt pour un monde inconnu : l'opéra	Présentation du programme de l'opéra Film <u>Pretty Woman</u> : la scène de l'opéra Extrait de la <u>Recherche du temps Perdu</u> de Proust : le narrateur à l'opéra tombe sous le charme de Mme de Guermantes	Ecriture d'invention sur les attentes des élèves et leurs préjugés. Un adolescent ou une adolescente d'aujourd'hui se rend à l'opéra pour la première fois. Imaginez la scène.
3	Mythe et réécriture : comprendre les enjeux d'une réécriture Comprendre le livret avant d'assister au spectacle	Etude d'une œuvre complète : Etude d'un groupement de textes Lecture analytique et critique de textes de metteurs en scène	Questions d'analyse littéraire (préparation épreuve du Bac Pro) Rédaction de synthèses Abécédaire
4	Comprendre le rôle des décors et des costumes et leurs aspects symboliques	Atelier d'art plastique : proposer, par groupe, un décor et des costumes sous forme de collage et dessin et le présenter à la classe	Evaluation écrite : rédiger la note d'intention du metteur en scène

6	Découvrir un spectacle vivant	Séance de spectacle à l'opéra	Evaluation orale : échanges en classe des impressions, du ressenti, débat.
---	-------------------------------	-------------------------------	--



III) Travail pluridisciplinaire avec le professeur d'éducation socio-culturelle

Le professeur d'ESC, Nathalie Carrau sensibilise les élèves à l'art contemporain en vue de la semaine artistique proposée en terminale. La visite au CAPC de Bordeaux est une première approche et une initiation .La visite est réalisée par Mme Carrau qui a préparé un questionnaire pour les élèves. (questionnaire suivant)

LPH CHADIGNAC Module MG1 / ESC

Classe de 1ere BAC PRO TCVPJ

Découverte de l'environnement culturel et artistique

Visite du CAPC – Bordeaux

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-40

Année 2022

CA n°2

N° 40

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : FINANCEMENT DES PROJETS EDUCATIFS JEUNESSE DES LYCEES
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation des Conseils intérieur du LEGTA Georges Desclaude, du LPA Le Renaudin et du LPA Le Petit Chadignac, en dates respectives des 03/06/2022, 30/05/2022, 31/05/2022,
Sur proposition du Directeur de l'EPLFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

**Début de
séance**

CA installé

Quorum : 16

Présents : 20

Absents

ou Excusés : 10

Approuve le financement des Projets Educatifs Jeunesse des lycées, pour l'année scolaire 2022-2023, sous réserve de l'obtention des financements prévus à chaque projet.

LEGTA Georges Desclaude :

- Priorité 1 : Tous en scène
- Priorité 2 : Cycloférence
- Priorité 3 : Gestion du stress et bien-être
- Priorité 4 : Groupe Adultes Relais

LPA Le Renaudin :

- Mots, Corps et Maux
- Quel monde pour demain
- La Rumeur
- Sons dans les chais

LPA Le Petit Chadignac :

- Priorité 1 : Au delà du feuillage
- Priorité 2 : A Fleur de pot
- Priorité 3 : Les Bac Pro à l'Opéra

Pièces jointes : Budgets prévisionnels

**Vote de la
délibération**

Pour : 20

Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration.

Michel AMBLARD

PROJET EDUCATIF JEUNESSE

Thématique T1 – Education artistique et culturelle

TOUS EN SCENE

Budget prévisionnel

Classes concernées : 2nde Générale et Technologique (classe coopérative) et BTS 1^{ère} année Aménagements Paysagers.

Responsable du projet : Véronique PERONNET et Paul-Louis ROYER (Enseignants)

Dépenses	Montant dépenses	Recettes	Montant des aides
Intervention artistique Compagnie La Révolante 60 heures x 60€	3 600 €	Région Nouvelle-Aquitaine	1 800 €
		Autofinancement	1 800 €
Total	3 600 €	Total	3 600 €

L'aide par projet est plafonnée à 50% des dépenses avec un montant minimum de 250 €.

PROJET EDUCATIF JEUNESSE
Thématique T2 – Engagement citoyen et devoir de mémoire

CYCLOFERENCE

Budget prévisionnel

Classes concernées : Tous les élèves primo-arrivants du lycée Desclaude et du CFA.

Responsable du projet : Patricia SOTO (Infirmière)

Dépenses	Montant dépenses	Recettes	Montant des aides
Frais associés à la mobilisation d'un intervenant Vincent BYRD LE SAGE – Association ADN'S	3 600€	Région Nouvelle-Aquitaine	1 800€
Transports : élèves	0 €	Autofinancement	1 800€
Autres dépenses : mise à disposition local	0 €		
Total	3 600€	Total	3 600 €

L'aide par projet est plafonnée à 50% des dépenses avec un montant minimum de 250 €.

PROJET EDUCATIF JEUNESSE n°3
Thématique T6 – Education par la pratique sportive

GESTION DU STRESS ET BIEN-ETRE

Budget prévisionnel

Classes concernées : Toutes les classes du lycée

Responsable du projet : Renée LEROUGE (enseignante Education Socio-Culturelle), Patricia SOTO (infirmière), Frédérique ARTICLAUX-MALLET et Gilles KERGONNA (CPE), Bernard CABUZAT (enseignant EPS).

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Yoga : 20 séances à 40 €	800 €	Région Nouvelle Aquitaine	1 000 €
Braingym : 9 séances : à 55 euros et frais de transport = 150 euros	645 €		
Frais d'activités : réservation de salle (40 euros)	800 €	Subvention APEACS (APE)	150 €
		Subvention AS du lycée	150 €
		Autofinancement lycée	945 €
			A définir
TOTAL	2 245 €	TOTAL	2 245 €

L'aide par projet est plafonnée à 50% des dépenses avec un montant minimum de 250 €.

PROJET EDUCATIF JEUNESSE

Thématique

G.A.R.

Budget prévisionnel

Classes concernées : Toutes les classes du lycée

Responsable du projet : Patricia SOTO (Infirmière)

Dépenses	Montant dépenses	Recettes	Montant des aides
Frais associés à la mobilisation d'un intervenant ANSEUR Jimmy – Psychologue, régulateur du groupe. 8 séances pour l'année à 120€	960€	Région Nouvelle-Aquitaine	530€
Transports : élèves	0 €	Autofinancement	530€
Autres dépenses : flyers, impressions	100€		
Total	1 060€	Total	1 060€

L'aide par projet est plafonnée à 50% des dépenses avec un montant minimum de 250 €.

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

PEJ MOTS, CORPS & MAUX

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
REGION NOUVELLE-AQUITAINE	950,00 €	INTERVENANTS	1 300,00 €
LYCEE	950,00 €	MATERIEL	300,00 €
		COUTS LIES A ACTION	300,00 €
TOTAL	1 900,00 €	TOTAL	1 900,00 €



ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

PEJ QUEL MONDE POUR DEMAIN

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
REGION NOUVELLE-AQUITAINE	1 800,00 €	INTERVENANTS	2 900,00 €
LYCEE	800,00 €	MATERIEL	400,00 €
ENTREPRISES	1 000,00 €	COUTS LIES A ACTION	300,00 €
TOTAL	3 600,00 €	TOTAL	3 600,00 €

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

PEJ LA RUMEUR

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
REGION NOUVELLE-AQUITAINE	1 100,00 €	INTERVENANTS	2 000,00 €
LYCEE	600,00 €	MATERIEL	300,00 €
ENTREPRISES	600,00 €		
TOTAL	2 300,00 €	TOTAL	2 300,00 €

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

PEJ Sons dans les chais

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
REGION NOUVELLE-AQUITAINE	900,00 €	INTERVENANTS	1 500,00 €
LYCEE	400,00 €	MATERIEL	300,00 €
ENTREPRISES	500,00 €		
TOTAL	1 800,00 €	TOTAL	1 800,00 €

Projet artistique

Au delà du feuillage

JANVIER-AVRIL 2023

BUDGET PRÉVISIONNEL

DEPENSES	Detail	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Interventions, prestations diverses	Luiggi Hervé, Compagnie Adrénaline	1000	Établissement	1500
	Easyoner Association La sainte coulure	1000		
Matériels			Région (50 % maxi)	1500
Frais directs liés à l'action	Peinture	1000	Autres collectivités	
Autres dépenses à préciser :			Autres partenaires :	
TOTAL		3000		3000

Nom et adresse établissement : LPA Le Petit Chadignac – EPLEFPA de SAINTONGE – 17100 SAINTES

Intitulé du projet : A FLEUR DE POT (Term Bac Pro PH)

N° Dossier :

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

DÉPENSES	À PRÉCISER	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Intervenants, prestations diverses	Intervenants artistiques : Elise Gauthier et Loona Daranlot (2 x 32 h x 50 €)	3 200,00 €	Participation lycée	1 900,00 €
Petit matériel (dans la limite de 400 €)	Matériel scénographique et costumes	200,00 €	Participation famille	
Visites, billetteries			Autres partenaires	
Transport			Autres ressources	
Autres dépenses	Sonorisation et Éclairage	400,00 €	Subvention Région (Aide limitée à 50 % du coût total du	1 900,00 €

			projet)	
TOTAL		3 800,00 €	TOTAL	3 800,00 €

Nom et adresse établissement : LPA Le Petit Chadignac – EPLEFPA de SAINTONGE – 17100 SAINTES

Intitulé du projet : EIE Les BAC PRO à l'Opéra (Mme Sardin Maïwenn)

N° Dossier :

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

DÉPENSES	À PRÉCISER	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Intervenants, prestations diverses			Participation lycée	1 076,00 €
Petit matériel (dans la limite de 400 €)			Participation famille	
Visites, billetterie : - Entrée Opéra - Musée	20 élèves x 50 € 2 accompagnateurs x 72 € Gratuit – 18 ans	1 144,00 € 8,00 €	Autres partenaires : -	
Transport	Autocar	800,00 €	Autres ressources : -	
Autres dépenses : - Stationnement -	Parking autocar	200,00 €	Subvention Région (AENA Volet 1 PEJ) (Aide limitée à 50 % du coût total du projet)	1 076,00 €
TOTAL		2 152,00 €	TOTAL	2 152,00 €

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-41

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 41

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : Modules locaux à l'initiative de l'établissement (MIL - MAP- MIP - EIE)
et enseignements optionnels facultatifs des lycées
Année scolaire 2022-2023

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation des Conseils intérieur du LEGTA Georges Desclaude, du LPA Le Renaudin et du LPA Le Petit Chadignac, en dates respectives des 03/06/2022, 30/05/2022, 31/05/2022,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : *16*

Présents : *20*

Absents

ou Excusés : *10*

Vote de la
délibération

Pour : *20*

Contre : *0*

Approuve pour l'année scolaire 2022-2023 :

- la mise en oeuvre des modules locaux (MIP/MAP/MIL/EIE), enseignements optionnels facultatifs
- le nouveau MAP en Bac Pro Vente en 2022/2023 au LPA de Jonzac

Pièce jointe : tableau par centre.

Le Président du Conseil d'Administration,



Michel AMBLARD

ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS FACULTATIFS

Année scolaire 2022-2023

	ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS FACULTATIFS
Seconde Générale et Technologique	L'élève choisit au plus 2 (dont un général et un technologique) <u>Option Générale :</u> ▪ Ecologie Agronomie Territoire et Développement Durable <u>Options Technologiques :</u> ▪ Découverte des milieux naturels (pratiques professionnelles) ▪ Hippologie et équitation ▪ E.P.S. rugby
Bac Général	L'élève choisit au plus 1 en 1^{ère} et au plus 2 en Terminale ▪ Agronomie-Economie-Territoires (A.E.T.) ▪ Hippologie et équitation ▪ E.P.S. rugby ▪ Mathématiques complémentaires (Terminale) ▪ Mathématiques Expertes (Terminale)
Bac STAV	L'élève choisit au plus 2 ▪ Hippologie et équitation ▪ E.P.S. rugby ▪ E.P.S./Activités Physiques de Pleine Nature
BTS	♦ E.P.S. rugby

Modules d'Initiative Locale (M.I.L.) et Enseignements d'Initiative Locale (E.I.L.) en BTSA Année scolaire 2022-2023

La carte des MIL est modifiée à la rentrée 2022 :

	SPECIALITE	HORAIRE TOTAL (dont entreprise)	INTITULE DU MODULE	Statut du module (A reconduire / A modifier / Nouveau)	Dernière date de validation
Modules d'Initiative Locale (MIL)	Aménagement Paysager	43,5 heures	Paysagisme d'intérieur	A reconduire	2014
	Aménagement Paysager	43,5 heures	Chaumont sur Loire	A reconduire	2014
	Aménagement Paysager	43,5 heures	La plante, le jardin, enjeu de santé et de lien social	Nouveau	2021
	Gestion et Maîtrise de l'Eau	87 heures	Utilisation des drones dans les domaines de la gestion de l'eau	Nouveau	2021
Enseignements d'Initiative Locale (EIL)	Technico-commercial UJAC	45 heures	Exportation de produits locaux	Nouveau	2021
	Technico-commercial UJAC	42 heures	Bien être aquatique : piscine-spa-bassin, aquascaping, fish spa	Nouveau	2021

Le module d'initiative locale (MIL) (module M71) vise à permettre le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines.

L'enseignement d'initiative local (EIL) fait partie des enseignements du tronc commun et notamment du bloc 2, qui mène à l'acquisition de la capacité « Construire son projet personnel et professionnel ». L'EIL vise à l'acquisition de la capacité C2.3 « S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers », qui sera évaluée.

EIE – MAP – EPI

2022/2023

ENSEIGNEMENTS A L'INITIATIVE DE L'ETABLISSEMENT

FILIERES	SECTIONS	
Vente	Seconde Conseil Vente	Découvrir et valoriser les produits du terroir de Nouvelle-Aquitaine Conduire un projet collectif
	Première TCVA	Organiser un marché de producteurs
	Première et Terminale TCVA	Savoir rechercher et restituer de l'information en situation professionnelle
	Terminale TCVA	Construire son insertion scolaire ou professionnelle
Grandes Cultures	Seconde CEC	Diversification en agriculture : principes et exemples Conduire un projet collectif
	Première CGEA GC	Préparer l'agriculture de demain
	Première et Terminale CGEA GC	Initiation aux outils de diagnostic et de prise de décisions pour la gestion de l'entreprise agricole
	Terminale CGEA GC	Construire son insertion scolaire ou professionnelle
Viti-vinicoles	Seconde VV	Diversification en viticulture : principes et exemples Conduire un projet collectif
	Première CGE VV	Préparer la viticulture de demain
	Première et Terminale CGE VV	Initiation aux outils de diagnostic et de prise de décisions pour la gestion de l'entreprise viti-vinicole
	Terminale CGE VV	Construire son insertion scolaire ou professionnelle

MODULES D'ADAPTATION PROFESSIONNELLE

BAC PRO TCVA PAB Vente en ligne de produits du terroir

BAC PRO CGEA GC Diversification en grandes cultures

BAC PRO CGE VV Découverte et étude de l'oenotourisme

EPI – 3EME EA

EPI – 1 L'animal

EPI – 2 L'éducation à l'autonomie et la responsabilité : citoyenneté – engagement

EPI – 3 Les végétaux cultivés : découverte de la viticulture et des productions végétales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA RÉGION
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Service Régional de la Formation et du Développement
DRAAF Nouvelle-Aquitaine

Proposition de Module / (EIL pour BTS rénovés)

Établissement		LPA Le Renaudin- Route de Cognac- 17500 St Germain de Lusignan	
Ce module fait-il l'objet d'une demande par un autre établissement (situation de mixage de public), si oui, précisez lequel :			
Établissement			
Établissement			
Module		MAP	
Diplôme :			
Spécialité :		Technicien Conseil Vente	
Option :		Produits Alimentaires et Boissons	
PROMOTION	2022-2023		

Voies de formation :		mixage (cocher la case)		Préciser, le voie de formation X une seule voie par voie de formation, un module ne pouvant être présenté avec et sans mixage. XX en mélange de 2 voies dans la colonne avec mixage
		sans	avec	
	Initiale scolaire	X		
	Initiale apprentissage			
	Continue			

INTITULE DU MODULE		MAP Vente en ligne de produits du terroir	
Note pour l'apprentissage ou la formation continue. Ce module a-t-il déjà été instruit dans le cadre de la demande d'habilitation ?		Oui	Non

OBJECTIF GÉNÉRAL		Proposer à la vente en ligne des produits du terroir dont ceux du LPA Le Renaudin, par le biais du click and collect.	
------------------	--	---	--

HORAIRE GLOBAL APPRENANT (cf référentiel)	56	Dont horaire en centre		Dont horaire en entreprise :	56
Horaires en entreprise est égal à : horaire global - horaire en centre					

RÉPARTITION DES HORAIRES APPRENANT					
Enseignement classe entière			Enseignement en groupe restreint		
DISCIPLINES	HORAIRE	Nom de l'enseignant/formateur	DISCIPLINES	HORAIRE	Nom de l'enseignant/formateur
Techniques commerciales	10	BOUCHERIE/GOUQUET			
Génie alimentaire	19	DEMARVILLE/CROSLAND			
ESC/TIC	16	ROUGER/DÉLGRANGE			
TOTAUX	56		TOTAUX	0	

Activités pluridisciplinaires :

Durée des activités pluridisciplinaires (heures apprenant) :

Intervenants et horaires :

Nature des activités prévues en entreprise pour atteindre les objectifs du module :

Autres situations pédagogiques :	

Visa du chef de l'établissement	Avis du conseil d'administration de l'établissement

LPA Le Petit Chadignac

Listes des modules à l'initiative de l'établissement Année scolaire 2022/2023

Enseignements à l'initiative de l'établissement :

Carte des EIE pour les classes de 2° Pro

Trimestre 1	Sécurité Chantier	Maraîchage Bio	Atelier créatif	Expression orale et corporelle	Prix de ventes
Intervenants	M Poupard 20h	M Peton 20h	Mme Savoie 20 h	Mme Carrau 20h	M Rancon 20h
Trimestre 2	Sécurité Chantier	Maraîchage Bio	Atelier informatique	Expression orale et corporelle	Atelier créatif
Intervenants	M Poupard 20h	M Peton 20h	M Vigouroux	Mme Carrau 20h	Mme Savoie 20h
Trimestre 3	Abeilles/Ruches	Les insectes et la pollinisation	Land Art	Expression orale et corporelle	Circuits courts
Intervenants	M Peton 20h	M Pinson 20h	Mme Savoie	Mme Carrau 20h	M Verdu 20h
Total	60 h	60 h	60 h	60 h	60 h

Synthèse des EIE pour les classes de 1ère et T.

Bac Pro. TCV Univers Jardinierie : **Consolidation des compétences pédagogiques : Commerce et développement durable**

Bac Pro. Productions Horticoles : **Consolidation des compétences pédagogiques : Accueil animation outils de diversification.**

Bac Pro. Aménagements paysagers : **Consolidation des compétences pédagogiques : patrimoine et jardins de la région.**

Modules d'adaptation professionnel :

Bac Pro. TCV Univers jardinierie : **Conduite de la vente**

Bac Pro. Productions Horticoles : **Maraîchage biologique**

Bac Pro. Aménagements paysagers : **Irrigation et arrosage automatique**

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-42

Année 2022

CA n°2

N°42

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

**OBJET : Modification règlement intérieur des lycées
pour l'année scolaire 2022-2023**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le Conseil Intérieur du 31 mai 2022,
Après consultation des Conseils intérieur du LEGTA Georges Desclaude, du LPA Le Renaudin et
du LPA Le Petit Chadignac, en dates respectives des 03/06/2022, 30 et 31/05/2022, et conseils des
délégués,

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance
ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

**Début de
séance**
CA installé
Quorum : 16
Présents : 20

**Absents
ou Excusés :** 10

**Vote de la
délibération**

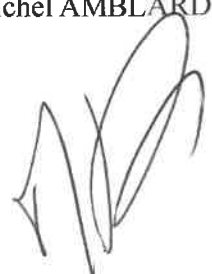
Pour : 20
Contre : 0

Approuve pour l'année scolaire 2022/2023 :

La modification du Règlement intérieur selon les annexes présentées.

Pièce jointe : annexe.

Le Président du Conseil d'Administration,
Michel AMBLARD



Modification du Règlement intérieur

1 – Fonctionnement du service restauration :

1.1.2 Horaires de passage du self :

	Petit déjeuner	Déjeuner	Goûter	Dîner
Lundi	07h20 – 8h00	11h45-13h00	15h20-15h30	18h45-19h20
Mardi	07h00 – 7h25	//	(distribué dans le	//
Mercredi	//	//	hall DR 1)	//
Jeudi	//	//	//	//
Vendredi	//	//	09h55-10h10	

2 – Fonctionnement du service hébergement lycéen :

2.1 Les horaires

En semaine :

6h45/7h10 : ouverture des douches et préparation

07h00 : ouverture des portes de l'internat

7h10 : fermeture de l'internat

17h30/17h45 : temps récréatif

17h45 : ouverture de l'internat et appel

18h45/19h45 : repas + temps récréatif

19h45 : ouverture de l'internat et appel

Accueil le dimanche soir :

. En cas d'absence inopinée, il veillera à contacter le personnel de permanence dans le week-end, au plus tard le dimanche soir à 20h00 au 06.80.67.04.90 ou contactera le numéro de la vie scolaire le dimanche soir à 20h00 au 06.16.66.16.93

2.4 Les absences à l'internat :

... Les absences à l'internat ou sorties exceptionnelles prévues doivent faire l'objet d'un écrit transmis au plus tard le jour de l'absence de l'absence à 10h00, soit par courrier ou soit par mail à l'adresse suivante : vs-legta.saintes@educagri.fr

2.5 Les mouvements, les sorties

2.5.4 Les pauses

1^{ère} partie de soirée (17h30/17h45 -18h45/19h50). Les élèves sont autorisés à circuler exclusivement aux abords du bâtiment Déherain (pas de présence d'élèves au niveau des bâtiments BTS, administration, sur les parkings, au gymnase) où à se rendre au foyer.

3.2.7 Circulation et parkings

Ajout de « Le stationnement est interdit sur l'établissement pour les camping-cars, vans, caravanes et tentes de 19 heures à 6 heures ainsi que leur occupation durant la journée. »

3.5.2-1 L'obligation d'assiduité

Ajout de « Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 du Code de l'éducation qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits. Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités de contrôle continu qui leur sont imposées. »

3.5.2-3 La gestion des absences et retards

f) Absence en Contrôle en Cours de Formation (C.C.F.) et en Contrôle Continu

Ajout de « Le Contrôle Continu représentant 40% des examens du bac général et du bac STAV, les règles définies dans les projets d'évaluation en bac général et bac STAV s'appliquent. Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention. Si la moyenne de l'élève ne peut être retenue pour le baccalauréat, elle sera remplacée par une convocation à une évaluation ponctuelle organisée par le chef d'établissement dans l'enseignement correspondant, à titre d'évaluation de remplacement. Si la moyenne manquante est celle de l'année de première, cette évaluation ponctuelle est organisée au cours du premier trimestre de l'année de terminale et porte sur la programmation pédagogique de la classe de première. Si la moyenne manquante est celle de l'année de terminale, l'évaluation ponctuelle est organisée avant la fin de l'année de terminale et porte sur la programmation pédagogique de la classe de terminale. Le format de l'épreuve organisée par le chef d'établissement est celui de l'évaluation ponctuelle terminale supplémentaire prévue pour les candidats inscrits en modalités Hors CCF. La note obtenue par l'élève à cette évaluation ponctuelle de remplacement est retenue en lieu et place de la moyenne manquante. Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation ponctuelle, le candidat est à nouveau convoqué. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée pour cet enseignement. Toute absence doit être dûment justifiée et le candidat subit une épreuve ponctuelle de remplacement en fin d'année annulant les résultats obtenus dans la matière tout au long de l'année pour l'examen. L'absence injustifiée à l'épreuve ponctuelle de remplacement entraînera la note 0/20 à l'épreuve concernée. »

3.7-1 Travail scolaire

3.7.4 Les C.C.F. et le Contrôle Continu sont des parties d'examen et sont donc soumis au même règlement que les épreuves terminales (absence en CCF et Contrôle Continu cf. partie 3.5.2-3 - f).

3.7.5 Les fraudes aux épreuves de CCF, au Contrôle Continu ou à une épreuve terminale sont régies par les articles D.811-174 à D.811-176 du Code rural et de la pêche maritime, relatifs à la fraude au cours d'un examen de l'enseignement technique agricole (note de service DGER/SDPOFE/N2012-2047 du 10 avril 2012).

LPA Le Renaudin

Modification du Règlement intérieur

Les apprenants internes peuvent être autorisés à sortir le mercredi dès la fin des cours et des activités programmées, avec une autorisation écrite des parents et sous l'entière responsabilité des familles. Ils doivent être de retour au lycée au plus tard à 18h.

- jusqu'au jeudi matin suite à une demande écrite pour interruption d'internat. Cette demande doit être déposée à la vie scolaire dès le lundi précédent la sortie ou faire l'objet d'une autorisation annuelle.

Autorisation de sortie en cas de cours terminés plus tôt : en cas d'absence ou d'empêchement d'un professeur, les élèves pourront quitter le lycée :

- Accompagnés de leurs responsables légaux qui signent une décharge à l'heure du départ
- S'ils ont l'autorisation de sortir à la fin des cours de la journée inscrit à l'emploi du temps (document remis dans le dossier d'inscription)
- Avec le véhicule personnel pour les apprenants majeurs à condition que la décharge annuelle ait été signée par ses responsables légaux.

4. L'organisation des études durant la journée :

Toutes les études prévues dans le temps de présence des élèves au sein de l'établissement sont obligatoires.

En cas d'absence d'un enseignant ou d'étude régulière inscrite à l'emploi du temps, les élèves se rendent dans la salle d'étude sous la responsabilité d'un Assistant d'éducation.

Avec l'accord de celui-ci, ils peuvent être autorisés à se rendre au CDI et sous certaines conditions dans un autre lieu du lycée.

Pour les DP et les externes, lorsqu'une heure d'étude est encadrée par deux séquences de cours ou de travaux pratiques, aucun élève n'est autorisé à sortir du lycée.

CHAPITRE 4 : ASSIDUITE, ABSENCES et SUIVI des élèves

1. L'obligation d'assiduité et le travail scolaire

Tous les élèves sont tenus à l'obligation de ponctualité et d'assiduité pendant toute la durée de l'année scolaire.

L'obligation d'assiduité à laquelle est tenu l'élève consiste à se soumettre aux horaires d'enseignement définis par l'emploi du temps de l'établissement, à participer au travail scolaire et à se soumettre aux modalités de contrôle des connaissances.

Elle s'impose pour les enseignements obligatoires (sorties et voyages compris), les stages obligatoires et pour les enseignements facultatifs dès lors que l'élève s'est inscrit à ces derniers.

Pendant les cours et durant les sorties scolaires, le personnel encadrant (enseignant, Assistant d'éducation...) a autorité sur la classe. Chaque élève doit être à l'écoute, avoir une participation active et un comportement correct, s'assurant de ne déranger ni l'enseignant, ni ses camarades. Les élèves doivent venir avec leur matériel et celui demandé par les enseignants, les cours devront être pris avec sérieux. Il doit accomplir les travaux écrits, oraux et pratiques lui étant demandés par les enseignants, respecter le contenu des programmes et se soumettre aux modalités de contrôle des connaissances. Les travaux personnels doivent être rendus à la date demandée par les enseignants. Dans le cas contraire, l'élève devra effectuer le travail sur un temps libre, qui peut être le mercredi après-midi ou en fin de journée. Ainsi, des heures d'étude peuvent être rajoutées sur ces créneaux et le travail devra y être effectué, encadré par un personnel de la vie scolaire.

(ou à défaut un camarade). Il sera pris en charge par la vie scolaire s'il est muni d'un bulletin d'exclusion de cours préalablement rempli par le professeur indiquant le motif de l'exclusion et le travail à faire.

4. La complétude de formation

L'obtention des diplômes de l'enseignement professionnel étant conditionné au suivi des enseignements, le chef d'établissement pourra, en cas d'absentéisme récurrent, en informer le Président du Jury du diplôme préparé. Ce dernier peut ne pas autoriser l'élève à se présenter aux épreuves d'examen de la session en cours.

CHAPITRE 5 : CONTROLE SCOLAIRE ET LIAISON AVEC LES PARENTS

1. Utilisation des documents de liaison :

Les parents ou responsables légaux des élèves sont les interlocuteurs de l'administration sauf demande expresse d'un élève majeur. Ils seront destinataires de tous les documents relatifs à la scolarité de l'élève. **Ces documents, ainsi que toute information liée à la scolarité des élèves sont transmis aux parents sur Pronote. Les parents n'ayant pas accès à internet pourront demander, dans le dossier d'inscription en début d'année scolaire, d'être destinataires de courriers.**

A la fin de chaque trimestre, il leur sera transmis un bulletin comprenant :

- la moyenne des notes obtenues dans chaque discipline ou les résultats de l'évaluation ;
- les appréciations des enseignants ;
- l'appréciation d'ensemble du chef d'établissement
- les décisions d'orientation (en fin d'année).

En cas d'absence ou de retard, le représentant légal doit prévenir le plus tôt possible l'établissement par téléphone. A son retour, l'élève doit présenter un justificatif écrit sur papier libre.

2. Modalités de contrôle des connaissances :

Les contrôles écrits ou oraux mis en place par les enseignants font partie intégrante de la formation, y compris pour les élèves en stage sur l'exploitation, et sont donc obligatoires.

En cas de contrôle en cours de formation (CCF) : d'après la note de service DGER/POFEGTP/N2004- 2032 du 29 Mars 2004 : « Toute absence d'un candidat à une épreuve doit être justifiée. Le justificatif doit arriver au plus tard 48h ouvrables après le déroulement de l'épreuve. », sous peine de se voir attribuer la note 0. Le motif de l'absence devra être sérieux et imprévisible (certificat médical, certificat de décès d'un proche...).

Les CCF sont des parties d'examen et sont donc soumis au même règlement que les épreuves terminales.

Les fraudes aux épreuves de CCF, au Contrôle Continu ou à une épreuve terminale sont régies par les articles D.811-174 à D.811-176 du Code rural et de la pêche maritime, relatifs à la fraude au cours d'un examen de l'enseignement technique agricole (note de service DGER/SDPOFE/N2012-2047 du 10 avril 2021).

6. Internat :

L'accès aux dortoirs est interdit durant la journée.

Les élèves et apprentis internes ont accès à l'internat à partir de 17h30 jusqu'à 18h30 pour ceux qui bénéficient de l'étude à l'internat. Seront exclus de ce dispositif, les élèves ne respectant pas le Règlement intérieur. Les autres se rendront en salle d'étude accompagnés d'un Assistant d'éducation. L'ensemble des internes aura accès à l'internat après le repas aux horaires fixés par la surveillance entre 20h et 7h15. Les apprenants doivent se déchausser avant de monter dans les dortoirs et laisser leurs chaussures dans les rangements prévus au rez-de-chaussée. Les internes ne sont pas autorisés à se lever avant 7H00 sauf exception (départ en voyage...).

Les internes doivent veiller à la bonne tenue de leur chambre (lits faits, affaires rangées dans l'armoire fermée à clef). Toutes leurs affaires personnelles doivent être rangées avant leur départ en fin de semaine et la literie changée au moins tous les 15 jours. Les affichages personnels (photos, posters) sont autorisés sur les armoires mais interdits sur les murs.

Un état des lieux des chambres est effectué en début de chaque année scolaire ainsi qu'un état des lieux de sortie. Toute dégradation constatée fera l'objet d'une facturation des réparations.

L'accès des garçons à l'internat des filles ou réciproquement est passible de sanctions.

L'usage du téléphone portable est strictement interdit durant l'étude (en salle ou à l'internat) et après le coucher (de 22h à 7h).

Les règles de vie à l'internat seront affichées à chaque étage. Les élèves devront y adopter une attitude correcte, respecter le calme, le bien-être et l'intimité de chacun.

7. Circulation à l'intérieur du lycée :

Les règles du code de la route s'appliquent pour la circulation à l'intérieur du lycée. Les véhicules doivent y rouler au pas. Les élèves et apprentis utiliseront les parkings qui leur sont réservés.

Les élèves n'ont pas accès à leurs véhicules ni pendant les pauses et récréations ni le soir pour les internes. Si cette consigne n'est pas respectée, les véhicules seront, dans un premier temps, déplacés sur le parking du bas près de l'exploitation et dans un second temps interdits de stationner dans l'enceinte de l'établissement. Celui-ci ne répond pas des dommages causés aux véhicules stationnés sur le domaine.

Le stationnement est interdit sur l'établissement pour les camping-cars, vans, caravanes et tentes de 19h à 6h ainsi que leur occupation durant la journée.

Fréquentation des différents lieux du lycée :

En début d'année scolaire, un plan du lycée sera communiqué aux élèves, précisant les zones dans lesquelles ils sont autorisés ou non à se rendre lors des différents temps de pause. Ces zones pourront être modifiées pendant l'année en fonction du comportement des élèves et des moyens de surveillance. Les modifications éventuelles seront communiquées aux élèves.

CHAPITRE 8 : HYGIENE ET SANTE

En l'absence de personnel infirmier, les soins seront assurés par un personnel médical ou paramédical extérieur.

1. En cas de maladie ou d'accident

LPA Le Petit Chadignac

Modifications du règlement intérieur

2.2 Modalités de surveillance des élèves

2.2.1 Organisation du temps scolaire et des cours

La surveillance est assurée durant le temps de présence de l'élève dans l'enceinte de l'établissement. Chaque élève est responsable de son propre comportement. L'établissement est ouvert du lundi matin 7h45 au vendredi soir à 17h.

lundi	mardi	jeudi	vendredi	mercredi
	8h05-9h00			8h-8h55
	9h05-10h00			9h-9h55
9h15-10h10	Récréation 10h00-10h15			Récréation 9h55-10h05
10h15-11h10	10h15-11h10			10h05-11h
11h15-12h10	11h15-12h10			11h05-12h
12h10-13h30 REPAS				
13h30-14h25				
14h30-15h25				
15h25-15h35 Récréation			15h30-16h25	
15h35-16h30				
16h35-17h30				

Horaires du mercredi modifiés pour permettre aux DP de prendre le bus à 12h05 pour se rendre à la gare routière.

2.1.3 Circulation dans l'établissement

La vitesse de circulation des véhicules est limitée à 20km/h dans l'enceinte de l'établissement, la circulation des piétons est prioritaire. Les usagers s'engagent à respecter les emplacements de parking qui leur sont réservés.

Les apprenants possédant un véhicule, doivent se garer sur le parking extérieur.

Le transport d'apprenants mineurs par des apprenants majeurs doit faire l'objet d'une autorisation écrite du responsable légal.

Tout apprenant utilisant un véhicule personnel devra signaler au service d'éducation et surveillance la nature du dit véhicule, son immatriculation. Les apprenants n'ont pas accès à leurs véhicules ni pendant les pauses et récréations ni le soir pour les internes. Les deux roues disposent d'un espace de stationnement couvert près de l'accès donnant à l'infirmerie.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation sur les véhicules personnels stationnés au sein de l'établissement.

Le Proviseur peut interdire à tout moment la présence d'un véhicule personnel au sein de l'établissement s'il le juge nécessaire.

Les campings car sont interdits sur tout le site de 19h à 6h.

3.2.2 Modalités de contrôle des connaissances

Les fraudes aux épreuves de CCF, au Contrôle Continu ou à une épreuve terminale sont régies par les articles D.811-174 à D.811-176 du Code rural et de la pêche maritime, relatifs à la fraude au cours d'un examen de l'enseignement technique agricole (note de service DGER/SDPOFE/N2012-2047 du 10 avril 2012)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-43

Année 2022

CA n°2

N°43

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : Evolution des structures
pour l'année scolaire 2023-2024 - Centre : LPA Le Petit Chadignac

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le Conseil Intérieur du 31 mai 2022,

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

**Début de
séance**
CA installé
Quorum : 16
Présents : 10

Absents
ou Excusés : 10

**Vote de la
délibération**
Pour : 10
Contre : 0

Approuve pour l'année scolaire 2023-2024 :

- l'ouverture d'une classe de 3ème de l'Enseignement Agricole

Pièce jointe : dossier complet de la demande d'ouverture, lettres de soutien, et enquête d'opportunité.

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



Dossier à compléter pour le 13 mai 2022
à renvoyer à : srfd.nouvelle-aquitaine@educagri.fr
DEMANDE D'EVOLUTION DES STRUCTURES PEDAGOGIQUES

Etablissement : EPLEFPA de Saintonge
Lieu de la formation : Chadignac
Département : Charente Maritime

☒ PUBLIC
☐ PRIVE - MFR
☐ PRIVE – CNEAP
☐ PRIVE – UNREP

Nature de la demande	Section ou Classe	Diplôme Option Spécialité	Effectif demandé
☒ ouverture ☐ fermeture ☐ poursuite de décision antérieure	xclasse ☐ classe	3ème de l'Enseignement Agricole	16

<u>Nouvelle demande</u> : OUI –NON	DATE(S)	AVIS
Avis déjà rendus		
<u>Demande liée à une autre évolution de structure :</u> x OUI ☐ NON si oui, à renseigner →		

1/ Territoire identifié pour le recrutement (région – département – zones spécifiques à préciser) :

Le territoire se situe dans la Région Nouvelle-Aquitaine, en Charente Maritime sur le bassin de Saintes.

2/ Formations présentes au sein de l'établissement dans le champ professionnel concerné par la demande (toutes voies de formation et tous certificateurs confondus)

Formations dans l'établissement	Site	Niveau	Voie de formation
- Voie professionnelle AP PH TCV	Chadignac	4	Scolaire
- Voie générale et BTSA	Desclaude	4 et 3	Scolaire
- Voie professionnelle CGEA +3ème EA	Renaudin	4	Scolaire
- Voie professionnelle et BTSA	CFA	4 et 3	Apprentissage

3/ Formations existantes dans le même secteur professionnel au sein du territoire de recrutement identifié au 1/ :

Diplôme et spécialité	Niv	Lieu de formation	Statut	Voie de formation
DNB	3ème	MFR de Jarnac	PR	
DNB	3ème	MFR de Rérus	PR	
DNB	3ème	MRFde St Projet	PR	
DNB	3ème	MFR du Sud Charente	PR	
DNB	3ème	MFR de Triac Lautrait	PR	

4/ Identification des effets de concurrence avec l'offre de formation existante sur la zone de recrutement prévue :

Pas de concurrence entre les structures. L'établissement est situé à la périphérie de la ville de Saintes. Il n'existe pas d'offre publique de 3ème de l'EA sur le département de la Charente Maritime, hormis celle du LPA de Jonzac. De plus, nous savons que les jeunes collégiens éprouvent d'énormes difficultés en termes de mobilité. Enfin, il existe une seule troisième prépa pro sur le territoire dans un lycée de la ville.

5/ Organisation pédagogique spécifique à détailler :

Mixage des voies de formation : Formation initiale scolaire

Diversifier l'offre de proximité : L'érosion des effectifs constatée depuis plusieurs années en 2^{de} professionnelle nous amène à considérer la nécessité d'ouvrir une classe de 3^{ème} de l'EA afin de :

- faire découvrir les métiers auxquels préparent nos diplômes professionnels dès la fin du collège ;*
- proposer aux jeunes en recherche d'une solution alternative en fin de collège une voie adaptée à leurs exigences (petits effectifs, modules de découverte professionnelle) ;*
- motiver les jeunes et les amener à construire un projet professionnel et scolaire de réussite.*

Nous recevons chaque année des demandes de collèges ou de familles auxquelles nous ne pouvons répondre, particulièrement depuis la fermeture de la classe de 3^{ème} DP6 du collège de secteur.

Innover pour consolider l'offre de formation : Les modules de pratique professionnelle de 3^{ème} permettent de consolider la motivation des apprenants, de préparer un projet professionnel cohérent qui facilitera leur insertion et leur réussite.

6/ Données relatives à l'emploi et l'insertion professionnelle

La classe de troisième s'inscrit en amont des filières professionnelles existantes tant en formation initiale scolaire que par apprentissage, dont elle devrait permettre la consolidation du recrutement ainsi que la validation des choix de métiers :

- Bac professionnel Aménagement Paysager, Production Horticole, Technicien Conseil Vente

- CAPA Travaux Paysagers, Production Horticole

C'est pourquoi, les poursuites d'études proposées en bac professionnel ou en CAPA/CAP permettent d'envisager une insertion professionnelle réussie, mais aussi une poursuite d'études (en BTSA pour les bac pro, en bac pro pour les CAPA, en BP pour les CAP) dans les métiers de l'aménagement paysager, de la production horticole, et du commerce mais aussi dans le secteur de la fleuristerie. Ces métiers sont représentatifs du territoire économique du bassin de Saintes.

7/ Demande sociale et données relatives à la pression de sélection observée dans les procédures d'affectation :

Nous recevons chaque année des demandes de collèves ou de familles auxquelles nous ne pouvons répondre. Pour rappel, il existe une seule 3ème prépa pro sur le bassin de Saintes. Et à ce propos, le taux de pression sur le Lycée de Palissy (EN) nombre de candidatures à la 3 em Prépa métier est de l'ordre de 6 demandes pour 1 place pour la rentrée 2021. (source Directeur du CIO de Saintes)

8/ Partenariats identifiés sur le territoire et nature des engagements dans la mise en œuvre de la formation

L'établissement dispose de son réseau de maître de stage sur le territoire pouvant recevoir des élèves de 3ème afin de faire découvrir le milieu professionnel. En outre, le lycée peut s'appuyer sur l'exploitation horticole ce qui permettrait de valoriser les outils et équipements existants. En effet, les ateliers existants sur l'exploitation horticole et les matériels sont adaptés à la pédagogie à mettre en œuvre pour cette nouvelle classe, particulièrement pour les modules de découverte professionnelles.

9/ Moyens humains nécessaires pour la mise en œuvre de la formation

La dotation actuelle en personnel enseignant permet l'ouverture de la classe sans augmenter les effectifs présents, les horaires supplémentaires permettront la consolidation des fiches de service en compensation des baisses d'effectifs constatées. Des échanges ou mutualisations pourront être envisagées avec le CFA, les formateurs sont en effet sensibilisés aux pratiques pédagogiques différenciées .

10/ Tableaux récapitulatif des moyens nécessaires pour la mise en œuvre de la formation

Inventaire des besoins	Volume du besoin (ETP - €)	Moyens existants	
		OUI/NON	nature des moyens mobilisés si ils existent moyens à mobiliser
Personnels		Non	Possibilité d'envisager la fusion de la filière vente et Production Horticole
Equipements pédagogiques		non	
Bâtiments		non	

Pour les équipements pédagogiques et les bâtiments, indiquez l'origine des financements et l'état des discussions, négociations avec les financeurs concernés par des demandes de subvention.

Pour les opérations lourdes d'investissements nécessaires au projet, indiquez le calendrier prévisionnel de réalisation :

11/ Dans l'hypothèse où des pièces utiles au dossier sont jointes, merci de préciser en quoi le contenu a un intérêt pour la compréhension du dossier :

Pièces jointes :

Nom du fichier	Contenu	Auteur	Date(s) de référence

12/ Validation de la demande :

Joindre la délibération accompagnée des pièces annexes transmises aux administrateurs de la structure lors du vote (si disponible au 13 mai).

Indiquez la date de passage au conseil d'administration (prévu ou réalisé) :

Dans le cadre d'une demande relevant d'un autre ministère certificateur :

Indiquez la nature des contacts pris :

joindre les éléments d'accord ou de validation de l'autorité académique concernée :

13/ Dépôt du dossier auprès de la DRAAF :

Date :

Nom et qualité du signataire

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-44

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 44

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : Mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé en
classe de seconde Générale et Technologique
LEGTA Georges Desclaude

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu l'arrêté relatif à l'organisation et aux volumes horaires de la classe de seconde générale et technologique du 16 juillet 2018 publié au Journal officiel de la République française du 17 juillet 2018 ;

Vu la note de service DGER/SDPFE/2018-873 du 27/11/2018 relative à l'organisation et aux volumes horaires des enseignements de la classe de seconde générale et technologique assurés dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole à compter de la rentrée scolaire 2019-2020 ;

Après consultation du conseil intérieur en date du 03/06/2022,

Et sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 28

Absents
ou Excusés : 10

Vote de la
délibération

Pour : 28

Contre : 0

Approuve le programme mis en œuvre à l'attention des élèves de seconde générale et technologique dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, dédiées à la construction du projet personnel de l'élève.

Pièce jointe : annexe.

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



Accompagnement personnalisé en classe de 2^{nde} GT

Deux heures hebdomadaires sont prévues pour l'accompagnement personnalisé.

C'est le professeur principal qui coordonne le projet pédagogique d'accompagnement.

L'équipe pédagogique s'appuie sur le professeur documentaliste, les conseillers principaux d'éducation.

En classe de 2^{nde} GT, l'accompagnement Personnalisé est proposé à raison de 2 heures par semaine pour un horaire total de 72 heures année.

1. Construction du projet d'orientation => 54 heures
2. Remise à Niveau (Français et Maths) => 18 heures

La visée première de ce dispositif réside dans l'accompagnement des élèves dans la construction de leur projet personnel d'orientation. (54h = 80%)

Plusieurs temps sont inclus dans ces 54 heures :

- Entretiens individualisés conduits par les CPE et Professeurs Principaux
- Aide à l'OrientatIon et à la construction du projet personnel de l'élève
- Semaine de l'OrientatIon

Ils s'articulent autour de 3 axes :

Axe 1/ DECOUVRIR le monde professionnel et s'y repérer / équivalent 20 heures

Axe 2/ CONNAITRE les formations du Lycée à l'enseignement supérieur et leurs débouchés / équivalent 16 heures

Axe 3/ ELABORER SON Projet d'orientation / équivalent 18 heures

Les projets proposés par les équipes cette année devraient être reconduits pour la plupart.

Les thématiques retenues sont les suivantes.

- Découverte des métiers de l'agriculture
- Approche de la conception paysagère
- Découverte des métiers de l'environnement
- Découverte des métiers de la filière forêt - bois
- Les métiers de l'environnement
- Les thèmes socioculturels dans le monde anglo-saxon
- L'univers des arts et du spectacle
- Le domaine des sciences.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-44B

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 44 B

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « SCIENCES GRANDEUR NATURE »
LEGTA GEORGES DESCLAUDE
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du Conseil intérieur du LEGTA Georges Desclaude en date du 03/06/2022,

Sur proposition du Directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 20

Absents
ou Excusés : 10

Vote de la
délibération

Pour : 20

Contre : 0

Approuve l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Sciences Grandeur Nature » du LEGTA Desclaude pour l'année scolaire 2022/2023.

Pièce-jointe : Descriptif.

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (A.M.I.) « SCIENCES GRANDEUR NATURE »

Descriptif

Classes concernées : 3 classes de 2GT

Responsable du projet : Nathalie SERES (enseignante de Biologie-écologie)

L'enseignement optionnel E.A.T.D.D. (Ecologie Agronomie Territoire & Développement Durable) en classe de Seconde générale et technologique permet aux élèves d'appréhender leur place de citoyen dans le territoire dans lequel ils évoluent et notamment pour toutes les questions touchant au développement durable.

Cette option permet de prendre conscience des défis de la transition énergétique et écologique. Cela répond donc aux attentes de l'**opération « AMI sciences grandeur Nature »**, dont le délai de dépôt de candidature est le 30 septembre 2022.

Pour la rentrée 2022/2023, les élèves de seconde ayant choisi l'option EATDD vont travailler sur des thématiques environnementales (protection de la biodiversité entre autres), étudier les milieux naturels présents sur leur territoire (lecture de paysage, visite d'exploitations agricoles, randonnées nature à pied/vélo/canoë), interviewer les acteurs intervenant sur ce territoire, effectuer des recherches documentaires et réaliser un projet concret sur le lycée (organiser un jardin pédagogique et/ou une journée thématique de sensibilisation et/ou un parcours découverte).

Les élèves vont ainsi développer des compétences d'organisation, de coopération et de sensibilisation aux problématiques environnementales.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-44 C

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 44 C

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : FINANCEMENT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
« SCIENCES GRANDEUR NATURE »
LEGTA GEORGES DESCLAUDE
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du Conseil intérieur du LEGTA Georges Desclaude en date du 03/06/2022,

Sur proposition du Directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 20

**Absents
ou Excusés :** 10

**Vote de la
délibération**

Pour : 20

Contre : 0

Approuve le financement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Sciences Grandeur Nature » du LEGTA Desclaude pour l'année scolaire 2022/2023.

Pièce-jointe : Budget.

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (A.M.I.) « SCIENCES GRANDEUR NATURE »

Budget prévisionnel

Classes concernées : 3 classes de 2GT

Responsable du projet : Nathalie SERES (enseignante de Biologie-écologie)

Dépenses éligibles	Montant dépenses	Financeurs	Montant des aides
Prestations de services (ex : frais liés à la mobilisation d'un médiateur, frais d'édition, frais de communication)	1 500 €	Région Nouvelle-Aquitaine	4 000 €
Frais de déplacements (maximum 500 €)	500 €		
Achats divers et consommables	500 €		
Matériel et équipements	1500		
Travaux (ex : frais d'aménagement des milieux naturels au sein de l'établissement ou à proximité)	1000		
		Autofinancement	1000 €
Total	5000 €	Total	5000 €

L'aide par projet est plafonnée à 5 000 € pour un taux d'intervention de 80% maximum.
Les déplacements sont plafonnés à 500 € d'aide

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricole de Saintonge

Délibération N° 22-45

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 45

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : TARIF FORFAITAIRE POUR L'OPTION HIPPOLOGIE ET
EQUITATION
LEGTA GEORGES DESCLAUDE**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Après consultation du Conseil intérieur du LEGTA Georges Desclaude en date du 03/06/2022,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire
le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : *16*

Présents : *20*

Absents
ou Excusés : *10*

**Vote de la
délibération**

Pour : *20*

Contre : *0*

Approuve le forfait, applicable à compter du 01/09/2022, pour
l'option hippologie et équitation ci-dessous :

200€ par trimestre soit 600€ pour l'année scolaire.

Pièce jointe : -

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-46

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 46

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : ACCUEIL A L'INTERNAT LYCEE DESCLAUDE
D'ETUDIANT(E)S DE BELLEVUE**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 20

Absents

ou Excusés : 10

**Vote de la
délibération**

Pour :

20

Contre :

0

Approuve, pour l'année scolaire 2022/2023, l'accueil à l'internat du lycée Desclaude de 10 / 12 étudiant(e)s du Lycée Bellevue pour le dîner, le coucher et le petit déjeuner aux tarifs de la délibération 21-107 de novembre 2021 :

- 89,80 € mensuel en **chambre double / sans drap** (Bâtiment Lycéen)
- 144 € mensuel en **chambre simple / sans drap** (Bâtiment Etudiant)
- 4,97 € le dîner
- 1,50 € le petit-déjeuner

Par ailleurs : Une caution de 150 € sera demandée en début d'année et restituée en fin d'année, sous réserve de non-dégradation et du paiement de l'intégralité des frais de pension.

Pièce jointe : -

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-47

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 47

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : PROJET JEUNES EN LIBRAIRIE

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

LPA Le Renaudin et LPA Le Petit Chadignac

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation des Conseils intérieur du LPA Le Renaudin et du LPA Le Petit Chadignac en dates respectives des 30/05/2022 et 31/05/2022,

Sur proposition du Directeur de l'Agrocampus de Saintonge,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 20

**Absents
ou Excusés :** 10

**Vote de la
délibération**

Pour : 20

Contre : 0

Approuve les Projets Jeunes en librairie pour l'année scolaire 2022/2023.

Pièces jointes : Descriptifs.

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



Projet pédagogique : Jeunes en librairie

Classes concernées : Première et Terminale Bac Pro TCVA

Nombres d'élèves : 39

Porteuse du projet : Mme PATARD Séverine (professeur documentaliste)

Enseignants engagés :

Mr CAPEZUTTI Fabien – Enseignant en Histoire et Géographie

Mme BOUCHRIE Isabelle – Enseignante en Economie

Mme GOUGUET Laetitia – Enseignante en Economie

Objectifs :

- Découvrir un point de vente particulier : la librairie
- Sensibiliser les jeunes à l'économie du livre
- Rentrer dans une librairie
- Développer une démarche active vers la lecture
- Rencontrer un professionnel de la vente, le libraire

Déroulement :

- Rencontre sur une journée de deux classes avec la librairie indépendante partenaire (Lilosimages à Angoulême) au LPA Le Renaudin de Jonzac.
- Présentation de la chaîne du livre, les auteurs, les enjeux, économie, métier de libraire, Loi Lang sur le prix unique du livre
- Rencontre à la librairie : accueil des classes par demi-groupes, conseil personnalisé pour chaque élève
- En parallèle, découverte du marché des halles à Angoulême, visite du musée de la résistance

Déroulement administratif :

- Contact avec la librairie pour organisation du projet
- Inscription des classes sur le site de la DAAC du Rectorat de Bordeaux via ADAGE
- Validation par le Conseil d'Administration (Budget du Lycée : engagement financier de 10 euros par élève)
- Septembre : Comité de pilotage (validation et acceptation du projet)
- Janvier : Réception des bons d'achat par l'organisme (20 euros par élève)

Jeunes en Librairie

Année scolaire 2022-2023

Document de candidature à retourner à jel@librairies-nouvelleaquitaine.com

27 juin dernier délais

> A l'attention des enseignant.e.s des établissements agricoles de Nouvelle-Aquitaine

Établissement porteur (nom et adresse complète + n°SIRET) :

Lycée Horticole CHADIGNAC BP 70528 17119 SAINTES CEDEX

N° SIRET : 19170087100012

Prof coordinateur :

Prénom NOM : LESAGE Valérie

Adresse mail : valerie.lesage@educagri.fr

Téléphone : 0546743277

Le projet

Nombre d'élèves :	16
Niveaux :	Première BAC PRO Technicien conseil Vente et Conduite de productions horticoles (classe option mixte)
Nombre de classes :	1
Nombre d'enseignants impliqués :	3 : enseignante de Documentation / enseignante de Français / enseignante d'Éducation Socioculturelle
Librairie(s) partenaire(s) :	Librairie Peiro Caillaud 41 cours national 17 100 Saintes
Nombre total d'heures d'intervention :	Intervention auteur : 2heures Intervention libraire : 2 heures Projet conduit en classe sur l'année scolaire 2022/2023

Présentation du projet (objectifs et modalités)

- Avez-vous déjà mené un projet dans le cadre de Jeunes en Librairie ?
Projet déjà conduit en 2017/2018
- Quels sont les objectifs et les modalités de mise en œuvre du projet ?
Objectifs :
 - faire découvrir le rôle d'une librairie

- sensibiliser à l'économie du commerce de proximité
- faire découvrir des métiers autour de la diffusion du livre : libraire et bibliothécaire
- sensibiliser à la diversité de l'édition par la découverte de différents genres littéraires
- permettre la rencontre d'un auteur littéraire
- faire découvrir des lieux culturels autour du livre : médiathèque de saintes
- développer le goût de la lecture
- favoriser à la créativité et expressivité des élèves

Dans le cadre de leur enseignement module MG1, les élèves doivent travailler sur la capacité suivante : Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles. Cette capacité est évalué dans le cadre de l'obtention de leur examen.

A ce titre, nous avons choisi de nous saisir de ce dispositif pour amener les élèves à **communiquer autour du livre sur la question des genres littéraires**. Un accent particulier sera porté sur le roman jeunesse avec l'intervention de l'auteure Claire Gratiyas.

Il s'agira pour la classe d'**organiser une manifestation littéraire type salon du livre** qui se tiendra au foyer culturel du l'établissement. **Chaque élève devra y présenter au moins un des ouvrages** qu'il a choisi : présentation de l'auteur et du genre, critique de l'ouvrage et lecture d'un extrait. La classe devra également créer des panneaux d'exposition présentant les différents genres littéraires avec un focus particulier sur l'auteure rencontrée mais également le rôle d'une librairie, le métier de libraire, le rôle d'une médiathèque et le métier de bibliothécaire.

Ce salon se tiendra au printemps 2023. Les élèves y proposeront également des lectures à haute voix d'extraits des ouvrages choisis. Il sera ouvert à l'ensemble de la communauté éducative et les professionnels du livre rencontrés.

Ce projet sera conçu et réalisé dans le cadre de leurs cours de Documentation / Français et Éducation socioculturelle.

- D'autres partenaires sont-ils impliqués dans le projet ?
 - médiathèque François Mitterrand de Saintes
- Si le territoire de l'établissement est associé au projet, vous préciserez de quelle façon (Projet co-construit ? Restitution ouverte au public ? etc.)
 - valorisation de l'exposition des élèves à la médiathèque de Saintes

Délibération du CA de l'établissement scolaire en date du 24 juin 2022

Pour information, le comité de pilotage (constitué de l'ensemble des partenaires du dispositif) procède à la sélection des projets à partir de juillet 2022. Les réponses sont rendues en octobre 2022.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-48

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 48

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : FINANCEMENT PROJET JEUNES EN LIBRAIRIE
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

LPA Le Renaudin et LPA Le Petit Chadignac

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation des Conseils intérieur du LPA Le Renaudin et du LPA Le Petit Chadignac
en dates respectives des 30/05/2022 et 31/05/2022,

Sur proposition du Directeur de l'Agrocampus de Saintonge,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire
le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 20

Absents

ou Excusés : 10

Vote de la
délibération

Pour : 20

Contre : 0

Approuve le financement des Projets Jeunes en librairie pour l'année
scolaire 2022/2023.

Pièces jointes : Budgets prévisionnels

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



LYCEE LE RENAUDIN - JONZAC

Projet pédagogique : Jeunes en librairie

Année scolaire : 2022 / 2023

Classes concernées : Première et Terminale Bac Pro TCVA

BUDGET PREVISIONNEL

Recettes		Dépenses	
Organisme (20 € x 39 élèves)	780.00 €	Achat de livres	1 170.00 €
Lycée (10 €x 39 élèves)	390.00 €		
TOTAL	1 170.00 €	TOTAL	1 170.00 €

BUDGET PRÉVISIONNEL
Jeunes en librairie
Organisation d'un salon littéraire

DÉPENSES	RECETTES
Intervention auteur Claire GRATIAS : 286,76€	Participation lycée : 10 € / élèves (+ transport + auteur) 476,76 €
Transports visites librairie + médiathèque : 30 € (minibus lycée)	Participation dispositif « Jeunes en librairie »: 20€ / élève 320 €
- Achat livres : 480 €	
TOTAL : 796,76 €	TOTAL: 796,76 €

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-49

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 49

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : CONCESSIONS DE LOGEMENTS PAR NAS ET COP

LPA DE JONZAC

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition du Directeur de l'Agrocampus de Saintonge,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 20

Absents

ou Excusés : 10

**Vote de la
délibération**

Pour : 20

Contre : 0

Emet un avis favorable concernant l'affectation des différents logements et autorise le Directeur de l'Agrocampus de Saintonge à signer avec la Région Nouvelle-Aquitaine les conventions concernant les concessions de logements selon le tableau joint en annexe.

Pièce jointe : Tableau Concessions de logements

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



CONCESSIONS DE LOGEMENT ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Identification du lycée : LYCEE LE RENAUDIN - JONZAC (17)
 Nombre de logements existant au sein de l'établissement : 04
 Nombre de logements existant à l'extérieur de l'établissement : 00

Droit à NAS = 3

OCCUPATION PAR NÉCESSITE ABSOLUE DE SERVICE (NAS)						
Agents de direction, de gestion et d'éducation : préciser la fonction	Nom et Prénom	Adresse du logement (préciser s'il y a lieu le n° du bâtiment, du logement, l'étage...)	Nombre de pièces	Surface m2	Valeur locative	N° et date de délibération du conseil d'administration
Proviseur	CHASTAGNOL Marc	6 Le Renaudin	T5	167,3	3 152 €	n° 20-58bis du 26/06/2020
Conseillère Principale d'Education	RAUCH Fanny	2 Le Renaudin	T4	109,61	2 052 €	n° 17-26 du 20/06/2017
DEA	Logement vacant	4 Le Renaudin	T4	117,71	2 450 €	n° 22-49 du 24/06/2022
Agents soignants, ouvriers et de service : préciser la fonction	Nom et Prénom	Adresse du logement (préciser s'il y a lieu le n° du bâtiment, du logement, l'étage...)	Nombre de pièces	Surface m2	Valeur locative	N° et date de délibération du conseil d'administration
OCCUPATION PRECAIRE AVEC ASTREINTE (COP)						
Fonction	Nom et Prénom	Adresse du logement (préciser s'il y a lieu le n° du bâtiment, du logement, l'étage...)	Nombre de pièces	Surface m2	Valeur locative	N° et date de délibération du conseil d'administration
AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOP)						
Fonction	Nom et Prénom	Adresse du logement (préciser s'il y a lieu le n° du bâtiment, du logement, l'étage...)	Nombre de pièces	Surface m2	Valeur locative	N° et date de délibération du conseil d'administration
LOGEMENTS VACANTS						
Préciser la raison : dérogation, vétusté, nombre de logement suffisant...	Nom et Prénom	Adresse du logement (préciser s'il y a lieu le n° du bâtiment, du logement, l'étage...)	Nombre de pièces	Surface m2	Valeur locative	N° et date de délibération du conseil d'administration
Vétusté		9 Chez Coiscaud	T4	133	2 450 €	
DEROGATIONS A L'OBLIGATION DE LOGER PAR NAS						
Indiquer la fonction de l'agent auquel la dérogation à l'obligation de loger par NAS est accordée	Nom et Prénom	Adresse du logement libéré (préciser s'il y a lieu le n° du bâtiment, du logement, l'étage...)	Nombre de pièces	Surface m2	Valeur locative	Réf. Autorisation Autorité académique et/ou collectivité rattachement

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22 - 50

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 50

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : CREANCES IRRECouvrABLES

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu l'instruction comptable M99,
Sur proposition du Directeur et de l'Agent Comptable,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 20

Absents
ou Excusés : 10

**Vote de la
délibération**

Pour : 20

Contre : 0

Décide l'admission en non valeur pour un montant de 5 442,50 €.

CENTRE 01 – LEGTA : 1 157,99 €

CENTRE 03 – CFAA : 2 225,07 €

CENTRE 04 – CFPPA : 587,75 €

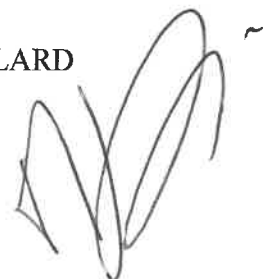
CENTRE 05 – LPA LE RENAUDIN : 885,90 €

CENTRE 07 – LPA CHADIGNAC : 585,79 €

Pièce jointe : annexe.

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



PRODUITS IRRECOUVRABLES

Centre	N° Titre	Année	Montant en reste	Motif d'irrecouvrabilité
01 LEGTA DESCLAUDE	455	2020	35,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2339	2020	35,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	420	2021	35,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2103	2021	35,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	500	2020	96,49 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	1795	2021	25,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	3044	2020	25,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	269	2021	25,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	1713	2020	36,70 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	897	2021	72,29 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2157	2021	35,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2407	2020	41,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	483	2021	35,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	3057	2020	64,51 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	414	2020	100,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	1390	2018	462,00 €	CERTIFICAT IRRECOUVRABILITE PV 26/11/2021
TOTAL			1 157,99	
03 CFAA 17	3304	2020	60,15 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	1865	2020	13,75 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2558	2021	23,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2580	2021	23,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	3633	2020	69,95 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	3153	2020	50,60 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	1948	2020	42,54 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2049	2020	134,15 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	3400	2020	32,20 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	1313	2020	23,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2033	2020	6,90 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2575	2021	100,80 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2556	2021	66,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	3269	2020	75,60 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	1858	2020	41,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2591	2021	124,89 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	1199	2020	21,85 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	3330	2020	28,75 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	1954	2020	5,75 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2577	2021	126,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	3254	2020	50,40 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	3613	2020	26,45 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2042	2020	88,30 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	1198	2020	21,85 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	3356	2020	50,60 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	1792	2020	46,05 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2585	2021	12,65 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	1964	2020	46,40 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	1213	2020	105,40 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	1962	2020	46,40 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	1971	2020	20,34 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	3350	2020	72,63 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2782	2018	567,76 €	CERTIFICAT IRRECOUVRABILITE PV 28 JANVIER 2022
TOTAL			2 225,07	
04 CFPPA	1511	2021	127,50 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2676	2020	35,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	4795	2019	11,05 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	1506	2018	126,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	1519	2021	140,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2204	2021	148,20 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
TOTAL			587,75	
05 LPA LE RENAUDIN	2095	2021	20,66 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	40	2021	72,70 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2244	2021	63,63 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2229	2021	25,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	25	2021	25,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2528	2020	85,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	1002	2021	20,40 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2348	2021	64,60 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	1001	2021	44,20 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	657	2021	38,21 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	3542	2020	46,20 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2350	2021	30,60 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2266	2021	63,63 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	63	2021	38,17 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2252	2021	48,77 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2292	2021	195,30 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2289	2021	63,63 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
TOTAL			885,90	
07 LPA CHADIGNAC	137	2020	58,50 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	975	2020	45,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	201	2021	58,50 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2087	2018	33,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	213	2021	124,50 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	573	2021	51,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
	2812	2020	40,50 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO
TOTAL			585,79	
TOTAL GENERAL			5 442,50	

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge.

Délibération N° 22-51

Année : 2022

n° du CA : 2

n° de l'acte : 51

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☐ Autre acte
☒ Budgétaire ou financier

OBJET : DECISION MODIFICATIVE n° 2 de l'exercice 2022

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 14/06/2022, réuni en séance ordinaire le 24/06/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 20

Absents

ou Excusés : 10

**Vote de la
délibération**

Pour : 20

Contre : 0

Approuve la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 présentée de la manière suivante :

Section de fonctionnement

- Produits + 124 464 € soit total après DM 2 : 8 805 968 €
 - Charges + 362 300 € soit total après DM 2 : 8 812 909 €
- Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement après DM 2 :
Déficit de fonctionnement 6 941 €

Capacité ou ~~insuffisance~~ d'autofinancement après DM 2: 224 928 €

Section des opérations en capital

- Recettes : + 47 812 € soit total après DM 2: 941 391 €
- Dépenses : - 113 543 € soit total après DM2: 1 529 833 €

Variation attendue du fonds de roulement après DM 2 (résultat de fonctionnement + dotation aux amortissements – reprises sur amortissements + excédent ou déficit de la section des opérations en capital + valeur nette comptable des éléments d'actif cédés) : - **335 514 €**

Montant prévisionnel du Fonds de roulement net après DM 2 : 2 825 915 €, soit l'équivalent de 118 jours de fonctionnement

Pièces jointes : DM (édition du CA issue de Cocwinelle) et notice explicative

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

